VOLUME XVI. WINNIPEG, MAN., MERCREDI 13 FEVRIER 1929 NUMERO 37

Adresse[illegible] "L[illegible]" [illegible]ce à

ABO[NNEM]ENTS:

Canada	$2.00
Etats-Unis	$2.50
Europe	$3.00

LA LIBERTÉ

Directeur: Donatien Frémont

DIEU ET MON DROIT

Téléphone 21 817

Publiée par

CANADIAN PUBLISHERS, LTD.

619, avenue McDermot

Winnipeg, Manitoba

Législature Provinciale

LA LEGISLATURE S'EST MISE A L'OEUVRE IMMEDIATEMENT

Le soir même de l'ouverture de la session, lundi, nos députés ont commencé leur travail par le débat sur l'adresse — Ce que contient le discours du trône

La seconde session de la dix-huitième législature du Manitoba s'est ouverte lundi après-midi avec le cérémonial habituel. L'événement tirait son principal intérêt du fait que l'hon. J.-D. McGregor, le nouveau lieutenant-gouverneur, y figurait pour la première fois. Il s'est acquitté de ses fonctions avec beaucoup de dignité.

Les drapeaux sur le palais législatif et l'hôtel du gouvernement flottaient à mis-mât, par respect pour la reine-mère d'Espagne, dont les funérailles avaient lieu ce jour-là.

A 3 h., le lieutenant-gouverneur a fait son entrée au parlement, escorté par le premier ministre John Bracken, l'hon. D.-G. McKenzie, secrétaire provincial, et les officiers supérieurs de la garnison de Winnipeg.

La lecture du discours du trône n'a pris que quelques minutes et le lieutenant-gouverneur et sa suite se sont retirés.

Tous les membres de la législature étaient présents, à l'exception de M. Newton, député de Roblin. La Chambre comptait un député nouveau, l'hon. G.-D. McKenzie, ancien membre de la commision du tarif, élu en novembre dernier député de Lansdowne, en remplacement de l'hon. T.-C. Norris, ex-premier ministre et ex-chef libéral, qui avait démissionné pour devenir membre de la commission des chemins de fer.

A la fin de la séance, les étudiants ont fait une imposante manifestation devant le parlement en faveur de nouveaux bâtiments pour l'Université. L'enthousiasme de toute cette jeunesse a atteint son comble quand un groupe de manifestants est apparu sur le toit même de l'édifice avec une banderole de protestation.

Le discours du trône

Le discours du trône débute par une expression de gratitude à la Providence pour l'heureuse convalescence du roi et une allusion à la mort de l'hon. T.-A. Burrows, lieutenant-gouverneur, qui a été vivement ressentie à travers la province.

Bien que les conditions défavorables de la température n'aient pas permis la réalisation complète des succès espérés dans l'industrie agricole pour quelques parties de la province, les progrès accomplis au cours de l'année dans les autres branches de l'industrie et du commerce justifient dans l'ensemble, la grande confiance que nous avons dans l'avenir du Manitoba.

Les longues négociations au sujet du transfert des ressources naturelles ont enfin abouti à un accord avec le gouvernement fédéral et la législature aura à discuter les termes du règlement, si la commission qui a la chose en main dépose son rapport à temps.

Le discours du trône mentionne également des mesures pour l'amélioration de l'hygiène à la campagne, pour le développement de l'industrie agricole, pour l'extension du système hydro-électrique à tous les centres ruraux, pour la construction d'un nouveau sanatorium de tuberculeux, d'un nouvel hôpital de maladies mentales et d'un nouveau local pour l'Université du Manitoba.

Débat sur l'adresse

La Chambre s'est mise au travail le jour même de l'ouverture, à la séance du soir. M. J.-A. Munn (Dufferin) a proposé l'adresse et M. R.-F. Curran (Emerson) l'a secondée.

Le Règlement de la Question Romaine

Le traité a été signé lundi au palais de Latran, par S. E. le cardinal Gasparri au nom du Pape Pie XI, et Mussolini au nom du roi Victor-Emmanuel — Le gouvernement italien paiera au Saint-Siège une indemnité de $105,000,000 et assurera l'application du droit canon dans tout le pays

Rome — Le traité réglant la question romaine a été signé au palais de Latran. Le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat du Vatican, représentait le Pape. Le premier ministre Mussolini a signé au nom du roi Victor-Emmanuel. Ce traité constitue la première partie d'un concordat qui régira à l'avenir les relations du Vatican et du royaume d'Italie.

Le traité

Les termes du règlement sont à peu près ce que la "Presse Associée" avait annoncé. Ils comportaient une très petite rectification des limites actuelles du palais apostolique. Le Pape a refusé que son territoire soit agrandi au point d'inclure la villa Doria.

Le nouvel Etat pontifical comprendra un terrain qui, au sud-est du Vatican, s'étendra jusqu'à la colonnade de Saint-Pierre. La place Saint-Pierre et les colonnades seront données au Saint-Siège, mais l'entretien en sera confié au gouvernement italien.

Le nom officiel du nouvel Etat pontifical sera celui de "Cité vaticane" ou d'"Etat vatican". Le Souverain Pontife aura naturellement droit de construire sa propre gare de chemin de fer, ses propres bureaux postaux, téléphoniques et télégraphiques, de posséder un champ d'aviation, de frapper monnaie, d'émettre du papier-monnaie et des timbres-poste et d'exercer d'autres prérogatives de l'autorité.

A part le Vatican, Saint-Jean-de-Latran, le palais de la chancellerie et la villa Castelgandolfo, qui jouissent présentement de l'extra-territorialité, la basilique de Saint-Paul, divers immeubles pontificaux à Rome, notamment des églises, la basilique de Lorette, près d'Ancône, celle de Saint-Antoine de Padoue et la basilique de Saint-François d'Assise recevront du gouvernement italien l'immunité et des privilèges spéciaux.

Le traité veut que les tribunaux italiens jugent d'après la loi italienne tous les crimes qui seront commis en territoire pontifical.

En considération de la renonciation du Saint-Siège à tout important agrandissement du territoire pontifical, le gouvernement italien accroîtra l'indemnité qu'il paiera au Souverain Pontife et la portera à 2,000,000,000 de lires (soit environ $105,000,000). Le gouvernement italien versera immédiatement la moitié de cette somme. Il acquittera la seconde moitié par annuités, avec intérêt.

En maints endroits, on considère que ce traité est moins important que le concordat, dont il ne forme qu'une partie.

Le concordat en question comporte



S. S. LE PAPE PIE XI

l'acceptation du droit canon par le gouvernement italien. Ce gouvernement s'engage à assurer l'application du droit canon dans tout le pays, ce qui constituera une expérience nouvelle, pour un Etat moderne. Au Vatican, on considère cette acceptation comme une victoire importante.

Au cours des siècles qu'a subsisté le pouvoir temporel pontifical, les Papes ont tenté de faire accepter le droit canon aux gouvernements de l'Italie et ont rencontré de fortes résistances chez plusieurs princes. Depuis 1870 c'est uniquement le droit civil qui est appliqué en Italie.

Le palais de Latran

Le palais de Latran où sera signé dimanche l'accord entre le Saint-Siège et le gouvernement italien a été pendant dix siècles, à Rome, la résidence des Papes. Il était primitivement la demeure de l'antique famille des Laterani qui lui donnèrent leur nom. Confisqué par Néron, il fut donné par Fausta, épouse de l'empereur Constantin, à saint Sylvestre, qui en fit sa demeure vers 320. Ses successeurs l'imitèrent et ajoutèrent au Latran, appelé souvent au moyen âge Palais patriarchal au Patriarcat, un grand nombre d'édifices remarquables, entre autres la salle du Concile, la loge des Bénédictions et le grand Triclinum, décoré de riches mosaïques. Abandonné à la mort du Pape Benoit XI (1304) il tomba en ruines, durant le séjour des Papes à Avignon. En 1536, Sixte-Quint éleva, sur une partie de l'emplacement de l'ancien Latran, un nouveau bâtiment où Grégoire XVI, au 19ème siècle, installa un musée de peintures et Pie IX une collection d'antiquités.

Au corps diplomatique

Jeudi, le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat du Vatican, avait annoncé la grande nouvelle au corps diplomatique accrédité auprès du Vatican.

Peu de temps après que les diplomates se furent assemblés dans une salle des appartements d'Etat du cardinal, il parut devant eux tenant un papier plié dans sa main.

Il parla français, résumant les termes de l'accord entre le Vatican et le gouvernement italien.

Après la communication officielle, les diplomates ont conversé cordialement avec le secrétaire d'Etat papal; ils lui ont offert leurs félicitations et, en sa personne, au Pape, pour l'oeuvre qu'ils ont appelée une des plus importantes de l'histoire et qui aura sans doute des conséquences inestimables pour la paix du monde.

Les ambassadeurs s'étaient assemblés en réponse à une invitation que leur avait envoyée le cardinal Gasparri, leur mandant qu'il désirait les voir pour leur faire une "communication importante".

LA JOURNÉE SOCIALE DE ST-BONIFACE

DIMANCHE 17 FEVRIER

10 h. 30 — Messe pontificale à la cathédrale.

2 h. 30 — Séance d'étude dans la salle du Collège de Saint-Boniface.

8 h. 30 — Grande séance solennelle dans la salle du Collège.

Conférenciers bien connus. Sujets de première importance.

Programme musical varié. Venez tous!

L'entrée est gratuite.

Parlement Fédéral

LE PARLEMENT FEDERAL S'OUVRE AVEC LA POMPE TRADITIONNELLE

La voiture du gouverneur général, tirée par deux chevaux, fait sa réapparition — Un discours du trône peu chargé — L'adresse est adoptée sans perte de temps

Ottawa — La cérémonie de l'ouverture du parlement fédéral, jeudi, a été la plus brillante dont ait été témoin la capitale depuis bien des années.

Parmi les hauts dignitaires présents au sénat, jeudi, l'on remarquait: S. E. Mgr Andrea Cassulo, délégué apostolique au Canada; S. G. Mgr Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa; sir Lomer Gouin, lieutenant-gouverneur de Québec; les lieutenants-gouverneurs du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario; les juges de la Cour suprême du Canada et les représentants du corps diplomatique et consulaire du Canada.

Le gouverneur général a tenu à faire revivre, cette année, la vieille coutume de se rendre au parlement en traîneau tiré par des chevaux, au lieu de faire le trajet en automobile. Cependant, on a remarqué qu'il n'y avait que deux chevaux au lieu de quatre. La raison en est qu'à notre époque, où l'automobilisme triomphe, il n'est plus possible de trouver un cocher pour conduire un attelage à quatre chevaux.

Le discours du trône

Le discours du trône contient une récapitulation des principaux événements de notre vie politique depuis la dernière session et quelques constatations d'ordre très général.

Le gouvernement annonce son intention de faire acheter par le Canadien National un certain nombre de réseaux ferroviaires. Il ne les mentionne pas encore. On entend dire cependant qu'il s'agit des deux chemins de fer de Gaspésie, ceux qui font le service de Matapédia à New-Carlisle et de New-Carlisle à Gaspé, de deux chemins de fer dans l'Ouest: l'"Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway" et l'"Alberta and Great Waterways Railway"; ainsi que d'un chemin de fer au Nouveau-Brunswick, le "St. John Valley Railway".

Un bill sera présenté pour autoriser la Commission des chemins de fer à s'enquérir des affaires des compagnies subsidiaires et de l'émission des actions de ces mêmes compagnies.

Les oppositionnistes ne manqueront pas d'en faire la remarque à M. King. Celui-ci répondra probablement qu'il prend son bien où il le trouve.

Le discours du trône parle encore d'un projet de pension aux employés du Canadien National, de l'immigration, de la commission d'enquête sur le radio, des négociations en cours à propos des ressources naturelles des provinces de l'Ouest, etc.

Une brève séance aux Communes

De retour au Sénat, les "Commoners" ont tenu une courte séance, moins courte toutefois que d'ordinaire, le jour de l'inauguration.

Il y avait à prendre connaissance de la démission d'un député ministériel, M. Lawrence-A. Wilson (Vaudreuil-Soulanges) et de l'élection de quelques autres: MM. C.-E. Ferland (libéral, Joliette), R.-W. Gray (libéral, Lambton-Ouest), J.-E. Lawson (conservateur, York-Ouest), D.-B. Plunket (conservateur, Victoria).

Les quatre nouveaux députés ont été présentés au président, M. Rodolphe Lemieux, par leurs parrains. Pour les ministériels, c'étaient MM. Mackenzie King, Cardin et Elliott; pour les conservateurs, MM. Bennett, Rickman et Stevens. Cela s'est fait, de part et d'autre, à grands renforts d'applaudissements.

Sympathies au roi

Puis, au nom de la population du Canada, le premier ministre et le chef de l'opposition ainsi que les chefs de deux groupes de progressistes, MM. Robert Gardiner et John Evans, ont tenu à exprimer à notre souverain, George V, à l'occasion de sa maladie, un voeu de sympathie et de prompt et complet rétablissement.

Une résolution en ce sens a été proposée par M. Mackenzie King à la suite d'une allocution où il avait parlé du rôle joué par la royauté britannique. M. Bennett et les deux autres ont parlé pour l'appuyer. La résolution est transmise au Sénat pour qu'il l'adopte à son tour. Le texte en sera ensuite gravé et adressé au roi.

Les ressources naturelles de l'Ouest

Comme la séance allait être levée, le premier ministre, en réponse à une question, a appris à M. Bennett que le dossier comprenant toute la correspondance au sujet de l'abandon des ressources naturelles de l'Ouest aux gouvernements de ces province serait déposé dès le lendemain. Ce dossier donnera sûrement lieu plus tard à un débat d'importance.

Débat sur l'adresse

Le débat sur l'adresse a commencé vendredi, M. T.-M. Cayley (Oxford-Sud) a présenté l'adresse et M. C.-E. Ferland, le nouveaux député de Joliette, l'a appuyée. Celui-ci faisait ses débuts parlementaires. Il a souligné les principales parties du Discours du Trône et revendiqué en faveur de son comité le maintien des usines du National Canadien, qui s'y trouvent installées depuis plusieurs années, et que la métropole canadienne est en train de lui enlever.

Un record

Dans le bref espace de cinq heures, lundi, les Communes ont accompli une besogne qui leur prend habituellement des mois: elles ont terminé le débat sur la réponse au discours du trône. Jamais encore, dans l'histoire du Canada, ce débat n'a été expédié avec une telle rapidité. M. Bennett a été le seul orateur de l'opposition et il a déclaré nettement que son parti n'avait pas l'intention de gaspiller le temps par des discours inutiles. M. King lui a répondu au nom du gouvernement, et la situation s'est trouvée au même point que si l'on avait entendu une centaine d'orateurs des deux côtés de la Chambre.

On considère que cet exploit sans précédent va alléger d'un mois au moins la durée de la session. Mais le gouvernement, qui ne s'attendait pas à une telle célérité, n'est pas prêt à déposer ses mesures législatives.

LAUREATS DES PRIX D'ACTION INTELLECTUELLE

Pour la première fois depuis 1919, il y a un lauréat dans chacune des sections du concours

Montréal — Mardi soir, à la salle Saint-Sulpice, le comité central de l'A. C. J. C. a rendu publics les noms des lauréats des prix d'action intellectuelle.

Pour la première fois depuis 1919, date de la fondation de ces prix, il y a un lauréat dans chacune des sections. Voici la liste des prix et les noms des lauréats:

Prix de littérature ($100), offert par la Maison Versailles-Vidricaire-Boulais.

Lauréat: M. Robert Choquette. Ouvrage primé: "La pension Leblanc", déjà publié.

M. Choquette est né le 22 avril 1905, il fit ses études classiques au collège de Saint-Laurent et au collège Loyola. A publié "A travers les vents" et a obtenu l'an dernier le prix de poésie en présentant un manuscrit intitulé: "La Vie aux cent couleurs".

Prix de narration française ($100), offert par les Clercs de Saint-Viateur.

Lauréat: M. Raymond Godin, avocat. Ouvrage primé: "A fleur de peau", déjà publié.

Prix de poésie ($100), offert par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Lauréate: Mlle Eva Senécal. Ouvrage primé: "La Course dans l'Aurore", déjà publié.

Prix de critique littéraire et de critique d'art ($100), offert par la Société des Artisans Canadiens-Français.

Lauréat: M. Jean Chauvin.

Ouvrage primé: "Ateliers", déjà publié.

Prix de littérature et de sciences religieuses ($100), offert par M. René Labelle, supérieur de Saint-Sulpice.

Lauréat: R. P. Roland Legaré, O.P. Ouvrage primé: "Pour mieux sanctifier le dimanche", en manuscrit.

Prix de philosophie et de droit ($100), offert par les RR. PP. Oblats de Marie-Immaculée.

Lauréat: M. Damien Jasmin, avocat. Ouvrage primé: "En regardant passer la vie..", déjà publié.

Prix d'histoire et de politique ($100), offert par les Religieuses de Sainte-Croix.

Lauréat: M. Séraphin Marion. Ouvrage primé: Pierre Boucher, déjà publié.

Prix de sciences sociales ($100), offert par les RR. PP. Dominicains.

Lauréat: Raymond Tanghe. Ouvrage primé: "Géographie humaine de Montréal", déjà publié.

Prix d'économie politique ($100), offert par la Banque Canadienne Nationale.

Lauréat: M. Paul-Emile Renaud, avocat. Ouvrage primé: "Les origines économiques du Canada", déjà publié.

Prix de travaux scientifiques et techniques ($100), offert par M. le sénateur Raoul Dandurand.

Lauréats: MM. Roger Barré et Jules Labarre (ex aequo). Ouvrages primés: "Action des dérivés organo-magnésiens sur quelques amides oxaliques" et "Contribution à l'étude de la manno-cellulose", déjà publiés.

Le conférencier de la soirée fut M l'abbé Emile Lambert, L.Th., aumônier du Couvent de Villa Maria, qui traita de "Nos sources intellectuel les".

Le président d'honneur était M Edouard Montpetit.

Un couvent dominicain à Prince-Albert

Saint-Hyacinthe — Nous apprenons ici que la province canadienne de l'ordre des Frères Prêcheurs a décidé la fondation d'un couvent dominicain dans la Saskatchewan, à Prince-Albert. La nouvelle paraît fondée, encore qu'il n'ait pas été possible de la faire confirmer officiellement. Les Pères Dominicains de Saint-Hyacinthe, où se trouve la maison-mère de la communauté, n'ont pas nié la rumeur. On ajoute couramment, dans les milieux qui paraissent informés, que quelques religieux de l'ordre doivent partir incessamment pour voir à l'organisation de la nouvelle mission.

Le feu à l'hôpital de Portage-la-Prairie

Portage-la-Prairie — Un incendie a détruit l'aile nord de l'hôpital général à Portage-la-Prairie. Il ne reste plus que les murs. Les patients, au nombre de 45, ont pu être transportés avant que le feu devienne dangereux. Les pertes sont estimées à $25,000 et la cause de l'incendie est inconnue.

LES DROITS DES PROVINCES SONT ENCORE INDECIS

La Cour Suprême ne se prononce pas à fond sur la question des pouvoirs hydrauliques des rivières

Ottawa — La Cour Suprême du Canada vient de rendre sa décision au sujet des droits respectifs du Dominion et des provinces sur les pouvoirs hydrauliques des rivières navigables. Le gouvernement avait soumis au tribunal un certain nombre de questions en lui demandant d'y répondre.

Le tribunal signale d'abord la difficulté et même l'impossibilité de répondre d'une manière précise aux questions qui lui ont été soumises. Il déclare cependant d'une façon bien catégorique que les provinces ont le droit de se servir du lit des rivières navigables, mais ce droit est surbordonné aux droits publics de navigation, et même dans ce cas, il est fait exception pour des droits spéciaux qui ont été accordés au moment de la Confédération ou par des législations subséquentes.

Les questions qui restent en suspens sont celles du droit du Dominion d'employer ou d'occuper des rivières provinciales navigables, sans le consentement de la province ou sans compensation; des droits respectifs des parties au sujet des forces hydrauliques créées ou rendues disponibles par des travaux pour l'amélioration de la navigation entrepris par le Dominion depuis la Confédération; celle des droits sur les forces hydrauliques dans les eaux limitrophes; et celle du droit des provinces d'employer et de développer des pouvoirs hydrauliques dans leur territoire, même si la navigation n'en subit pas un préjudice.

Le tribunal déclare que les questions soumises sont trop abstraites pour permettre autre chose que des réponses imprécises. Il serait nécessaire de soumettre des cas concrets pour éclaircir la situation.

Nouvelles Brèves

REGINA — L'élévateur de la Coopérative du Blé à Lortie, Sask., contenant 20,000 minots de grain, a été détruit par un incendie.

EDMONTON — La Commission des liqueurs de l'Alberta a réalisé, durant les douze mois expirés le 31 décembre 1927, un bénéfice de $2,038,622.53, soit une augmentation de $235,069.98 par rapport à 1926.

OTTAWA — Trois nouveaux sénateurs ont fait leur entrée à la Chambre Haute, jeudi: MM. Hance-J. Logan, de Amherst, N.-E., Walter Foster, de Saint-Jean, N.-B., et H. Horsey, d'Ottawa.

MONTREAL — Joseph Chabot, coupable du meurtre de la femme Alphonsine Fiset, a été exécuté vendredi matin à la prison commune du district de Montréal.

QUEBEC — M. Maurice Lalonde, avocat de Montréal, vient d'être nommé chef de la Sûreté provinciale par le cabinet. Il entrera en fonctions le 1er mars prochain à un traitement de $6,000 par année.

OTTAWA — Un caucus des sénateurs conservateurs a choisi le sénateur W.-B. Willoughby, de Moose Jaw, comme chef du parti à la Chambre haute.

QUEBEC — Le comité des bills publics a adopté une loi permettant aux témoins de prêter serment sur les crucifix dans les Cours de justice.

BELFAST — Eamon de Valera a été condamné à un mois de prison pour avoir voulu entrer dans l'Ulster, malgré l'interdiction de sept années prononcée contre lui.

POUR STIMULER L'IMMIGRATION D'ANGLETERRE

Le gouvernement anglais subventionnera les cours agricoles organisés par le Canadien National

Montréal — En vue de stimuler l'immigration britannique au Canada, le gouvernement anglais a décidé d'aider le service de colonisation du Canadien National et d'agrandir le champ couvert jusqu'à date par le cours de correspondance de l'agriculture canadienne inauguré par le réseau national.

L'arrangement fait avec le gouvernement anglais comporte que les autorités britanniques rencontreront une partie des dépenses faites par le réseau national, pour établir ce cours à travers toute l'Ile Britannique.

Le cours consiste en une série de dix conférences couvrant les dix branches fondamentales de l'agriculture canadienne. Ces cours sont préparés pour être compris et assimilés facilement par ceux qui les suivent. Le prix payé est remis dans le prix du passage de ceux qui immigrent au Canada.

Depuis ses débuts ce cours a été pris par 400 futurs colons, dont une grande partie sont déjà rendus au Canada et établis sur des terres.

Ce cours a été considéré d'une si grande valeur qu'il est maintenant suivi par des immigrants scandinaves et du nord de l'Europe.

En tournée d'inspection dans l'Ouest

M. Victor Gaudette, maître de poste de Montréal, a passé les journées de samedi et dimanche à Winnipeg et à Saint-Boniface. Il fait une tournée d'inspection des principaux bureaux de poste du Canada. Il est parti lundi pour l'Ouest.

Mort d'un ancien président de la législature manitobaine

James Johnson, ancien député et ancien président de la législature du Manitoba, est mort mercredi à Boissevain, à l'âge de 73 ans. Né dans l'Ontario, il était venu au Manitoba vers 1880 et s'était livré à la culture. Après avoir fait de la politique municipale, il fut élu député en 1897 et resta à la Chambre jusqu'à la défaite du gouvernement Roblin, en 1915. En 1905 il avait été élu président de la législature.

LONDRES — La "Banque d'Angleterre" a augmenté son taux d'escompte de 4½ à 5½%.

ECHOS D'EUROPE

Septième anniversaire de l'élection de S. S. le Pape Pie XI

Rome — Le septième anniversaire de l'élection de Sa Sainteté le Pape Pie XI comme successeur de saint Pierre a été célébré mercredi au Vatican. Une activité incessante a régné toute la journée au palais papal. La petite armée attachée au Saint-Siège, composée de la Garde Suisse, de la Garde Palatine, des Gendarmes Pontificaux, avait revêtu ses uniformes de fêtes.

Toutefois la cérémonie commémorative de l'élévation de Pie XI à la papauté n'aura lieu que le 12 février, anniversaire du couronnement. Une messe pontificale sera alors chantée à Saint-Pierre.

Un cinquième de la population de Paris a l'influenza

Paris — On estime qu'environ le cinquième de la population de Paris est atteint de l'influenza. L'épidémie était de nature bénigne, mais depuis une couple de jours on constate des complications de broncho-pneumonie. Les décès augmentent en proportion.

Les hôpitaux parisiens ont demandé l'aide des infirmières et des médecins d'Angleterre.

Mort de la reine-mère d'Espagne

Madrid — La reine-mère Marie-Christine d'Espagne est décédée mercredi matin dans sa soixante et onzième année. Fille de l'archiduc Charles-Ferdinand d'Autriche, elle avait épousé en 1879 le roi Alphonse XII d'Espagne, veuf de la princesse Mercédès de Bourbon. De ce mariage est né le roi Alphonse XIII.

Mort d'un célèbre aviateur allemand

Berlin — Le baron E.-G. Huenefeld, un des trois aviateurs de l'aéroplane "Bremen", la première machine à accomplir sans arrêt la traversée de l'Atlantique nord, dans la direction ouest, est mort à la suite d'une opération, dans un sanatorium de Berlin.

Ce fut le 14 avril 1928 que l'aéroplane Bremen atterrit sur l'île Greenley, près de la côte sud du Labrador.

La presse canadienne annonça que le capitaine Herman Koehl, le capitaine James Fitzmaurice et le baron étaient sains et saufs, après une envolée difficile et dangereuse d'Irlande. Les aviateurs avaient accompli un exploit jugé jusqu'alors impossible.

La sainte de Lisieux aura sa basilique

Lisieux — La multitude toujours croissante des pèlerins venant à Lisieux vénérer les reliques de la "Petite Sainte" rendait indispensable et même urgente la construction d'une église destinée à les accueillir. La modeste chapelle du Carmel est beaucoup trop exiguë pour l'affluence des foules accourues.

Aussi l'édification d'une basilique pouvant recevoir les foules qui se dirigent vers Lisieux s'imposait-elle.

Mgr Suhard, le nouvel évêque de Bayeux et Lisieux vient de donner son approbation au projet présenté par l'éminent architecte Cordonnier, membre de l'Institut, projet grandiose et du plus haut intérêt artistique et religieux.

Les travaux commenceront au début du printemps prochain. Ils dureront de nombreuses années. Mais, bien avant leur achèvement, on pourra utiliser les parties terminées au fur et à mesure de leur disponibilité. On assure que d'ici deux ans environ les pèlerinages pourront prier dans la basilique en cours de construction.

Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus va enfin avoir à Lisieux une basilique digne d'elle.

Le vote des femmes en Angleterre

Londres — L'attribution du droit de vote à 5,500,000 femmes qui ne pouvaient voter auparavant parce qu'elles avaient moins de 30 ans cause un véritable bouleversement en Grande-Bretagne.

Dans la plupart des divisions électorales, le vote masculin sera dépassé par le vote fémnin aux prochaines élections générales. Dans la division de Leeds, par exemple, des 68,000 nouveaux votants, 48,000 sont des femmes. D'autres grandes cités présentent des situations semblables. Dans plusieurs endroits de villégiature sur la côte sud, le vote féminin a une telle prépondérance sur le vote masculin que les candidats assurent que ce n'est guère la peine de faire appel aux hommes. La loi du vote des "flappers" oblige donc les organisateurs politiques à préparer des programmes spéciaux pour les femmes.

Les académiciens et le suffrage féminin

Paris — L'Académie française, consultée par le journal l'"Union nationale des femmes", sur la question de savoir s'il convient de donner aux femmes le droit de vote, s'est prononcée dans le sens féministe: 24 suffrages pour, 2 contre et 3 bulletins blancs.

Les bulletins blancs ont été déposés par M. l'abbé Brémond, qui déclare n'être pas compétent sur ce sujet, et par MM. le maréchal Lyautey et Paul Bourget, qui ont répondu aimablement qu'ils ne répondraient pas.

Les opposants sont MM. Doumic et René Bazin.

Le XIVme Congrès des syndicats agricoles de France

Paris — Le XIVème Congrès national des Syndicats agricoles se tiendra cette année à Pau sous la présidence d'honneur du président du conseil et des ministres de l'agriculture, du travail des finances et des travaux publics. La séance d'ouverture aura lieu le vendredi 1er mars. On y étudiera la coopération agricole. L'après-midi du samedi 2 sera consacré aux Assurances sociales, à l'amélioration du logement rural, à la loi Loucheur et au Crédit agricole, à la prophylaxie de la tuberculose bovine; la matinée du dimanche, à la mutualité agricole d'assurances et à la défense de l'agriculture par l'organisation professionnelle. Un banquet, sous la présidence du ministre de l'agriculture, servira de clôture au Congrès.

A Jérusalem on découvre le tombeau d'une épouse du roi Salomon

Le Caire — Le journal "Al Mokattan" a raconté l'histoire d'une découverte sensationnelle faite à Jérusalem, où des fouilles entreprises récemment ont mis à nu le tombeau de la femme favorite du roi Salomon. Le tombeau qui vient d'être découvert est, dit-on, d'une magnificence sans exemple et est rempli de bijoux de grande valeur d'une beauté merveilleuse.

Le corps de la reine, enveloppé dans de riches couvertures piquées de pierres précieuses, est étendu dans un cercueil en or. A la tête, la reine porte une couronne de perles et d'émeraudes et, aux doigts, des bagues de saphir.

La Pologne signera un protocole avec les Soviets

Varsovie — La Pologne a adhéré à la proposition soviétique de signer un protocole à Moscou pour l'application immédiate du pacte de Paris de renonciation à la guerre dans l'est de l'Europe.

On assure également que la Roumanie, la Lettonie et l'Esthonie le signeront aussi, mais que la Finlande et la Lithuanie s'abstiendront.

S. S. Pie XI sortirait de sa réclusion volontaire à Pâques

Rome — A la suite de la signature du traité de conciliation et du concordat entre le Vatican et le gouvernement italien, l'on s'attend à ce que des cardinaux et des archevêques soient nommés sénateurs; cela sera conforme à la coutume qui existait avant la rupture de 1870.

Le Pape ne mettra probablement pas fin à sa réclusion volontaire avant Pâques; on croit qu'il ira ce jour-là célébrer la messe à Saint-Jean de Latran, mère de toutes les églises, ou à Saint-Charles où il a dit sa première messe il y a cinquante ans.

Le tunnel de Gibraltar

Madrid — L'Espagne a l'intention de construire un tunnel sous le détroit de Gibraltar. Les géologues examineront le projet et décideront s'il peut être exécuté.

Dans le cas où le tunnel se ferait, Farifa serait le point de départ en Espagne; le point d'arrivée sur le littoral africain n'a pas encore été choisi.

L'influenza fait de nombreuses victimes en Angleterre

Londres — L'influenza augmente et a presque doublé le nombre de ses victimes dans les villes anglaises. Londres a été fort éprouvée, mais Liverpool et Manchester encore plus. Même Birmingham, Sheffield, Leeds et Bristol, où l'épidémie est comparativement faible, ont subi beaucoup de décès.

Dans 107 villes, les décès par influenza et brocho-pneumonie sont montés de 16.4 le 12 janvier à 21 par mille la semaine dernière, presque le double du taux normal annuel de 11.

Ces 107 villes ont eu 652 morts la semaine dernière par influenza seulement, contre 321 la semaine précédente; depuis le 1er janvier, il y a eu 1,373 contre 603 pour la même période en 1928. Ces chiffres ne comprennent pas la pneumonie.

M. Herriot se défend

Paris — Edouard Herriot, ex-premier ministre de France, a défendu l'attitude qu'il prit en Alsace en 1924. Il fut, jeudi, le principal orateur de la journée dans le débat sur la situation en Alsace, s'efforçant de prouver qu'il n'était pas responsable de la crise, comme on l'en accusait. Il prétend que son programme ministériel de 1924, tout en favorisant l'application de toutes les lois françaises en Alsace-Lorraine, était tout à fait propre à ménager les susceptibilités des Alsaciens.

Elu député en prison

Paris — Le gouvernement français a décidé que le communiste André Marty ne pouvait prendre possession de son siège à la Chambre des députés. Marty a été élu alors qu'il était en prison. Il n'a pas encore fini de purger sa sentence. Marty a défait un candidat du premier ministre Poincaré, dans le district électoral de Puteaux.

Le cardinal Cerretti rentre à Rome

Naples — Le cardinal Cerretti, sous-secrétaire d'Etat du Vatican, est arrivé de son voyage au congrès eucharistique de Sydney, Australie, à bord du "Comte Biancanano".

Avec lui se trouvaient Edward Hearne, comte de la cour papale, et le P. Vincinzo Lorenzo, secrétaire particulier du cardinal.

Son Eminence s'est dite satisfaite de son voyage, et a déclaré qu'elle fera un long rapport au Pape sur l'état florissant du catholicisme en Australie et en Amérique.

Une pièce belge de 5 francs

Bruxelles — On examine au ministère des finances l'éventualité de l'émission d'une pièce de 5 francs, qui serait substituée au billet de 5 francs.

Le métal dont elle sera faite n'a pas encore été choisi; il apparait dès à présent qu'on s'en tiendra au nickel utilisé actuellement pour les jetons de 2 et 1 francs.

A Travers les Centres Français

Des correspondants spéciaux de la "Liberté"

ONTARIO

RAINY RIVER

Parties de cartes

Le 17 janvier recommençaient nos parties de cartes — la première de la deuxième série. Elle a été donnée par Mmes Charles et Alex. Lambert. La jolie somme de $40 a été faite. Celle du 24 a été donnée par Mmes Ernest Boissonnault et Jack Langstaff; malgré le mauvais temps, la somme de $27 a été faite. Le 31 elle a été donnée par Mlles Florence Bourgeois, Dorothée Roche, M. le curé et Colombo Baldelli. Ils ont fait $31.10; encore un beau succès. Le 7 février elle sera donnée par les Chevaliers de Colomb.

Le 4 février nos dévouées institutrices donnèrent une partie de cartes au profit de l'école séparée. Il y avait du monde pour former douze tables. La somme de $35 a été faite. Nos remerciements aux institutrices.

Assemblée

Le mardi 5 février avait lieu dans le théâtre une assemblée de ceux qui avaient des parts pour le puits d'huile afin de nommer des officiers pour cette année. Les mêmes que l'an passé ont été élus.

Il y eut une autre assemblée des commissaires d'école pour se nommer un président et M. Athanase Proteau a été nommé. Les autres commissaires sont MM. Rosario Proteau, Louis Meunier Emile Votto, James Gillis et Patrick Tyne.

Partie pour l'hôpital

Mlle Wren, institutrice à l'école séparée, est partie pour l'hôpital de Saint-Boniface; elle est sous les soins du Dr Collin. Elle était accompagnée de notre docteur Cameron. Nous sommes contents d'apprendre qu'elle prend du mieux et nous espérons qu'elle sera parmi nous bientôt.

* * *

Mlles Bélanger et Poirier sont de retour de leur voyage.

* * *

M. Elie Désorcy est parmi nous pour quelques jours; il doit retourner dans l'Ouest.

COLOMBIE ANGLAISE

CARMI

Le 3 octobre dernier, jour de la fête de sainte Thérèse, chez le Père Ferroux, a été érigée une chapelle en sanctuaire permanent par le R. P. MacIntyre, de Greenwood. Il est convenu que le même Père viendra le 15 de ce mois de février pour ériger et bénir, dans cette chapelle, les tableaux d'un chemin de croix, tout neuf et d'une réelle beauté.

Sans vouloir préjuger, on peut annoncer que la Petite Thérèse de l'Enfant-Jésus fait tomber sur cette localité ses roses bienfaisantes. Plusieurs conversions y ont eu lieu grâce à elle, dont l'une particulièrement émouvante. Il faut une autre plume que la mienne pour en faire le récit.

RHONE

Le mois de janvier a été très froid. Il est tombé 10 à 12 pouces de neige; le thermomètre a marqué 18 sous zéro F. et 28 à Midway. Il n'y a pas de changement pour cette première semaine de février. On brûle du bois, tout en poétisant les vieux souvenirs près d'un bon feu.

PENTICTON

Nos voyageurs ne sont pas revenus. Non contents d'avoir visité la Californie, ils sont passés au Mexique. Peut-être auront-ils la tristesse et l'honneur de voir quelques martyrs chrétiens de ce pays.

Ottawa — Arthur-H. Brown, de Régina, vient d'être nommé secrétaire et avocat de la nouvelle Commission du Crédit agricole. M. Brown est avocat depuis plusieurs années et a toujours exercé sa profession en Saskatchewan. Il s'établira à Ottawa avec sa famille.

VOLUME XVI. — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 13 FEVRIER 1929 — NUMERO 37

Ce n'est que par l'émulation et la rivalité fraternelles que pourra s'élever le niveau de notre esprit national.

Sénateur BELCOURT.

LA LIBERTÉ

La liberté ne s'emprisonne pas, et les fers qu'on lui forge servent quelquefois à étendre son empire.

LACORDAIRE.

CULTIVONS L'ESPRIT SOCIAL

Frédéric Ozanam, ce précurseur des catholiques sociaux, écrivait dès 1834: *"Je voudrais l'anéantissement de l'esprit politique au profit de l'esprit social."* Ce clairvoyant et généreux sociologue ne vécut pas assez pour voir la réalisation de son voeu, mais ses leçons et ses exemples ont porté des fruits merveilleux. Si l'esprit politique — dans ce qu'il peut avoir de nocif pour l'union et l'harmonie — n'est pas complètement anéanti chez les catholiques de France, du moins leur esprit social, affermi et discipliné, éclate en une floraison d'oeuvres et d'initiatives qui font l'admiration des autres pays. Et l'on peut en dire tout autant des catholiques belges, leurs émules.

Un écrivain canadien-français très averti, Edmond de Nevers, constatait avec amertume en 1896: *"Les jeunes d'aujourd'hui, sauf quelques rares exceptions récentes, sont indifférents à tout ce qui n'est pas la politique et paraissent avoir renoncé à la vie de la pensée?"* Les choses ont-elles beaucoup changé depuis trente ans? Les heureuses exceptions signalées par le publiciste sont-elles plus nombreuses ou plus clairsemées?

Il ne s'agit pas, bien entendu, de bannir la politique, dont nous aurons toujours besoin, même pour nos propres fins nationales; encore moins de jeter le discrédit sur ceux des nôtres qui consacrent leurs talents à ce travail nécessaire. Au reste, la politique n'est pas le seul obstacle aux études sérieuses chez les jeunes et les autres. Mais au-dessus des querelles de partis stériles et factices, qui divisent; au-dessus des satisfactions matérielles où l'esprit n'a aucune part, il y a place pour des préoccupations d'un ordre plus relevé qui, au lieu de nous éloigner les uns des autres, nous rapprochent et cultivent en nous le sens de la justice, de la charité et de la solidarité.

La situation particulière qui nous est faite au Manitoba au point de vue des droits scolaires a eu pour heureux résultat de grouper autour de l'*Association d'Education* tous nos compatriotes, en dépit de leurs divergences politiques. C'est un succès dont nous avons le droit d'être fiers. Quand l'on s'arrête à considérer l'importance de plus en plus grande du problème social dans les villes, on y trouve aussi un motif supérieur d'union et de bonne entente pour en hâter la solution.

"Certains esprits s'imaginent — dit le pape Léon XIII — *et cette illusion se répand beaucoup, que la question sociale est d'ordre purement économique; or, il est incontestable qu'elle est avant tout une question morale et religieuse, et pour ce motif, c'est principalement dans la loi morale et les enseignements de la religion qu'il en faut chercher la solution."* Ces paroles, qui datent de trente ans bientôt, n'ont rien perdu de leur actualité et il reste toujours aussi nécessaire de les rappeler. Benoît XV les reprenait pour son compte quand il affirmait que *"en dehors de la justice et de la charité, il n'y aura pas de progrès social."* La lettre collective de l'épiscopat canadien dont la *Liberté* commence aujourd'hui la publication rappelle aussi, à propos des enseignements de S. S. Pie XI, que *"la question sociale est dominée par la question religieuse"*.

Au cours d'une conférence sur le capital et le travail donnée à l'Union Canadienne de Saint-Boniface, M. Noël Bernier disait fort justement de son côté: *"Ce qui est surtout malade, c'est le coeur, beaucoup plus que la tête. Si on avait le coeur assez bon, si on avait l'âme assez noble pour faire ce que la raison prescrit clairement, les trois quarts de nos problèmes économiques se trouveraient résolus immédiatement. En un mot, ce qui manque le plus, c'est l'esprit de justice."*

Il faut traiter cette société malade, non au moyen de palliatifs, de sirops calmants, mais par un régime tonifiant qui lui refasse une constitution — et d'abord par le retour à l'idée religieuse.

Le *Cercle La Vérendrye de l'A. C. J. C.*, fidèle à sa devise et soucieux de répondre au désir des Souverains Pontifes, a pris l'initiative d'organiser une *Journée Sociale* consacrée à l'étude de quelques-uns de ces problèmes vitaux. Tous ceux et toutes celles qui ont à coeur de faire leur humble part pour l'amélioration du sort des travailleurs et pour le règne de l'harmonie entre les classes sociales devraient être au Collège de Saint-Boniface, pour profiter de cet enseignement.

Donatien FREMONT.

Carnet du Grincheux

Québec va avoir sa loi de la presse. L'événement fait jaser un peu. En dehors de la province, la chose apparaît à nos amis les Anglais comme tout à fait inutile et déplacée. Que signifie cette mesure dans un pays libre comme le nôtre? Précédent dangereux... Toucher à la liberté de la presse, n'est-ce pas un peu ébranler les institutions britanniques?

Ce qui ajoute au scandale, pour quelques-uns, c'est que le coup vient d'un gouvernement libéral, ou soi-disant tel.

Il est piquant de noter que les journaux de la province de Québec — les seuls intéressés — se montrent au contraire satisfaits. Depuis longtemps, d'ailleurs, ils réclamaient une loi de ce genre. Ils y voient moins une entrave à leur liberté qu'une protection contre certains abus dont ils étaient jusqu'ici les victimes désarmées.

Cependant un journaliste franco-américain proteste au nom de la tradition canadienne:

On devrait permettre éternellement aux *Canayens* de s'engueuler. C'est dans ces moments-là que leur excellent naturel se manifeste.

Hum!... Voilà précisément le point où le confrère et M. Taschereau ne s'accordent pas. Ce dernier constate que la presse de sa province "va beaucoup plus loin que la presse des provinces-soeurs, que certains journaux n'hésitent pas même à faire des personnalités, qu'ils se croient à certains temps les censeurs de la vie privée des hommes politiques...". *Et le premier ministre québecois, à tort ou à raison, ne semble pas voir là des vertus de la race à perpétuer.*

Un autre journaliste — d'en bas de Québec celui-là — faisait il n'y a pas longtemps des réflexions fort sensées que je livre à votre méditation:

Les Latins doivent se défier de leur esprit belliqueux... Peut-être serions-nous plus travailleurs, si nous étions moins batailleurs. Peut-être mettrions-nous plus d'esprit de suite à l'accomplissement de nos tâches, si nous rêvions moins querelles et combats. Peut-être serions-nous plus unis et plus forts, si nous étions moins chicaniers. Peut-être la jalousie exercerait-elle moins de ravages chez nous, si nous avions moins l'habitude de mordre notre prochain — compatriotes ou autres.

... S'il y a un endroit où les campagnes électorales sont chaudes et contestées, ou, par contre, la chose publique laisse presque tout le monde indifférent durant le reste du temps, sauf, bien entendu, s'il se présente quelque *casus belli*, c'est bien la province de Québec, pays latin.

Voilà ces pauvres Latins bien habillés! Et nous sommes incontestablement des Latins: le Premier québecois nous le rappelle fréquemment.

Ah! si M. Taschereau pouvait doter sa province d'une bonne petite loi de la presse qui aiderait à délatiniser légèrement ses administrés en canalisant leur esprit batailleur, quel fier service il rendrait à la race!

Si, par un prodige de savoir-faire, M. Taschereau réussissait à y introduire une bonne petite clause qui obligerait messieurs les journalistes à respecter les lois de la grammaire et du bon goût, à acquérir le sens de la mesure et la propriété des termes, je n'hésiterais pas, pour ma part, à le sacrer grand homme et grand bienfaiteur de l'humanité.

LE GRINCHEUX.

LA CONVENTION DE BRANDON

La *Liberté* a déjà attiré l'attention de ses lecteurs sur la convention annuelle des commissaires d'écoles du Manitoba, qui doit se tenir à Brandon les 26, 27 et 28 de ce mois; nous croyons utile d'y revenir.

Comme nous l'avons déjà dit, le fait que les commissaires siégeront ailleurs qu'à Winnipeg ne change rien au précédent établi de tenir une petite convention séparée des commissaires de langue française. Celle-ci peut avoir lieu tout aussi bien à Brandon qu'à Saint-Boniface. L'*Association d'Education* a retenu à cet effet la salle des Chevaliers de Colomb. Cette organisation s'est même gracieusement offerte à assurer le logement à tous nos délégués.

Nous publierons la semaine prochaine le programme des séances de cette convention. Plusieurs problèmes intéressants y seront étudiés, entre autres le recrutement de notre personnel enseignant. On sait que l'examen préalable des résolutions présentées à la convention générale est toujours un article très important de ce programme.

Les commissaires d'écoles de langue française ont leur mot à dire dans les délibérations qui vont avoir lieu à Brandon; mais pour que leur influence se fasse sentir, il est nécessaire qu'ils s'y rendent en nombre suffisant. Nos délégués, grâce à leur esprit de discipline, réussissent généralement à faire échouer les mesures peu recommandables soumises à la convention des commissaires. Il ne faudrait pas que l'on ait à déplorer cette année quelques surprises désagréables, faute d'un contingent assez nombreux de délégués catholiques.

Rappelons qu'il n'en coûtera pas plus cher aux districts scolaires pour envoyer des délégués. Tous les frais de transport sont mis en commun et chacun paie un prix uniforme, quelle que soit la distance parcourue.

Un exemple à imiter

M. l'abbé Jutras n'a pas oublié dans son testament les oeuvres essentielles qu'il avait utilement servies de son vivant. C'est ainsi qu'il laisse $100 à la Liberté, $300 au Collège de Saint-Boniface et $100 à l'oeuvre des missions.

La collaboration, si appréciée du vénérable défunt à la page agricole de notre journal est assurément le plus riche cadeau qu'il nous ait jamais fait. Nul doute que la somme modeste qu'il vient d'y ajouter visait, surtout, dans l'esprit du donataire, à souligner l'importance de l'oeuvre de la presse catholique qu'il comprenait si bien et qu'il avait tant à coeur.

C'est un geste que d'autres pourraient imiter, mais auquel ils ne pensent pas. Le journal catholique est cependant l'une des oeuvres les plus indispensables à notre époque.

LA LOI DE PENSIONS DE VIEILLESSE DU POINT DE VUE CATHOLIQUE

On s'est demandé, en plus d'un endroit, ce qu'il fallait penser, du point de vue catholique, du principe de la loi de pensions de vieillesse. Le conseil supérieur du travail des Syndicats Catholiques de Montréal vient d'étudier la question et donne ses conclusions dans le mémoire suivant, que nous croyons utile de reproduire:

Il ne faut pas confondre cette loi de pensions avec les lois dites de "retraites ouvrières". Ces dernières sont des assurances qui couvrent le risque de vieillesse à l'égard de tous ses participants, tandis que la loi de pension de vieillesse est un fonds d'assistance, applicable uniquement aux vieillards indigents ou, du moins, comme l'indique une clause de la loi: "à ceux qui rendus à l'âge de 70 ans n'ont pas un revenu annuel qui équivaut à $365.00". Ce n'est donc qu'à la catégorie des vieillards dont l'état relève de la charité publique ou privée que s'adressent les avantages de la loi. C'est une loi de bienfaisance publique.

Nous avons consulté, sur cette matière, les sociologues catholiques les plus autorisés, pour voir s'il y avait divergence d'opinion, sur le principe de la loi par rapport à la doctrine sociale catholique, comme:

"Lettres sur la coopération du Clergé aux oeuvres légales d'assistance sociale", de Mgr Fuet, évêque de Rouen.

"Cours d'Economie sociale", par Chs Antoine.

"Principes d'économie sociale", par le R. P. Fallon, S.J.

"Questions sociales et école sociale", par Garriguet.

"Devoir de l'Etat en matière de bienfaisance", Liberatore, S.J.

"A propos de l'assistance" par Zamanski.

"Article paru dans l'Association Catholique", 15 novembre 1907.

"L'Assistance aux vieillards et aux infirmes", par de Lavergne.

"Semaines Sociales de France: Orléans (1905); Marseille (1908); Rouen (1910)."

Chez tous, nous trouvons l'expression unanime que cette législation sociale est: "une des plus humaines qui existe" (Deslandes). Que le principe dont elle tire son existence "est bon, juste et chrétien" (M. de Gailhard-Bancel). Et que les abus qui peuvent s'y glisser "ne doivent pas nous empêcher de rendre hommage à une loi qui est bonne, qui est juste, disons-le, qui est bien nôtre, puisque nous n'avons pas de peine à reconnaître à sa base un principe chrétien" (Gand).

La loi de pensions de vieillesse, telle qu'instituée par le gouvernement fédéral, est basée sur le principe du droit à la vie pour tous et conséquemment, du devoir de ceux qui possèdent, de suppléer à la carence de ceux qui sont dans le dénuement. "Nous, catholiques, dit M. Deslandes, nous proclamons que la société a les mêmes devoirs que les individus. C'est ainsi que nous disons: La religion n'est pas un devoir seulement pris individuellement, c'est un devoir pour les hommes pris dans leur organisation politique, donc pour l'Etat. Nous ne devons donc pas voir dans l'assistance publique quelque chose d'inférieur, théoriquement à l'assistance privée, une sorte de rivale suspecte de celle-ci qu'il importerait à priori de refouler".

Le rôle de l'Etat en matière d'assistance, comme en toute autre matière, commence là où l'initiative privée se montre impuissante. Son rôle est d'aider, de subventionner, plutôt que de prendre le contrôle des organismes de secours. Mais quand le problème devient, par sa complexité et son étendue trop difficile ou impossible à être solutionné avantageusement par les individus, l'Etat reste dans ses attributions en prenant charge d'un tel problème. L'Etat ou la société doit à ses membres, surtout les faibles et les pauvres, aide et protection. C'est ce que dit Léon XIII dans "Rerum Novarum": "L'Etat doit se préoccuper d'une façon spéciale des faibles et des indigents... Que l'Etat se fasse donc, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs qui appartiennent à la classe pauvre en général". Le problème de l'assistance publique devient de plus en plus compliqué, par suite de la concentration des masses dans les grandes villes et aussi à cause des conditions du système économique sous lequel nous vivons. Des catégories entières d'ouvriers ne reçoivent pas des salaires en proportion avec le coût de la vie. Ils sont manifestement insuffisants pour subvenir aux besoins d'une famille même restreinte. Comment des salariés pourraient-ils dans de telles conditions y ajouter la charge de leurs vieux parents? Voilà pourquoi toutes les maisons de refuge pour vieillards sont encombrées et cela aux dépens de l'esprit familial.

Soulager ou aider les vieillards en besoin n'est pas détruire l'esprit de famille. L'aide ou pension que l'Etat donne aux vieillards peut, du moins, en certains cas, aider à supporter un foyer, ou à garder unis des couples nécessiteux, ou à encourager des enfants peu fortunés à garder avec eux leurs vieux parents. Le public n'est-il pas appelé, déjà, à supporter des vieillards sans famille et sans foyer?

Il n'est pas dans l'intention des législateurs de laisser croire que les enfants seront libérés du devoir de soutenir leurs parents. La loi naturelle reste intangible. Le but de la loi de pensions n'est pas de se substituer aux enfants capables de subvenir à leurs vieux parents, mais de leur aider à accomplir ce devoir quand ils se trouvent dans l'impossibilité de le faire avec leurs propres ressources. Nous ne doutons pas que les législateurs fédéraux aient songé à insérer au nombre des conditions essentielles pour tout postulant pour avoir droit à la pension, une clause déterminant que ce dernier ne devra pas avoir de descendants directs capables de prendre soin de lui; mais nous n'ignorons pas qu'une telle clause serait extrêmement difficile d'application. Nous la trouvons cependant inscrite dans la loi belge.

Nous savons aussi par les rapports des pays où la loi de pensions de vieillesse est instituée que c'est une législation qui donne souvent lieu à des abus. On peut en dire autant d'une foule d'autres lois. Ce serait manquer de logique que de juger les institutions par l'usage abusif qu'en font les hommes de mauvaise foi. Contre ces abus, des modifications opportunes pourront être apportées par l'intermédiaire du Conseil interprovincial prévu par la loi fédérale.

En résumé, nous affirmons que le principe d'une loi de pensions ou de secours à même les deniers publics en faveur des vieillards indigents ne répugne nullement en soi à la sociologie catholique; au contraire, abstraction faite des abus accidentés qu'on pourrait redouter, là où l'initiative des particuliers ou des institutions privées se montrent incapables ou insuffisantes, l'enseignement chrétien fait rentrer dans les devoirs de l'Etat le soin de secourir les nécessiteux. Il appartient à la sagesse des chefs de la nation, éclairés et stimulés par ceux qui disposent de quelque influence politique d'examiner les besoins, de déterminer les moyens à employer pour y subvenir ou les prévenir.

Bien que la loi fédérale dite de la pension des vieillards puisse être diversement appréciée, on ne voit pas comment, au nom de la doctrine, on pourrait en contester le principe et même la sagesse dans sa teneur générale. Il ne s'agit pas de savoir si d'autres lois ne pourraient pas être, en soi, de meilleure inspiration, par exemple certaines assurances sociales, mais simplement de remédier à un mal existant, en profitant d'une loi également existante. La nature même de la société et son rôle vis-à-vis des individus, l'esprit de la lettre de l'encyclique "Rerum Novarum" démontrent la légitimité de cette loi. Les théologiens ou sociologues qui ont paru y répugner l'ont fait peut-être sous le coup de préventions à l'égard de l'organisation sociale moderne ou en raison d'abus accidentels qui s'attachent à toute loi. Ils ne sauraient a priori repousser l'intervention de l'Etat dans l'assistance des vieillards nécessiteux.

Cette loi est demandée par le travail organisé. Les syndicats catholiques ne sauraient, sans préjudice de leur influence sur les travailleurs et sans forfaire à leur mission, s'y opposer; au contraire, il est de leur intérêt de la réclamer pour le bien de la classe ouvrière dont ils sont les mandataires.

Une poursuite de 170 millions contre la Couronne

Ottawa — Le gouvernement sera bientôt en possession d'une pétition de droit, de la part des actionnaires minoritaires du Grand Tronc, lui demandant de poursuivre la Couronne pour le montant de 170 millions de dollars. Ces actionnaires minoritaires protestent contre la transaction approuvée par la majorité, par laquelle le gouvernement s'est emparé du réseau ferré du Grand Tronc.

Si la demande est accordée, l'affaire ira devant les tribunaux. Les actionnaires minoritaires trouvent que la transaction ne leur a pas rapporté suffisamment.

LETTRE DE L'EPISCOPAT CANADIEN

Lettre pastorale de S. Em. le Cardinal Raymond-Marie Rouleau, O.P., archevêque de Québec, et de Nosseigneurs les Archevêques, Evêques et autres Ordinaires du Canada, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de S. S. le Pape Pie XI

Nous, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Siège Apostolique, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires du Canada.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et aux fidèles de Nos diocèses, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

I

L'univers catholique se prépare à célébrer, avec toute la dévotion de la piété filiale, le jubilé d'ordination de Sa Sainteté Pie XI, pape glorieusement régnant. En effet, la date du 20 décembre 1929 nous donnera le cinquantième anniversaire du jour où Don Achille Ratti reçut, dans la basilique de Latran, la consécration qui fait les prêtres de Jésus-Christ pour l'éternité. Le lendemain, le jeune prêtre milanais célébrait sa première messe, dans l'église Saint-Charles au Corso. Futur oblat de saint Charles, il plaçait ainsi sa carrière sous le patronage du grand archevêque de Milan, qui a tant aimé l'Eglise de Dieu, et qui fut si parfaitement dévoué au Pontife Romain.

N'est-il pas juste que l'Eglise du Canada unisse sa voix au concert de bénédictions et d'actions de grâce qui vont s'élever de toutes les chrétientés de la terre, pour remercier le Christ Prêtre unique et éternel, d'avoir appelé à l'onction du sacerdoce celui qui, quarante-trois ans plus tard, deviendrait le chef visible de son Eglise, son Vicaire ici-bas?

C'est pourquoi, Nos très chers Frères, les Archevêques et Evêques du Canada réunis en assemblée plénière dans la ville de Québec aux premiers jours d'octobre dernier, ont décidé de vous inviter à commémorer cet anniversaire, avec les sentiments de foi vivante, de sainte allégresse et de tendre dévotion, qui conviennent à des fils comprenant la grandeur des prérogatives conférées au père commun des fidèles, et se souvenant des bienfaits reçus de sa paternelle bienveillance.

II

Le Seigneur qui a créé l'homme à son image, a fait de lui un être raisonnable, un être social et un être religieux. Par la société civile, l'homme atteint sa fin temporelle; par la société religieuse, il parvient à l'éternel bonheur offert à tous les enfants de Dieu.

Cette société religieuse n'est autre que la sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et appelée le corps mystique du Christ. Aucune société ne pouvant exister sans une autorité suprême, de cette Eglise Jésus-Christ est le chef, de ce corps il est la tête. "La tête agit sur les membres par l'influx intime, par l'énergie motrice qu'elle leur communique, et aussi par le gouvernement extérieur qui les dirige dans leurs actions" (Som. théol., 3, 8, 6). Cette double fonction, le Christ l'accomplit dans son corps mystique. C'est ainsi que la grâce, produite par l'Adorable Trinité, est communiquée par Jésus à son Eglise comme le principe de la vie surnaturelle; c'est encore ainsi que le Christ lui transmet son pouvoir de gouvernement.

Cette communication s'imposait d'autant plus que le Christ glorifié devait retourner aux cieux et siéger à la droite de son Père. La société par lui fondée sur la terre pour le salut du genre humain, ne pouvait cependant demeurer sans une autorité visible. Il lui donna donc un chef muni de ses pouvoirs divins. Ce chef, c'est le Pape, c'est celui que nous appelons si justement le Vicaire de Jésus-Christ.

Comme il est de l'essence du vicaire qu'il ne fasse qu'une seule personne hiérarchique avec celui qu'il représente, le Vicaire de Jésus-Christ ici-bas reçoit donc de son Maître, sans intervention étrangère, des prérogatives qui lui sont et qui lui demeurent communes avec lui: "Quae mihi potestate sunt propria, sint tibi mecum participatione communia"; telles sont les paroles que saint Léon place sur les lèvres du Christ (Ep. 10, n. 4). L'autorité plénière exercée par le pape dans l'Eglise, est donc l'autorité du Christ lui-même, avec cette différence toutefois que l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ s'étend à tous les siècles et à tous les lieux, à l'Eglise triomphante et à l'Eglise souffrante comme à l'Eglise militante, tandis que l'autorité du Souverain Pontife est restreinte à l'Eglise de la terre et ne dure que le temps de son pontificat. Dans le Christ est la source inépuisable d'un pouvoir qui se déverse avec largesse, bien qu'avec certaines limites, dans son représentant parmi les hommes. De ce fait, le pape ne possède pas une autorité particulière qui le constituerait intermédiaire entre le Christ et les évêques; mais, Vicaire de Jésus-Christ, il partage l'autorité de Celui qui l'a choisi. Avec le Christ il est donc un même docteur, un même législateur, un même pontife. Il est donc véritablement le "Christ de la terre", selon l'expression aussi belle qu'exacte jaillie du coeur de la séraphique sainte Catherine de Sienne. Par conséquent, le Souverain Pontife est le Christ rendu visible, parlant et agissant par son Vicaire. Aussi, après la présence réelle de Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie, rien ne nous rapproche plus de la personne du Sauveur que la vue de son Vicaire en ce monde.

Or, le doux Christ de la terre, comme Celui du ciel, dont il est le mandataire, sera roi, pontife et prophète. Roi, il gouvernera l'Eglise; pontife, il la sanctifiera; prophète, il l'éclairera. C'est à lui que le Christ a fait la promesse solennelle: "Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise" (Matt., 16, 18). L'apôtre, inspiré du Père des cieux, recevait cette promesse, parce qu'en Jésus de Nazareth, il avait reconnu le Messie promis, et proclamé sa divinité. S'adressant de nouveau à Pierre, le Sauveur lui dit: "Confirme tes frères" (Luc, 22, 32). Puis, par une triple déclaration, il le chargea solennellement de paître ses agneaux et ses brebis (Jean, 21, 15-17). "D'abord les agneaux, dit saint Ambroise, puis les brebis commises à sa garde. Il est constitué non seulement pasteur, mais pasteur des pasteurs. Il régit et les sujets et les prélats." Pierre reçoit donc formellement une mission particulière. Il est le rocher sur lequel sera bâti l'édifice de l'Eglise; il est le chef unique du troupeau; les autres pasteurs sont les chefs d'une partie du troupeau. Cette prééminence lui confère le privilège de la primauté, et ce privilège lui est concédé comme une fonction ordinaire appartenant à la constitution de l'Eglise, et qui doit durer aussi longtemps que l'Eglise elle-même, c'est-à-dire jusqu'à la consommation des siècles. La primauté se transmettra donc perpétuellement aux successeurs de Pierre.

Lorsqu'il s'agit du Pontife Romain, il ne peut être question d'une simple primauté d'honneur, comme celle attribuée au président d'une société. Nous sommes en présence d'un véritable pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle; pouvoir divin s'exerçant sur la terre pour des fins célestes; pouvoir plénier dont seul le Pontife Romain peut user sans le concours de l'épiscopat ou de l'Eglise pour tout ce qui est du ressort de sa juridiction, c'est-à-dire pour ce qui concerne le pouvoir d'enseigner l'Eglise entière, de la régir et de la sanctifier. Cette juridiction suprême, ayant tous et chacun dans sa subordination, ne relève d'aucune autorité, fût-elle celle d'un concile général. Elle est ordinaire, c'est-à-dire attachée à la charge elle-même et ne provenant pas d'une délégation de la communauté; de sorte que les personnes et les choses ecclésiastiques appartiennent à la puissance pontificale, régulièrement et toujours, et non pas seulement dans des circonstances solennelles et extraordinaires. Cette juridiction suprême est encore immédiate, ce qui veut dire qu'elle s'exerce sans intermédiaire tant sur les fidèles que sur les pasteurs.

Ce pouvoir, le plus large et le plus étendu qui soit confié à un homme mortel, s'applique dans l'ordre de l'enseignement, d'une façon infaillible, d'abord "sur les questions relatives à la foi et aux moeurs, en matière révélée, puis sur les vérités morales naturelles qui ont une étroite connexion avec le dogme révélé. C'est à ce titre qu'à la société comme aux individus, et dans la société aux parties, elle enseigne la justice et l'équité" (Card. Ratti, arch. de Milan, Lettre, 1921).

(A suivre)

Mgr Marois au repos

Régina — Mgr Zéphirin Marois, vicaire général du diocèse de Régina, qui a passé une dizaine de jours à l'hôpital de Gravelbourg, en repos dans le mois de décembre, est parti pour San Diego, Californie, où il passera une couple de mois dans l'intérêt de sa santé. Sa soeur Mme Dumas, garde-malade à l'hôpital de Gravelbourg, l'accompagne.

L'A. C. J. C. au Manitoba

Piété, Etude, Action

LE RENOUVEAU DE 1900

(Suite)

Les premières fleurs

Toutes ces influences et ces diverses initiatives furent les causes du renouveau dont nous traçons l'histoire. Le ressaisissement national, l'action de presse catholique naissante et l'exemple de ces initiatives hardies vont faire germer les premières fleurs de dévouement parmi la jeunesse qui annonce déjà la pleine floraison de 1900, l'A. C. J. C.

La première fleur que nous voulons ici effeuiller est cette *Action catholique*, oeuvre de jeunes aux vastes espérances qui, un moment, embaume nos collèges du parfum de la plus belle ardeur.

Ce mouvement commence bien petitement. Trois jeunes élèves de Valleyfield s'unissent un jour par un pacte imité du lien d'amitié qui unissait Montalembert à Léon Cornudet, leurs héros préférés. Ce pacte devait engendrer une académie, *"une école de pages où de tout jeunes se seraient voués au culte de l'honneur et auraient distribué des prix de vertu!"* La sagesse des autorités collégiales tua dans l'oeuf ce projet de *méthodistes* imberbes! Et nos trois preux attendirent un chef qui unit le prestige de l'âge à l'ascendant du meneur.

Ce chef, ils l'acclamèrent dans la personne d'un rhétoricien de grand avenir, Emile Léger. Une association de prière et de bons exemples s'établit. C'est ainsi qu'il arriva *"que dès le printemps de 1902, l'on vit quatre collégiens qui communiaient tout ensemble à la même amitié et aux mêmes rêves"*. Leur idéal s'élève haut, un peu flou comme tout rêve. Mais ils se sentent isolés. Ils veulent gagner des disciples à la même idée. Ils se mettent en quête d'âmes neuves et ardentes comme la leur. Lorsque tout à coup leur tombe entre les mains un articulet de la *Vérité* rapportant une initiative similaire née dans un collège classique. Se mettre en relation avec ces inconnus, déjà aimés, leur écrire, échanger des propositions et des désirs, discuter des projets de constitutions, tout cela n'est rien et s'enlève de haute main quand on est jeune, sous la direction d'éducateurs apôtres comme M. l'abbé Groulx et M. l'abbé Emile Chartier. Le 16 septembre 1902, les constitutions agréées de part et d'autre étaient proclamées. Ce document est une pièce tout à l'honneur de ceux qui le rédigèrent et de ceux qui l'inspirèrent! En voici le préambule: *"Nefas nobis vivere! — La foi qui n'agit point est une foi morte!"*, porte l'en-tête. Le titre se lit comme un programme ambitieux de réalisations apostoliques. Voir le vrai, vouloir le bien, ce n'est pas encore la vie du chrétien. La vie, c'est en plus agir pour le bien. Or, la nature et la mesure de l'action dans l'avenir se précisent, se déterminent par la nature et la mesure de l'action dans le présent.

"De cette conception de l'existence devait naître un jour l'Action Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française.

"L'action catholique est une oeuvre de la jeunesse, par la jeunesse, et pour la jeunesse. Elle est née de ses aspirations; elle vit par son action, elle agit pour sa génération dans l'amour des grands idéals et dans la pratique de l'apostolat chrétien.

"Une seule cause a jusqu'ici paralysé l'activité des jeunes pour le bien: leur isolement. Concentrer vers un même but toutes les énergies d'une portion choisie de la jeunesse; leur communiquer cette puissance décuplée qui naît de l'union et d'une noble émulation, voilà toute la raison d'être de l'Action Catholique...

"Chaque jour de notre vie, nous demanderons à Dieu de bénir ces prémisses de notre apostolat. Puisse sa bénédiction nous garder fidèles aux aspirations et aux oeuvres de notre jeunesse! Dieu et la patrie, c'est notre ferme espérance, ne dédaigneront pas les services de jeunes hommes qui auront fait serment de renoncer à la vie d'inertie et de laisser-faire pour embrasser la vie de la lutte et du travail."

Arrêtons-nous pour admirer le rêve de ces petits chevaliers. Rêve qui ne manque pas de grandeur. *"Il importe de le noter,* déclare l'historien de ce noble mouvement, *nous aurons affaire, pour une fois, à tout autre chose qu'un mouvement de petits idéologues. Cette propagande prend son appui dans une force organisée dont Dieu seul peut prévoir la fécondité. Ce n'est pas seulement un programme clair et magnifique, pas seulement des moyens d'action variés et efficaces, pas seulement leur ardeur entraînante de jeunes que les petits croisés vont apporter à leur campagne de réveil et de ralliement; ils y jettent un effort d'une incalculable valeur: la toute-puissance mystérieuse de l'action surnaturelle. Pour la première fois, croyons-nous, des prières d'une certaine nature, et des prières d'adolescents, prendront le chemin du ciel en faveur de toute la jeunesse de notre race..."*

Ce mouvement est décidément une réaction hardie. On y veut pratiquer l'apostolat auprès des camarades de collège, de toute la jeunesse plus tard. Cette ambition missionnaire s'anime de poétiques aspirations, prend à certaines heures des reflets de mystique. L'idéal est si pur et si haut! Tout ce que veulent ces apôtres en herbe, ce sont les âmes. *"Heureux je le suis! Jésus est en moi; je suis un croisé. Mes compagnons d'armes sont de purs adolescents qu'enflamment le zèle et l'amour des âmes. Notre cause est celle du Sacré-Coeur, de notre religion, de notre Canada..."* C'est le chef de la bande, Emile Léger, qui écrit ces lignes ardentes. Aussi n'hésitent-ils pas à mettre en tête de leurs constitutions la déclaration suivante:

"L'A. C. obtient son but:

"(a) Par le recours à Dieu dans la prière et dans le plus auguste sacrement de son Eglise. Un membre de l'A. C. verra toujours la première et la plus haute forme de l'action catholique.

"(b) Par l'apostolat de l'exemple. — Les membres de l'A. C. témoigneront par la pureté de leurs moeurs et par leur distinction extérieure de l'alliance naturelle des plus nobles aspirations avec la pratique de toutes les vertus..."

Est-il besoin de le dire: leurs aspirations patriotiques sont aussi hautes. Ils n'ont, il est vrai, sur leurs sentiments nationaux et sur la destinée de leur patrie, que des vues courtes et vagues: ce sont des enfants. Mais une chose qu'ils veulent, c'est l'affranchissement de leur patrie de toutes les servitudes ouvertes ou déguisées, morales, économiques ou politiques même. *"Soyons de chez nous"*.

La nation canadienne, ils rêvent de la rendre prospère, libre, française de caractère comme de langue. Ils prévoient même le jour où nous réaliserons sur les bords du Saint-Laurent, l'Etat catholique et français que Champlain entrevoyait en fondant Québec, que nos missionnaires saluaient en tombant sous la hache iroquoise, que nos découvreurs et nos pionniers brûlaient d'agrandir sur cette terre d'Amérique. Pendant de longues veilles passées à feuilleter nos annales, en des discussions académiques pleines de feu, nos adolescents se pénétraient d'admiration pour la noblesse de notre sang, la haute mission de notre peuple et la beauté de notre histoire militaire et colonisatrice.

(A suivre)

Emile-F. GERVAIS, S.J.

VIE DES CERCLES

Cercle Langevin de Sainte-Anne des Chênes

La sixième réunion fut tenu le 9 décembre 1928. Etaient présents: le R. P. Fiset, C.SS.R., aumônier, et les camarades E. Désorcy, C. Bohémier, L. Bohémier, A. Boucher, A. Perron, B. Perron et C. Gauthier.

Après la prière et l'étude d'un passage de l'évangile, le camarade Désorcy, président du cercle, donne un travail sur l'économie. Il met la jeunesse en garde contre les extravagances. L'économie doit se pratiquer chez le jeune homme, afin qu'il s'habitue à mettre de l'argent de côté pour plus tard; chez le cultivateur, afin qu'il puisse proportionner ses dépenses à ses revenus; chez la femme, afin qu'elle seconde les efforts de son époux. Le camarade Désorcy, en homme d'affaires, a su donner à ses amis des conseils très utiles à la pratique de l'économie.

Cercle Provencher

Les acéjistes du Collège se sont réunis pour la première fois cette année, le 20 janvier dernier. Le Père Rancourt, professeur au Collège, leur donna une conférence sur "l'Autorité dans la question sociale". L'autorité, dit-il, tire son origine de Dieu, l'Etre absolu. L'autorité est l'élément nécessaire pour que la société obtienne sa fin. Elle vient nécessairement de Dieu et a droit au respect et à l'obéissance. L'autorité patronale est le droit du chef de commander à son personnel, d'où vient le devoir d'obéissance pour l'ouvrier qui s'engage. L'autorité dans la société collégiale vient de Dieu et implique le respect et l'obéissance de la part des élèves.

Le Père directeur remercia le conférencier.

Cercle Sainte-Agathe

Réunion du 8 janvier

Dans la lecture spirituelle, M. l'aumônier explique comment le dogme catholique est la base de la vie chrétienne. Il y eut chronique de la quinzaine par le camarade A. Gratton, déclamation par le camarade Brémault, et causerie sur "Notre problème agricole", par le camarade Léo Péloquin.

"La crise de l'agriculture vient, dit-il, des dépressions d'après-guerre, dépression économique et dépression morale. Pour être sage, le cultivateur devrait se garantir contre les circonstances qui ne dépendent pas de lui, comme la température et la rouille du blé, par une autre source de revenus, telle que l'élevage des animaux. C'est en augmentant le nombre de ses animaux que le cultivateur équilibrera les revenus de sa ferme, arrêtera l'exode vers les villes et apportera une solution au problème agricole."

Le cercle aura une retraite du 3 au 6 février.

Cercle La Vérendrye

Réunion du 4 janvier

La lecture spirituelle se résume ainsi: "Il faut acquérir la sagesse plutôt que la science. L'humilité donne plus de science que n'importe quelle autre étude. Savoir pour savoir est une illusion, mais savoir pour mieux vivre est l'idéal."

Le cours d'apologétique se rapporte aux attributs de Dieu.

Le camarade Raymond Bernier traite ensuite de l'organisation. "C'est, dit-il, agencer les parties pour en faire un tout organique. La force est son effet principal. L'Eglise en est un exemple frappant." Le conférencier aborde le sujet de nos oeuvres au Manitoba. Il étudie leurs conditions actuelles et en indique les lacunes.

Le Père aumônier résume la question. Il expose les principes de Fayol et leur application aux oeuvres catholiques. Il énumère les fonctions du chef: prévoir, organiser, actionner et contrôler.

Cercle Saint-David de Saint-Jean-Baptiste

Le cercle s'est tracé un programme d'études bien défini: apostolat laïc, apologétique, bon langage, conférences agricoles et histoire du Canada. A chaque réunion, on fait la lecture d'un article du "Semeur".

Dans ses lectures spirituelles, M. l'aumônier traita des sources de la grâce et des mages à Bethléem.

Le 3 décembre, le camarade Léo Brodeur présenta un travail très instructif sur le trèfle d'odeur. Il prouva que le trèfle est plus avantageux que le labour d'été. Tout en étant moins coûteux, il est plus productif et rend à la terre les éléments nécessaires à la nourritures des plantes. Le conférencier avait des chiffres exacts pour confirmer ce qu'il avançait.

Le camarade Edmond Saint-Amant raconta les trois voyages de Jacques Cartier et expliqua comment fut introduit le christianisme chez les sauvages du nouveau monde.

Cercle Sacré-Coeur

Les sujets suivants furent étudiés depuis janvier: le chant liturgique selon le "Motu Proprio" du pape Pie X et l'Epargne.

Le premier sujet fut traité par le camarade Prud'homme. "Le chant d'église, est-il dit dans l'encyclique, doit glorifier Dieu, sanctifier et édifier les fidèles; pour cela, il faut qu'il soit un art véritable, saint et universel."

Le camarade Belair rappela, à une autre réunion, l'importance de l'épargne, dans un travail sérieux et bien divisé. Il fit voir la nécessité d'un budget, indiqua les moyens à prendre et en montra les heureux résultats. Sa causerie a vivement intéressé ses auditeurs et une discussion fructueuse s'ensuivit.

En outre de la lecture spirituelle, le Père aumônier montra le rôle de Jacques Cartier et de Roberval dans l'établissement de la colonie française au Canada.

Notes brèves

L'A. C. J. C. a été fondée le 13 mars 1904. Comment fêterez-vous ce glorieux anniversaire?

* * *

Rendons grâces à Dieu pour tous les bienfaits accordés à notre association depuis sa fondation.

* * *

Votre groupe a-t-il fini l'historique du cercle? Sinon, mettez-vous à l'oeuvre afin que le Comité central ait tous les documents nécessaires à l'histoire de l'A. C. J. C., dans l'Ouest comme dans l'Est.

* * *

Février, mois de l'Epargne! Soyons des apôtres de la prévoyance, en étudiant et en recommandant autour de nous la pratique de l'épargne.

* * *

Et le questionnaire sur l'action catholique? N'oublions pas d'y répondre minutieusement.

* * *

Espérons qu'un grand nombre d'acéjistes assisteront aux séances de la Journée Sociale de Saint-Boniface, organisée par le Cercle La Vérendrye.

CONGRÈS RÉGIONAL DE SAINTE-AGATHE

Le congrès régional de Sainte-Agathe a eu lieu le 9 et le 10 février et il a eu un plein succès. Les paroisses de la région, — Saint-Jean-Baptiste, Letellier, Sainte-Elisabeth, Aubigny, — étaient toutes représentées par des délégations nombreuses dirigées par leurs pasteurs. Les commissaires, les institutrices, les membres des cercles locaux de l'Association d'Education étaient à toutes les séances et, par leur attention sympathique, ils ont encouragé les différents orateurs et les élèves qui ont paru sur la scène dans la salle Bourret.

Les cours de pédagogie, donnés par le R. P. Bourque, S.J., s'adressaient directement aux institutrices et traitaient des qualités de l'éducatrice idéale et de quelques-unes des fausses doctrines renfermées dans les livres de l'Etat; mais en éclairant les institutrices sur leurs devoirs, ces leçons servaient aussi de direction aux commissaires pour les aider dans le choix des maîtresses pour nos écoles catholiques et françaises.

Une classe modèle a été donnée par Mlle Yvonne Campeau dans l'avant-midi. Cette classe fut une leçon intéressante sur la fondation de Montréal. La clarté, la pureté de la diction, la vie et l'à propos avec lequel l'institutrice sut mêler des vérités de morale, de religion et de piété au sujet historique ont fait de cette classe un beau modèle pratique pour toutes les maîtresses présentes et pour les futures institutrices.

Le dialogue sur le Bon Langage, préparé par les Soeurs du Couvent, mérita de fréquents applaudissements.

Le dimanche après-midi eut lieu l'assemblée des commissaires et des membres des cercles locaux. Les députés envoyés par l'exécutif étaient M. J.-A. Cusson et le R. F. Joseph. Malheureusement une panne arrivée à leur auto les empêcha de se rendre à temps, et Mgr l'Archevêque les remplaça en parlant de la fondation, du but et des oeuvres de l'Association d'Education.

La grande séance dramatique des élèves du couvent fut la clôture solennelle du congrès. "Le jeune roi saint Louis de France" a tenu l'auditoire sous le charme jusqu'au bout, et Monseigneur, dans son discours final, félicita les enfants d'avoir si bien joué leurs rôles. Il remercia ensuite les congressistes d'avoir encouragé par leur présence l'oeuvre si importante et si fructueuse de l'Association d'Education.

Le sacre de Mgr Michaud aura lieu le 3 mars

Québec — Une correspondance spéciale annonce que le sacre de Mgr Edouard Michaud, deuxième évêque canadien-français en Afrique, aura lieu le 3 mars prochain à Tabora. Mgr Michaud est né à Sainte-Anne de Bellevue, près Montréal.

L'immigration danoise au Canada

M. Johannes-Erhardt Boggild, consul général du Danemark, s'embarquera le 18 février à Halifax sur le "Frederick VIII" de la ligne Scandinave-Américaine, pour se rendre directement à Copenhague, où il doit discuter avec le gouvernement danois sur des questions d'émigration et de relations commerciales. La question de l'émigration a pris une telle importance qu'un projet de loi a été présenté devant le parlement de Copenhague à l'effet d'établir un département d'émigration sous la direction d'un commissaire. M. Boggild doit revenir à Montréal en avril.

La convention des Franco-Canadiens de la Saskatchewan le mois prochain

C'est les 19, 20 et 21 mars qu'aura lieu, à Prince-Albert, la grande convention de l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan. Le cercle local de Prince-Albert a nommé quatre comités chargés de voir à son organisation.

La convention des commissaires d'écoles de langue française se tiendra en même temps.

Page Féminine

Le charme du bon langage

Forçant la porte de nos logis, un vocabulaire pour le moins disgracieux a pris droit de cité. Il est parfois amusant, pittoresque, plein d'humour, d'esprit gouailleur; après les maris et les fils, femmes et jeunes filles en émaillent la conversation et l'habitude en est si bien prise que cela ne choque plus personne.

Certes, le rigorisme n'est plus de saison: ce qu'on appelait autrefois "réserve" passe pour de la pose ou de la "hauteur".

Le laisser-aller, qui se glisse un peu partout, apporte avec lui une aisance, une franchise d'allures qui a changé le caractère des réunions mondaines; mais ce langage singulier et parfois déconcertant n'est pas fait pour donner de la variété et du charme à la conversation.

Comme c'est facile et pauvre, l'expression de déclarer telle ou telle chose "épatante"! Qu'il s'agisse d'un beau livre, d'un pays magnifique, d'un bon dîner, d'une toilette élégante: c'est épatant. Il ne faut pas être grand clerc pour formuler un tel jugement et trop de gens ne poussent pas plus loin leur mode d'élocution, ni leur moyen d'analyse. Que le mot soit éloquent, j'en doute, mais il n'est à coup sûr pas de très bon goût.

Des femmes du meilleur monde déclarent sans embages qu'elles "s'embêtent" ou qu'elles s'en "fichent". Elles ont peut-être cent fois raison, mais ne pourraient-elles exprimer les mêmes vérités sous une forme moins brutale?

J'aime qu'on appelle un chat un chat, mais encore y a-t-il des nuances à observer dans ce qu'il est bien ou mal séant de dire, tout haut ou... moins fort.

Sous une forme plaisante, on adopte un langage incorrect, des mots déformés, des interpellations cavalières; si ces expressions choquent déjà dans les bouches masculines, à plus forte raison sont-elles gênantes si elles surgissent dans la conversation féminine; l'imprévu de cette sorte ne confère ni gaieté, ni entrain à une réunion et l'abandon confiant des entretiens intimes n'autorise pas le manque de tact: c'en est un que de sombrer dans ces écarts de langage.

Et quel fâcheux exemple à donner à nos enfants que d'employer devant eux les expressions qu'une bonne éducation réprouve; ils ne sont que trop enclins à recueillir dans la rue, à l'école, dans les promenades, près de certains domestiques ce qu'ils ne doivent pas dire. Certes, il ne s'agit pas d'employer un langage académique ou précieux et de chercher des périphrases élégantes pour dire les choses les plus simples. Mais frappez d'un ostracisme rigoureux ces formules vulgaires appliquées au hasard et qui se prêtent aux interprétations les plus élastiques. La langue française, si riche, si imagée, nous offre des ressources infinies pour exprimer nos sensations et nos sentiments. C'est une paresse d'esprit que d'y substituer des formules toutes faites.

Voulez-vous raconter une chose plaisante, ridicule? Ce n'est pas en affirmant que "c'est tordant" que vous aurez expliqué ou provoqué la gaieté.

L'esprit qui rend une conversation aimable, intéressante ou enjouée est de tout autre essence; si la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne, la façon de dire donne du prix à ce qu'on dit: nos idées et nos sentiments ne gagneront ni en grâce, ni en saveur à s'exprimer par la banalité vulgaire de mots disgracieux.

UNE MERE.

La langue de Mme Catherine

Un vieux hêtre marquait, au Dahfelsen (en Alsace), la place d'une tombe au bord du chemin, et jamais on ne passait là sans se raconter l'histoire de Catherine et de la hache volée!

C'est que Catherine avait pour mari [illegible] sorcier qui possédait, entre autres [illegible]crets, celui de faire revenir tous [illegible] objets qui lui avaient été volés. [illegible] lui suffisait pour cela de faire tour[illegible] sa meule à aiguiser et bientôt il [illegible]vait tous les objets partis rentrer [illegible] après l'autre au logis, comme [illegible] par une ficelle. Or, un jour que [illegible]erine était allée au marché, le [illegible]ier voulant fendre du bois, s'a[illegible]t que sa hache était partie aus[illegible] avaient eu la veille, jour de [illegible]che, beaucoup de monde dans la [illegible] et la hache, sans doute, avait [illegible] un amateur.

[illegible] fermier, qui avait besoin de son [illegible] résolut de le faire revenir et il [illegible]rner sa meule. Voleur et hache [illegible]uvaient alors au village voisin, [illegible]willer, très embarrassée l'un de [illegible]e; car dès que la meule de Dah[illegible] commença à tourner, la hache [illegible]t à remuer, à sauter, à danser, [illegible]pper la porte, voulant sortir à [illegible] force de la maison. Le voleur [illegible]garda faire, d'abord tout étonné, [illegible] inquiet et effrayé, et il n'aurait [illegible]emandé mieux que de la rapporter à son maître, s'il n'eût craint de [illegible]compromettre. Il craignait sur[illegible] de voir arriver quelqu'un chez [illegible] Comme il regardait par la fenê[illegible] plein d'angoisse, pour s'assurer [illegible] personne ne venait, il vit passer Catherine qui s'en retournait au Dahfelsen. Il n'eut rien de plus pressé que de l'appeler et de lui remettre la hache, en s'excusant de son mieux, à l'aide d'un prétexte ridicule.

Cependant, la meule tournait toujours et elle tournait si bien que Catherine, se sentant de plus en plus poussée, sans trop savoir pourquoi, à rentrer au plus vite, pressait le pas, se hâtait et courait, tellement que lorsqu'elle arriva enfin, le coeur battant, hors d'haleine, toute essoufflée, au Dahfelsen, elle ne put dire un mot. La hache était retrouvée, mais cette pauvre Catherine à la langue si déliée, si bonne à raconter tant de commérages, avait perdu la parole!

A partir de ce jour, la ferme du Dahfelsen aurait pu être volée, pillée, le fermier n'aurait pas fait tourner sa meule, dans la crainte de voir revenir, avec les objets disparus, la langue de son épouse!

L'abbé BRAUN.
(Légendes alsaciennes)

L'hygiène de la bouche

Soignez vos dents! et vous conserverez votre santé. Peu de personnes se rendent compte de l'importance que présente une dentition parfaite pour l'équilibre de la santé générale.

Considérez cependant que la mastication complète des aliments permet seule le mélange intime des sucs gastriques qui mène une bonne digestion.

D'autre part, les débris alimentaires qui se déposent entre les dents et les graisses végétales ou animales qui arrivent peu à peu à les tapisser (comme tout de même, chez les fumeurs, la nicotine) provoquent une fermentation non seulement nuisible à la conservation des dents et des muqueuses buccales, mais encore à la santé générale.

Il convient donc de surveiller de très près la propreté de vos dents et de les nettoyer soigneusement le matin, après chaque repas, et surtout le soir avant de vous coucher. Une visite et des soins périodiques faits par votre dentiste sont également fort recommandés.

Vous vous épargnerez ainsi: carie, gengivite, périosite alvéolo-dentaire, mal aux dents, abcès, etc., et des malaises généraux plus graves: mauvaises digestions, maux de tête, nausées, aigreurs, insomnies, anémie, etc. Vous conserverez une santé buccale parfaite; vous aurez des dents blanches et brillantes, une haleine parfumée, un sommeil paisible; bref tous les indices d'une bonne santé avec les avantages qu'elle comporte.

L'hygiène moderne met à votre portée tout ce qui vous est nécessaire pour assurer votre hygiène buccale.

Il convient cependant que vous connaissiez les principes généraux qui doivent vous guider dans le choix des produits nécessaires et dans leur emploi.

Votre brosse à dents doit avoir une forme et des dimensions qui vous permettent de nettoyer complètement les moindres recoins de votre bouche et d'atteindre le devant et le derrière de vos dents.

Notez également que les dents du devant, particulièrement fragiles, doivent toujours être frottées verticalement du haut en bas et de bas en haut, et jamais horizontalement. En procédant ainsi, vous conserverez intact votre émail.

Le choix le plus délicat porte sur le dentifrice que vous allez adopter, car de ce choix dépend votre santé.

Un bon dentifrice, pâte en tube ou savon solidifié, doit être à base de savon et, surtout, antiseptique sans être caustique; en outre, il ne doit pas contenir de ponce qui raye les dents en détruisant l'émail.

La coquetterie permise

Vous avez, madame, le teint de votre tempérament, de votre santé, de votre hygiène. Etudiez donc votre tempérament, veillez sur votre santé, surveillez votre hygiène.

Voici, en première ligne, trois règles d'intérêt général, bien faciles à suivre:

1o Eviter d'avoir, par la congestion, les joues et le nez rouges; se nourrir d'un régime varié où dominent fruits et légumes verts; peu de poisson; pas de viandes noires, de mets épicés; boire plus d'eau que de vin; s'abstenir des liqueurs;

2o Faciliter la digestion en mangeant lentement, mastiquant avec soin et buvant après les repas une infusion chaude. Combattre la constipation;

3o Se méfier des transitions brusques de température en sortant d'une salle surchauffée pour passer à l'air froid; se munir dès lors de voilette, d'écharpe, etc. De même pour aller au gros soleil;

4o Votre teint étant le baromètre de votre santé, vous saurez: s'il est jaune, que votre foie est à soigner; s'il est pâle, que l'anémie vous guette; s'il se ride prématurément ou se dessèche, que votre état nerveux a besoin de calmants, de sommeil, etc.

Après ces considérations hygiéniques sur la beauté de votre teint, nous verrons prochainement comment soigner votre épiderme.

RECETTES

Bouillon de poulet

Détail: 3 livres ½ de poulet, 3 pintes d'eau; 2 cuillerées à table de tapioca, semoule ou riz, sel, poivre.

Préparer le poulet, enlever la peau et le gras, le couper en morceaux, le mettre dans une marmite avec l'eau froide, le faire cuire doucement jusqu'à ce qu'il soit tendre, écumer, assaisonner avant la fin de la cuisson. Passer le bouillon, le dégraisser, lui ajouter pâtes alimentaires cuites séparément ou servir avec un oeuf. Battre l'oeuf légèrement et verser dessus graduellement en tournant toujours une tasse de bouillon chaud de poulet, passer à la passoire et servir avec croûtons.

Pudding aux pommes

Détail: 3 tasses restes de pain; 8 cuillerées à table de beurre; 1 pinte quartiers de pommes; 8 cuillerées à table de sucre; muscade, zeste et jus d'un demi-citron.

Faire revenir le pain émietté dans le beurre. Beurrer un plat à pudding, en couvrir le fond avec les miettes de pain passées au beurre, ranger au-dessus la moitié des quartiers de pommes, saupoudrer de sucre, muscade, zeste et jus de citron, continuer ainsi jusqu'à ce que le plat soit plein, terminer par une couche de miettes de pain. Cuire à four modéré 40 minutes, couvrir le plat avec un papier graissé, afin d'éviter que le pudding ne jaunisse trop rapidement. Servir avec de la crème douce.

Beignets

Faites une pâte comme pour les crêpes, mais beaucoup plus épaisse et ne mettez que le jaune de l'oeuf.

Laissez reposer deux heures.

Ajoutez alors à votre pâte le blanc d'oeuf que vous aurez battu en neige.

Prenez des pommes reinettes ou du Canada, coupez-les en rondelles que vous mélangez à la pâte.

Mettez dans une poêle ½ livre de graisse.

Lorsque la friture est très chaude, prenez les rondelles de pommes imprégnées de pâte et jetez-les dans la friture.

Retirez vos beignets lorsqu'ils sont bien dorés et saupoudrez-les de sucre en poudre.

CAUSERIE

Voici le temps du carême, c'est-à-dire un temps de sacrifices en classe, au jeu, à l'étude. Pendant ces jours de pénitence, vous allez donc, en bons petits enfants que vous êtes, vous priver de toute friandise, faire vos devoirs avec plus de soins, ne plus imposer vos jeux et vos idées en récréation. Surtout pas de bonbons croqués en cachette, vous, les petites filles, et vous, les petits garçons, plus de cigarettes! Si la tentation devient trop forte, offrez ces renoncements volontaires pour les missionnaires de l'Extrême-Nord, nos pauvres missionnaires canadiens qui souffrent du froid, de l'affreuse solitude du coeur et bien souvent aussi de la faim. Veillez bien surtout, mes chéris, à ce que ces actes de vertu restent entre Dieu et vous, ce qui en doublera le mérite.

Lacordaire, ce grand orateur dominicain que vous connaissez tous au moins de nom, a écrit cette parole: "Si vous voulez savoir ce que vaut un homme, frappez sur son coeur; s'il ne rend pas le son du sacrifice, passez: ce n'est pas un homme." Les chers petits enfants du "Coin", dont les mamans sont si chrétiennes, peuvent se frapper le coeur sans appréhension, car tous ont appris bien jeunes à ne pas être de ces vulgaires égoïstes qui s'esquivent dès qu'on leur parle de dévouement ou pâlissent devant un devoir à remplir.

Croyez-en vos maîtresses et vos parents, mes chers petits; l'enfant qui ne se forme pas à l'abnégation se prépare un triste avenir, la vie lui sera bien dure, à certaines heures, ignorant qu'il est de l'art de souffrir et de s'oublier pour les autres.

Faites donc, pendant ces quarante jours de pénitence, le fécond apprentissage du sacrifice qui fortifiera votre caractère et vous permettra de remplir plus tard, avec joie et fermeté, quelque pénibles qu'ils soient, vos devoirs de citoyens canadiens-français et catholiques.

MERE-GRAND.

LES PETITS LOUPS

Trois petits loups dans un grand bois
(C'est un conte de ma grand'mère)
Virent passer, avec son père,
Un petit garçon, une fois.

Le premier loup dit: Qu'il est rose!
Le second loup dit: Qu'il est blanc!
Le troisième dit une chose
Que je ne redis qu'en tremblant...
Il voulait manger l'enfant rose,
Le petit enfant rose et blanc!

Alors les loups, jeunes encore,
Prévinrent du fait leur maman;
Qui leur dit: S'il est si charmant,
Rien n'empêche qu'on le dévore!

Chaque louveteau partant pour
Manger le petit enfant rose,
Arrivèrent tous trois autour
De la maison à porte close,
Où le père, alors de retour,
Veille sur son fils qui repose.

Mais, pendant que les petits loups
Trottaient ensemble sur les routes,
Le père, l'oreille aux écoutes,
Avait bien fermé les verrous
Et le volet de sa demeure.

Voici donc les trois louveteaux
Allongeant au vent leurs museaux,
Flairant, tournant, faisant la guette,
Arrivés à la maisonnette.
Le père entend marcher encor...
Qui peut venir à pareille heure?

Trois petits chiens, dit-on, — d'abord
Pour égayer l'enfant s'il pleure,
Et pour bien le lécher s'il dort.
Mais ils ne voulaient autre chose
Que croquer l'enfant blanc et rose.

Le premier loup gratte au volet,
Qui ne s'ouvrit d'aucune sorte,
Le second, en grattant la porte,
Reçut un coup de pistolet.
Le troisième fut pris au piège
Que la nuit il ne voyait pas,
Tant il était couvert de neige.
Un seul put fuir ce mauvais pas,
Et dans les forêts de l'Ariège
Il court encore pour son repas.

— La louve est morte de misère...
Ajoutait aussi ma grand'mère.

A. de CHATILLON.

Le Coin des Enfants

Un conte par semaine

QUATRE QUESTIONS

I

L'évêque de Marseille, Mgr de Mazenod, O.M.I., étant un beau matin en tournée pastorale, s'arrêta à Saint-Marcel chez le curé et y dîna.

Au dessert, comme il est d'usage, on parla de la paroisse, du clocher, de la cloche; et le curé de Saint-Marcel, profitant de l'occasion:

— Puisque nous sommes sur la cloche, dit-il, ah! Monseigneur, nous aurions bien besoin d'une aide; la nôtre a une grosse fêlure, et, faute d'argent pour la faire refondre, quand il faut sonner la messe, on dirait que nous frappons sur une tuile.

Mgr de Mazenod était un bon Provençal et la "galéjade" ne lui déplaisait point:

— Eh! bien, dit-il, je vous donnerai l'argent qu'il faut pour la refondre, mais, Monsieur le Curé, à une condition, c'est que vous répondiez aux quatre questions suivantes: *Où est le milieu de la terre? Combien pèse la lune? Combien puis-je valoir?* et, enfin, *Qu'est-ce que je pense?* Je vous donne huit jours pour y songer. D'aujourd'hui en huit je repasserai.

II

Le pauvre curé ne dormit guère de quatre jours. Il feuilleta livres sur livres, se frappa le front, se rongea les ongles. La tête ne lui fournissait rien.

Le vieux maître Melchior qui travaillait son jardin lui dit:

— Sainte Vierge, Monsieur le Curé, vous êtes bien songeur?

— Ah! mon brave Melchior, l'autre jour notre évêque m'a donné du fil à retordre.

— Si je pouvais vous servir, fit le jardinier, vous n'avez qu'à ouvrir la bouche: quatre yeux font plus que deux, et vieux boeufs font sillon droit.

— Oh! mon bon, ce n'est pas possible. Figure-toi que Monseigneur m'a posé quatre questions extrêmement embarrassantes.

— Dites toujours, fit Melchior.

— Eh! bien, il me faut répondre à ces quatre choses: 1o *Où est le milieu de la terre?* 2o *Combien pèse la lune?* 3o *Combien vaut Monseigneur?* 4o *Que pense-t-il?*

— Mon Dieu! pas plus que ça? dit le jardinier; c'est le *pater* des ânes... Laissez, laissez-moi faire. Quand Monseigneur reviendra, vous me prêterez votre soutane, je m'habillerai en curé et je répondrai à votre place. Ca va?

— Ca va, dit le curé.

III

Au jour dit, le carosse de l'évêque de Marseille s'arrêta de nouveau devant le presbytère. Maître Melchior lui-même vint ouvrir la porte. Il avait endossé la robe, mis le petit collet, et coiffé la calotte, avec un pansement sur l'oeil, et l'évêque le prit pour le curé de Saint-Marcel.

— Qu'avez-vous, dit Monseigneur, vous avez l'air tout chaviré.

— Ho! un mauvais orgelet qui m'est sorti cette nuit.

— Et puis, continua l'évêque en souriant, ces quatre questions sont résolues?

— Ha! elles m'ont donné de la peine. Mais, pourtant, Monseigneur, je crois, grâce à Dieu, les avoir tirées au clair.

— Voyons, voyons un peu. La première: *Où est le milieu de la terre?*

— Le milieu de la terre, Monseigneur, est là, juste sous mon pied!

— Et pourquoi?

— Ma foi, c'est que je l'ai mesurée et que j'ai trouvé l'endroit là. Si vous ne voulez pas le croire, allez la remesurer...

— Allons! dit l'évêque, je te passe celle-là; à l'autre: *Combien pèse la lune?*

— La lune, Monseigneur, j'ai toujours ouï dire qu'elle avait quatre quartiers: quatre quartiers ou quarterons font une livre... Elle doit donc peser une livre.

— Celle-là n'est pas mauvaise. A l'autre: et moi, *sais-tu combien je vaux?*

— Le bon Dieu fut estimé trois sous ou trente-six deniers; vous êtes un grand évêque, mais vous n'êtes pas le bon Dieu, et, en vous mettant à six liards, qui est la moitié, je ne crois pas m'écarter fort de la vérité.

— Bravo! cria l'évêque. A la dernière: *Qu'est-ce que je pense?*

— Très certainement vous pensez que je suis le curé; et pourtant, Monseigneur, je ne suis que son jardinier...

Melchior enleva le pansement qui lui couvrait l'oeil; et, se déclarant pris, Mgr de Mazenod laissa un beau billet de mille francs pour refondre la cloche.

(Almanach Provençal 1874)

Une fête sportive

L'année dernière nous avons choisi pour lieu de villégiature pendant l'été la plage d'X. Comme nous voulions faire un assez long séjour en ce lieu nous partîmes vers le commencement de juillet.

La nature est si belle dans cette région qu'il semblerait impardonnable de n'en pas parler. Tout d'abord, pour s'y rendre, il faut traverser un pays très accidenté; il y a des descentes, et c'est qu'elles ne sont pas commodes, ces descentes! Une voiture en mauvais état ne pourrait les franchir, et un apprenti chauffeur ne devrait jamais se hasarder dans ces sentiers dangereux, car au moment où l'auto descend avec le plus de vitesse, il faut le lancer dans une autre direction.

Les environs du lac sont vraiment enchanteurs. Entouré de collines qu'il mire dans ses eaux limpides, il offre aux yeux charmés le calme et la paix. Des degrés de pierre nous conduisent au rivage où il y a des canots automobiles et des embarcations de toutes sortes. Le lieu est aussi très propice à la pêche et aux bains.

Dans l'endroit le plus fréquenté, une grande partie de balle au camp fut organisée entre les clubs Langevin et Taché. Le jour venu, mon frère et moi nous nous rendîmes de bonne heure afin de ne rien manquer. Vers deux heures de l'après-midi, la fameuse joute commença. Mon frère avait des préférences pour les Langevin, tandis que je choisis les Taché. Nous étions vraiment intéressés et inquiets du résultat final. Mon frère, chaque fois que "ses" Langevin faisaient un coup d'adresse, était tout joyeux et me regardait du coin de l'oeil; je prenais alors un air piteux.

Pour un moment les deux équipes rivales semblèrent au même point. Aussitôt que l'une faisait un gain, l'autre en faisait autant. Enfin le moment solennel vint et les Taché arrivèrent les premiers. Vous pouvez vous figurer ma joie, de retour à notre tente, d'annoncer la victoire de mon camp préféré!

Comme nous parlions de l'événement, les joueurs passèrent devant notre porte. Aux cordiales poignées de mains qu'ils échangèrent, il était facile de voir qu'aucune jalousie ne régnait entre eux.

Naturellement les Taché, avec leur beau prix de cinquante piastres, étaient un peu plus joyeux que les autres, mais nous pouvions voir dans les figures décidées des Langevin qu'ils se reprendraient l'an prochain.

Juliette LUSSIER.
Sainte-Anne des Chênes (grade XI)

Dignité et bonheur de la vie rurale

On l'a dit souvent, mais on ne saurait trop le répéter, c'est à l'agriculture fortifiée par la religion que nous sommes redevables de notre conservation comme race distincte sur ce continent; c'est à elle que nous sommes redevables de cette force d'expansion qui nous distingue, et c'est encore sur elle que nous devons compter pour l'avenir.

Je ne connais rien d'aussi difficile à entamer qu'une bonne paroisse canadienne bien organisée. Il n'y a de prise nulle part pour la transformation dans cette communauté d'honnêtes laboureurs. Ils vivent entre eux, se marient rarement en dehors de la paroisse et prennent à la longue une physionomie spéciale, qui fait de chaque paroisse un type particulier, une petite société complète, parfaitement reconnaissable dans la mosaïque dont notre province est composée.

Si donc nous conservons chacune de nos paroisses telles qu'elles sont, si nous en fondons de nouvelles à l'image des anciennes, nous serons en mesure d'accomplir la tâche qui nous a été visiblement assignée comme race dans cette partie de l'Amérique.

S. LEPAGE.

La vie chère

— Papa, tu me donneras quelque chose pour Pâques?

— Certainement, mon enfant; huit jours de congé.

Complicité

— Boby, ton frère a attaché une casserole à la queue du chat. C'est très méchant; pourquoi ne l'en as-tu pas empêché?

— Je ne pouvais pas; je tenais le chat.

La logique du petit Toto

— Papa, qu'est-ce que c'est qu'un prodigue?

— Mon ami, c'est celui qui dépense tout ce qu'il possède, qui ne sait rien garder...

— Alors, l'enfant prodigue ne l'était pas, puisqu'il gardait... les pourceaux?

L'à-propos de petit Paul

On sonne. Le petit Paul s'empresse d'aller ouvrir.

— C'est vous le barbier, Monsieur?

— Mais non, mon enfant, je suis M. Dumont.

— Eh bien! oui c'est ça; papa vient de dire en entendant sonner: je suis sûr que c'est ce raseur de Dumont.

Le petit frère, qui se fait remarquer. — Je suis fatigué, na; je veux monter sur un âne.

La grande soeur. — Non, pas aujourd'hui.

Le petit frère. — Pourquoi pas aujourd'hui? Je veux y monter aujourd'hui, je te dis. Je ne veux plus marcher. Je veux aller à âne.

La grande soeur, au grand frère. — Voyons, Louis, prends-le un peu sur ton dos pour qu'il nous laisse tranquilles.

L'EVANGILE

Ier dimanche de Carême

(Matth., IV, 1-11)

En ce temps-là, Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert, pour y être tenté par le démon. Après avoir jeûné pendant quarante jours et quarante nuits, il eut faim. Alors le tentateur, s'approchant, lui dit: Si vous êtes le Fils de Dieu, ordonnez que ces pierres deviennent des pains. Jésus lui répondit: Il est écrit: L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Alors le démon le transporta dans la ville sainte, et, l'ayant placé sur le haut du Temple: Si vous êtes le Fils de Dieu, lui dit-il, jetez-vous en bas; car il est écrit: Il a commandé à ses Anges de veiller sur vous, et ils vous porteront entre leurs mains, de peur que vous ne heurtiez votre pied contre la pierre. Jésus lui répondit: Il est encore écrit: Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu. Le démon le transporta encore sur une montagne très élevée, et, lui montrant de là tous les royaumes du monde avec toute leur gloire, il lui dit: Je vous donnerai tout cela, si, en vous prosternant, vous m'adorez. Mais Jésus lui dit: Retire-toi, Satan, car il est écrit: Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul. Alors le démon s'éloigna, et aussitôt les anges s'approchèrent et le servirent.

Calendrier de la semaine

Jeudi 14 février — S. Valentin.
Vendredi 15 — SS. Faustin et Jovite.
Samedi 16 — S. Onésime.
Dimanche 17 — Ier de Carême.
Lundi 18 — S. Siméon.
Mardi 19 — S. Conrad.
Mercredi 20 — Quatre-Temps. S. Eleuthère.

Autour de la Ferme

Encore le trèfle d'odeur

Il y a quelques mois nous avons traité du trèfle d'odeur comme fertilisant; nous avons fait connaître aux lecteurs de la "Liberté" certaines expériences faites, avec grand profit, par plusieurs cultivateurs du Manitoba.

Nous croyons que la chose vaut la peine qu'on y revienne; nous y revenons avec de nouvelles expériences faites à Saint-Jean-Baptiste. C'est une autre paroisse ajoutée à la liste de celles dont nous avons entretenu nos lecteurs.

C'est un jeune du Cercle Saint-David qui s'est chargé de faire une enquête pour le profit des membres de son cercle; preuve que nos Cercles ruraux de l'A. C. J. C. font autre chose que des dissertations littéraires.

Nous avons la permission de publier les noms des personnes concernées et nous en sommes heureux, car le contrôle devient ainsi possible à ceux qui n'ont pas la foi facile.

Toutes ces expériences ont été faites au cours de 1928, mauvaise année pour la vallée de la Rivière-Rouge.

M. Saint-Amant récolte 18 minots à l'acre sur un retour de trèfle et 11 seulement sur un labour d'été voisin.

M. Ulric Sabourin récolte 28 minots à l'acre sur un retour de trèfle et 10 minots à l'acre dans son labour d'été.

M. Joseph Beaudette récolte une moyenne de 13 minots à l'acre dans une pièce retour de trèfle, bien qu'une dizaine d'acres de cette pièce aient été noyés par un canal. La pièce voisine de labour d'été, bien que plus haute, n'a donné que du 7 minots à l'acre.

Voici une expérience faite par M. Beaudette en 1926. L'année ayant été à peu près normale, on peut mieux juger de l'effet du trèfle d'odeur sur la fertilisation de la terre. En 1926, M. Beaudette sema en blé une pièce de 80 acres. La moitié de cette pièce avait été en labour d'été l'année précédente et l'autre moitié en trèfle d'odeur. Il a récolté 20 minots à l'acre sur la partie mise en labour d'été et 40 minots à l'acre sur la partie mise en trèfle d'odeur. De plus, M. Beaudette fait remarquer qu'il dut passer le cultivateur plusieurs fois sur le labour d'été, tandis qu'il ne donnait qu'un coup de cultivateur, et en certains endroits seulement, sur la partie mise en trèfle d'odeur. Autre détail qui ne manque pas d'être appréciable: la terre est beaucoup plus facile à labourer après les cultures de trèfle.

Comme preuve de ce dernier point, on peut citer l'exemple de M. Rajotte qui, l'an dernier, faisait labourer un tracteur à grande vitesse dans un retour de trèfle, tandis que le même tracteur ne pouvait pas labourer dans les champs voisins parce que la terre avait été trop pressée par l'eau.

M. Donat Beaudette a récolté du 56 minots de blé à l'acre sur un morceau de trois acres de luzerne en 1927. On ne nous a pas dit combien il avait récolté sur les morceaux qui n'avaient pas poussé de luzerne.

M. Euclide Bouvier, en 1928, récolte du 25 minots de blé à l'acre dans un retour de luzerne, tandis que ses labours d'été ne lui rapportent que du 10 minots à l'acre.

En voilà peut-être assez pour attirer l'attention de nos lecteurs sur les avantages du trèfle d'odeur comme fertilisant. Nous ferons connaître certains autres faits dans un prochain article, pour ne pas allonger outre mesure celui d'aujourd'hui.

CULTIVATEUR.

COMMENT TRANSFORMER NOS CAMPAGNES...

L'excellent organe de l'A. C. J. C., le "Semeur", publie l'article suivant, qui s'applique à l'Ouest tout autant qu'à la province de Québec:

Pourquoi, malgré tous les efforts intelligemment et persévéramment déployés (instituts et écoles d'agriculture, cercles agricoles, mérite agricole, expositions agricoles, train-exposition agricole, fermes modèles, concours de labour et d'élevage, jardins scolaires, conférenciers, agronomes, etc.), la transformation de nos campagnes est-elle si lente à s'opérer?

Parce que le système en vigueur dans presque toutes nos paroisses "favorise" ou plutôt "impose" la perpétuation des pires routines.

Et c'est facile à démontrer.

Le système en vigueur

A douze ou treize ans, sinon plus tôt, le fils de cultivateur quitte l'école primaire où il a appris à lire, à écrire, à calculer... les trois notions élémentaires. A partir de ce moment — dans une proportion de 90 ou plus par 100, — il dit adieu, un adieu définitif à la lecture, à l'écriture, au calcul. Deux ou trois ans plus tard, il aura à peu près tout oublié et osera à peine se risquer à prendre une plume entre ses doigts pour signer son nom au bas d'un acte de baptême, de mariage, etc. Demandez à n'importe quel curé de campagne si ce n'est point vrai.

Toute son éducation subséquente, sa préparation à la vie, va se faire sur la ferme paternelle, sans horizon sur le monde qui s'étend au delà du champ de labour et d'autre labeur. Il apprend de son père — tels que celui-ci les connaît — les secrets du métier de cultivateur, c'est-à-dire les méthodes en usage de temps immémorial, y compris, bien entendu, toutes les routines les plus déplorables. Lui-même, à moins que la passion des aventures lointaines ne l'expatrie, s'adapte complètement au milieu et aux exigences de ce milieu; c'est le traintrain de la vie quotidienne, réglée d'après les saisons, et sans le moindre désir de sa part de changer quoi que ce soit à l'ordre établi. D'ailleurs, ce désir resterait inefficace, car le père est là, gardien de la tradition, pour rappeler l'ordonnance des travaux et assigner les besognes de chaque jour.

Quand disparaît le père, le fils lui succède, mais avec une compétence beaucoup moindre, évidemment, car l'expérience personnelle est beaucoup moindre, et au lieu de "progrès continu" sur la ferme, il y a "régression notable" à chaque changement de propriétaire, puis "nouvelle et pénible ascension" pour atteindre "à peu près le même niveau" qu'auparavant... Et voilà pourquoi le progrès est lent dans nos campagnes, lent d'une lenteur désespérante. Malgré la multiplication et la fréquentation normale des écoles primaires, malgré les journaux et les conférenciers agricoles, etc., combien de nos cultivateurs ont seulement... une "comptabilité rudimentaire"?

Donc, tel qu'énoncé, le système en vigueur dans presque toutes nos paroisses "favorise" ou plutôt "impose" inéluctablement la perpétuation des pires routines.

Le système à établir

Pourrait-on changer tout cela? Oui, et même très facilement, si l'on voulait s'occuper de la jeunesse et faire un tout petit effort... dans la bonne direction. Par le "cercle d'étude rural", mieux que par toute autre méthode compliquée, on peut obtenir rapidement et sûrement, l'amélioration de la culture et la rénovation des campagnes.

Et c'est facile à démontrer.

Peut fonctionner partout

Parmi les petits gars qui quittent l'école ou l'ont quittée depuis deux ou trois ans — et qu'il connaît bien pour leur avoir enseigné le catéchisme préparatoire à la communion solennelle — le curé ou le vicaire en choisit une dizaine: les plus intelligents, les plus éveillés, ceux qui promettent pour l'avenir, et il leur confie une petite organisation quelconque: guignolée en faveur des pauvres, service d'ordre à l'église, vente de billets pour une séance récréative, etc. Cela réussit, naturellement, et tous ces jeunes sont fiers d'eux-mêmes et enchantés de se croire de petits personnages.

On les invite à revenir pour voir s'il n'y aurait pas autre chose à entreprendre et, certes, ils se gardent bien de manquer à l'appel. Comme il n'y a pas d'autre organisation en perspective sur l'heure (c'était prévu), le prêtre mentionne (c'était aussi prévu) un petit article qu'il a noté dans le "Journal d'agriculture" ou le "Bulletin de la ferme" ou un autre, et il le fait lire à l'un d'entre eux, qui s'exécute avec gaucherie et beaucoup d'hésitation dans la voix. Il leur demande alors ce qu'ils en pensent. Ils en pensent tous quelque chose, échangent, en souriant, des regards à la dérobée, mais n'osent guère se risquer à prendre la parole, craignant de dire peut-être quelque sottise... devant monsieur le curé... Timidité bien excusable!...

Le prêtre, pour les mettre bien à l'aise, leur pose alors une question banale sur un sujet banal, mais que tous connaissent très bien: "Pensez-vous que ça paie de cultiver beaucoup de patates? de garder un nombre de moutons? d'élever des poules?" Prenons les poules. Tous ont leur petite idée là-dessus, car tous ont vu s'ébattre et piailler autour des étables une demi-douzaine ou une douzaine de poules et entendu les commentaires à leur sujet. Ils répondent facilement et sont vite en désaccord: "Ça paie, incontestablement, car ça n'exige guère d'entretien, et ça donne des oeufs, qui se vendent toujours un bon prix, et de la viande de choix, qui se vend aussi très bien." "Non, ça paierait payer, si l'on ne tient pas compte du temps que ça requiert, des embarras et dépenses que ça cause, mais en réalité, cela ne rapporte pas grand'chose." On leur dit qu'il y aurait pourtant moyen de le savoir et, comme l'heure avance, on les invite à revenir la semaine suivante pour tirer la question au clair.

La question des poules

Fidèles au rendez-vous, ils le sont tous encore la prochaine fois, car ils n'ont pas manqué de parler de la "question des poules" dans la famille, avec les voisins, etc., et ils reviennent documentés, munis d'exemples, de témoignages, de chiffres. Ils parlent, parlent, et naturellement, le désaccord persiste. On fait alors "ranger ensemble" ceux qui sont de la même opinion, et on leur remet une feuille de papier et un crayon pour dresser la liste des raisons "pour" et "contre", afin de les mieux comparer. On leur rappelle aussi qu'il y a des brochures du gouvernement sur ce sujet et qu'on y trouverait peut-être d'autres bonnes raisons qu'on a oubliées. L'un d'entre eux écrira pour se les procurer et tous ont hâte d'examiner les fameuses brochures qu'ils n'auraient jamais parcourues sans cela.

Pour faire brève cette petite histoire, disons qu'ils reviennent fidèlement à chaque réunion, et qu'après avoir lu, écrit, discuté, ils finissent par épuiser la "question des poules" et se mettre d'accord. On charge alors le plus dégourdi de la bande, après lui avoir dressé un petit plan qu'il n'aura qu'à suivre, de résumer toute l'affaire. Le petit travail est lu devant le groupe et l'on tient compte de toutes les remarques dans la rédaction définitive. On leur propose alors de faire une séance semi publique à laquelle ils inviteront leurs parents, leurs amis et les amis de leurs amis, et l'on se partage les objections à soulever et les réponses à donner. Naturellement tous ont grande hâte de se produire et préparent avec ardeur la lecture du travail et la série des objections à résoudre.

(A suivre)

Le cardinal Rouleau nommé Grand-Croix de l'Ordre du Saint-Sépulcre

Québec — Un câblogramme de Jérusalem annonce que le cardinal Rouleau est fait "Grand-Croix" de l'Ordre Equestre et Militaire du Saint-Sépulcre par Mgr Barlassina. C'est la première décoration du genre au Canada.

Le commandeur Ernest Côté est aussi créé Grand Officier du même ordre. Un chapitre de l'ordre sera fondé prochainement à Québec et Son Eminence accepterait d'en être le grand Maître.

La question des allocations familiales mise à l'étude à Québec

Québec — Le problème des familles nombreuses, ainsi que la question des allocations familiales, qui en est l'un des principaux corollaires, est mis pour la première fois à l'étude, au Parlement provincial de Québec. Le R. P. Léon Lebel, S.J., qui est l'un des promoteurs de la campagne en faveur des allocations familiales, et qui a écrit plusieurs ouvrages sur cette importante question, a été invité à aller exposer ses vues, sur ce sujet, devant le comité des projets ministériels privés de l'Assemblée législative, à Québec.

Les conservateurs de Québec fondent un journal

Québec — Les conservateurs de Québec viennent de fonder un club et un journal. Le club portera le nom de Cartier-Macdonald; le journal celui de "Combat". Pour le moment, ce sera un hebdomadaire, mais les organisateurs espèrent le convertir en quotidien avant longtemps.

Une maison des Oblats de langue anglaise à Ottawa

Ottawa — Les Oblats viennent d'établir, avec la permission de Mgr l'Archevêque, une maison distincte de l'Université pour desservir la paroisse Saint-Joseph. Cette maison aura pour supérieur le R. P. Denis Finnegan, qui devient aussi curé de la paroisse Saint-Joseph, avec deux vicaires, les RR. PP. Killian et Cary.

Cette première fondation anglaise sera suivie prochainement d'une autre, qui sera une maison de missionnaires et de laquelle le R. P. Cornell fera partie. Ces deux maisons, une fois établies et pourvues de sujets, s'occuperont de trouver un local pour ouvrir un collège pour les jeunes gens de langue anglaise.

LE CHANGE

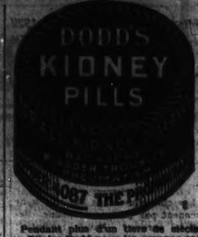
L'argent des pays d'Europe se vend aux prix suivants, en sous canadiens:

	Prix du jour	Prix normal
Livre anglaise	$4.86½	$4.86⅔
Franc français	3.94	19.3
Belga belge	14.01	13.9
Franc suisse	19.30	19.3
Lire italienne	5.28	19.3
Couronne suédoise	26.95	26.8
Cour. norvégienne	26.68	26.8
Couronne danoise	26.68	26.8
Mark allemand	23.92	23.8
Cour. hollandaise	40.31	40.2

LE MARCHE

12 FEVRIER 1929

Bouvillons—	
Excellents	$8.75—$9.00
Bons	$7.75—$8.50
Moyens	$7.25—$7.50
Ordinaires	$6.50—$7.00
Taures de boucherie—	
De choix	$8.50—$8.75
Assez bonnes	$7.00—$8.25
Vaches de boucherie—	
De choix	$6.75—$7.00
Bonnes	$5.75—$6.50
Ordinaires	$5.00—$5.50
Pour conserves	$4.00—$4.75
Taureaux—	
De choix	$6.50—$7.00
Ordinaires	$5.50—$6.00
Boeufs—	
Bons	$6.00—$6.50
Moyens	$5.00—$5.50
Communes	$4.00—$4.50
Bouvillons à engraisser—	
De choix	$7.50—$7.75
Bons	$6.50—$7.25
Taures à engraisser—	
De choix	$6.75—$7.00
Bonnes	$5.50—$6.50
Bouvillons engraissés—	
De choix	$7.50—$7.75
Bons	$6.50—$7.25
Veaux—	
De choix	$13.00—$14.00
Bons	$10.00—$12.00
Ordinaires	$6.00—$9.00
Moutons et agneaux—	
Moutons bons	$5.00—$7.50
Moutons ordinaires	$3.00—$4.00
Agneaux bons	$11.00—$13.50
Agneaux ordinaires	$8.00—$10.00
Porcs—	
D'après la classification du gouvernement fédéral—	
Bacon de choix	$10.50
Très gras	$10.00
Lourds	$9.50
Très lourds	$9.00
Porc d'étal	$10.00
Légers	$10.00
Inférieurs	$8.00
Truies No 1	$8.00
Truies No 2	$8.00
Verrats	$6.50



PRODUITS

Beurre—	
Crèmerie F.O.B. Winnipeg, approximatif — No 1	$ .40
Oeufs—	
(D'après la classification du gouvernement fédéral)	
Extra, la douzaine	$ .38
Premiers	$ .35
Seconds	$ .28
Pommes de terre—	
Par 100 livres	$1.10
Farine—	
Lake of the Woods—	
Sac de 98 livres	$4.05
2 sacs de 49 livres	$4.10
4 sacs de 24 livres	$4.15
Western Canada "Purity"—	
Sac de 98 livres	$4.05
2 sacs de 49 livres	$4.10
4 sacs de 24 livres	$4.15
Ogilvie "Royal Household"—	
Sac de 98 livres	$4.05
2 sacs de 49 livres	$4.10
4 sacs de 24 livres	$4.15
Maple Leaf Flour Mills—	
Sac de 98 livres	$4.05
2 sacs de 49 livres	$4.10
4 sacs de 24 livres	$4.15
Alimentation—	
Son, La tonne	$28.00
Gru, La tonne	$28.00
Gruau—	
Le sac de 80 livres	$3.60
Foin—	
Pour foin sur voie. Bonne condition. Prix de deux maisons de Winnipeg.	
Mil. No 1	$14.00
Mil. No 2	$12.00

Cours du grain fourni par

La CIE PARENT, Limitée

Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur pour la semaine finissant le 11 février 1929

GRAINS	Mardi 5 fev.	Merc. 6 fev.	Jeudi 7 fev.	Vend. 8 fev.	Samedi 9 fev.	Lundi 11 fev.
Blé No 1 Nord	1.24⅝	1.24¾	1.24⅝	1.24⅞	1.25	1.25¾
2 Nord	1.20⅞	1.21¼	1.21½	1.21¾	1.21¼	1.22¾
3 Nord	1.16⅞	1.16⅝	1.16⅝	1.16⅞	1.17	1.18
Avoine 2 CW	.73⅜	.73½	.73	.73⅛	.73¼	.73¼
3 CW	.63⅜	.63½	.63	.63⅛	.63¼	.63¼
Orge 3 CW	.76⅜	.76	.75½	.76¾	.77¼	.77¼
4 CW	.71⅛	.70¾	.70⅝	.71¾	.72¼	.72¼
Lin 1 NW	1.96	1.99	1.99¾	2.03	2.04¾	2.07¾
2 CW	1.92	1.93½	1.93¾	1.98	1.99¾	2.02
Seigle 2 CW	1.08⅞	1.08⅝	1.08¾	1.08¾	1.09⅝	1.11
Prix sur voie (track)						
Base Blé 1 Nord	1.23⅝	1.23¾	1.23⅝	1.23⅞	1.24	[illegible]
Avoine 2 CW	.71⅛	.71½	.71	.71⅛	.71¼	.71¼
Orge 3 CW	.76⅜	.76	.75½	.76¾	.77¼	.77¼
Lin 1 NW	1.96	1.98	1.98¾	2.02	2.03¾	2.06¾
Seigle 2 CW	1.08⅞	1.08⅝	1.08¾	1.08¾	1.09⅝	1.11
Options						
Blé Mai	1.28⅞	1.28¾	1.28⅝	1.28¾	1.29	1.29¾
Juillet	1.30½	1.30¼	1.30⅞	1.30⅞	1.30⅞	1.31¾
Octobre	1.28⅛	1.28½	1.28½	1.28⅞	1.29	1.29¼
Avoine Mai	.61⅜	.61½	.61	.61⅛	.61¼	.61¼
Juillet	.59⅞	.59⅞	.59⅝	.59⅞	.60⅛	.60⅜
Octobre	.54½	.54⅜	.54½	.55⅛	.55½	.55¼
Orge Mai	.79⅜	.79	.78¾	.79⅜	.80½	.80½
Juillet	.78⅛	.78⅛	[illegible]	.79	.79¾	.80
Octobre	.71¾	.71½	[illegible]	.72¼	.73⅜	.73⅝
Lin Mai	2.01	2.02	2.02¾	2.06	2.07¾	2.10¾
Juillet	1.98½	1.98¾	1.98⅝	2.01½	2.04	2.07¾
Seigle Mai	1.12⅞	1.12⅝	1.12⅞	1.12¾	1.13⅝	1.15
Juillet	1.10	1.10⅝	1.10½	1.10½	1.11	1.12¾
Octobre	1.04¼	1.04⅝	1.04¾	1.05⅝	1.05⅞	1.05⅞

A Travers les Centres Français

Des correspondants spéciaux de la "Liberté"

MANITOBA

SAINT-LEON

Les chroniqueurs de Saint-Léon ne prennent pas souvent la plume. Serait-ce paresse? Est-ce modestie? Est-ce faute de nouvelles intéressantes? Ce n'est certainement pas pour ce dernier motif: car nombreuses sont les activités qui marquent la vie des familles et la vie de la paroisse et il y aurait chaque jour, ou peu s'en faut, quelque fait à signaler. Mais, en général, chacun chez nous connait ces faits de la vie quotidienne et il ne semble pas nécessaire, sans doute, d'emprunter la grande voix de la Liberté pour les signaler à nos amis.

Il faut cependant dire un mot de nos soirées de cartes de cet hiver, ne fut-ce que pour dire le merci sincère dû à tous ceux qui s'y sont dévoués et intéressés. Il avait été décidé que nous ferions seulement quatre soirées au cours de la saison. La première devait être à la charge des hommes, — qui toujours doivent donner l'exemple et marcher en tête; la deuxième serait organisée par les dames de la paroise, qui partout sont nécessaires au succès; les deux dernières reviendraient naturellement aux demoiselles et aux jeunes gens, à qui leur jeune ambition ne permettra pas de se laisser vaincre par les anciens.

Donc les hommes ont ouvert le feu. Les organisateurs furent M. Théobald Labossière et ses aides, MM. Octavien Bergeron et Onésime Boisvert. Et ils firent bien les choses, quoiqu'ils eussent été pris un peu de court et contrariés par le mauvais temps. 25 tables et belle soirée toute empreinte de bonne humeur et de gaieté.

Quelques deux ou trois semaines plus tard, ce fut le tour des dames, sous la présidence de Mme Esdras Payette, assistée de Mmes Félix Grenier et Arthur Gareau. Elles ambitionnaient de faire mieux que les hommes, et malgré un vent de tempête et la poudrerie qui faisaient la contrepartie et ne leur donnèrent que 16 tables, elles y ont réussi. Elles nous en voudraient de ne pas l'admettre, et les hommes sont assez messieurs pour le leur concéder noblement.

Puis, vers la fin de janvier, ce fut la soirée de nos jeunes filles: Présidente, Mlle Eglantine Labossière, aidée de Mlles Berthe Labossière et Delvina Rondeau. Elles eurent plus d'un tour dans leur sac, et les nombreux paroissiens qui furent là occupant 26 tables, malgré le froid très vif de la journée, savent qu'elles ont eu plein succès. Elles l'emportèrent de toutes manières sur les deux soirées précédentes. Une jolie chansonnette de Botrel, jouée par un groupe de ces demoiselles, donna à la soirée un charme spécial. Elles comptaient bien que leur soirée serait la plus belle et la plus lucrative.

Mais nos jeunes gens, tous bons princes qu'ils se fussent montrés pour les demoiselles, se sont dit: On va avoir le dernier mot; nous allons montrer que nous sommes capables de faire mieux encore que nos demoiselles. Et en effet, leur tour venu, sous la direction de M. Edouard Côté, assisté de MM. Augustin Labossière et Georges Labossière, ils ont organisé une soirée sans pareille. Favorisés du reste d'un temps magnifique, qui n'avait pas souri tout à fait autant aux jeunes filles, ils virent une salle comble et 36 tables garnies à déborder. L'entrain et la gaieté se mirent de la partie plus que jamais, et vraiment ce sont eux qui ont emporté le bouquet, — que du reste nos demoiselles leur concèdent loyalement et avec plaisir pour une fois.

Dans toutes ces soirées il y eut une tenue irréprochable et distinguée, que la bonne gaieté faisait encore ressortir davantage et entre tous régnait la plus aimable courtoisie. Il y eut chaque fois de jolies chansons avec accompagnement de piano. On me dispensera de nommer les artistes, qui sont nombreux parmi nous; je craindrais d'en oublier. Je veux du moins remercier les généreux donateurs qui ont aidé nos organisateurs et organisatrices à faire valoir leurs soirées respectives.

M. Alex. Perreault, de Somerset, pour la première soirée, fit don aux hommes d'un utile canard en aluminium, qui rapporta un assez bon profit. M. David Girouard favorisa les dames en leur offrant un magnifique et chaud gilet de laine. M. Orphidas Decosse fit présent aux demoiselles d'un beau prix d'excellente valeur. MM. Jamieson et Madill, d'Altamont, honorèrent les jeunes gens de deux autres objets à rafler. D'autres présents furent offerts encore. Mme Rodrigue Lussier donna une belle lampe; Mlle Albina Labossière, un joli bouquet de fleurs. Le Rév. Père curé, de son côté, avait contribué de plusieurs objets intéressants, qui tous aidèrent au succès de nos soirées paroissiales.

Les "lunchs" furent chaque fois fournis généreusement et à tour de rôle par les paroissiens, et servis aimablement par les organisateurs ou organisatrices de la soirée. Ce fut une ambition à qui aurait les meilleures choses à offrir aux convives.

Les prix des séries de cartes furent donnés gracieusement par les présidents et assistants de chaque soirée. Les heureux gagnants furent:

Première soirée — Pour les hommes, MM. Hormidas Côté et Louis Labossière; pour les dames: Mlle Rosanna Payette et Mme Léo Labossière.

Deuxième soirée — Pour les hommes: MM. Urbain Rondeau et Léo Labossière; pour les dames: Mme Jos-A. Labossière et Mme Rod. Lussier.

Troisième soirée — Pour les hommes: MM. Albert Rondeau et Louis Labossière; pour les dames: Mme Léon Rondeau et Mme Georges Labossière.

Quatrième soirée — Pour les hommes: MM. Félicien Labossière et Albert Rondeau; pour les dames: Mlles Eveline Lafrenière et Lorenza Côté.

La revenu des quatre soirées a atteint le montant total de $291.

Aux organisateurs et aux donateurs, à tous ceux qui ont encouragé nos soirées paroissiales par leur aimable concours, le plus cordial merci!

Toute notre reconnaissance va aussi à nos bonnes religieuses qui nous ont prêté si généreusement leur belle grande salle, malgré tout le dérangement que leur causent ces soirées un peu bruyantes, malgré tout le trouble qu'elles apportent à leur vie silencieuse et calme.

N.-D. DE LOURDES

M. Clovis Saint-Amant et sa femme étaient en visite chez leur beau-frère, M. Henri Bruyère, ces jours derniers.

* * *

Vendredi dernier avait lieu la première réunion des membres de la Section des Jeunes de la Chambre de Commerce. On étudia soigneusement la Constitution ainsi que les différentes sections dont elle est composée. M. Bruyère a été choisi comme délégué pour assister à l'assemblée générale de la Section des Jeunes de la Chambre de Commerce de Winnipeg le 11 courant.

SAINTE-ROSE-DU-LAC

Le mardi 29 janvier avait lieu dans le cimetière de la paroisse l'inhumation de Mme Louise Hamelin, épouse d'Arthur Dupré et soeur de notre ex-député à la législature provinciale, M. Joseph Hamelin. Mme Dupré s'éteignit après une courte maladie.

Mme Dupré était la fille du regretté Firmin Hamelin, dont la famille fut la première à venir s'établir dans le district, appelé alors "district de la rivière Tortue", et qui devait quelques années plus tard être le berceau de la future paroisse de Sainte-Rose du Lac. Mme Dupré laisse pour pleurer sa perte, outre son époux, quatre fils: Archibald, Joseph, Alexandre et Antoine; trois filles: Clémence, demeurant dans la Colombie-Britannique; Mme Jos. Van der Bosch, de McCreary, et Doralice; sa soeur Eléonore, Mme Pat Marion, et trois frères, MM. Joseph-Alexandre, Marcien et Thomas Hamelin.

* * *

M. Jos. Molgat achève de transporter ses bâtisses du village sur l'ancien emplacement de M. le baron de la Rue du Can. Le dernier déménagement fut celui de l'ancienne propriété de M. Jean Bourgeois, aujourd'hui domicilié à Vancouver.

* * *

Mme Jos. Allard, sr, après un séjour de quelques semaines à Sainte-Rose, est allée faire une promenade chez sa fille Yvonne, Mme Alfred Dosois, à Courval, Sask.

Résultat de la dictée du 1er février

Grade X: Gertie Tucker, Henriette Delorme.

Grade IX: Clémence Montsion, Lucienne Gosselin.

Grade VIII: Cécile Arcand, Lorette Arcand.

Grade VII: Charles-Ed. Gosselin, Adrienne Robic.

Grade VI: Irène Précourt, Eugénie Montsion.

Grade V: Victor Lagassé, Cécile Guyot.

Grade IV: Honoré Tardif, Priscilla Montsion.

Grade III: Laurent Garand, Léonie Brunel.

Grade II: Claire Gosselin, Henri Sutherland.

STE-ANNE DES CHENES

M. Johnny Hupé est décédé le 1 février, après une courte maladie. Ses funérailles ont eu lieu le lundi 3 février, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le défunt était âgé de 75 ans et résidait à Sainte-Anne depuis 1871, date de son mariage. Il est intéressant à noter que c'est aussi en cette même année que s'ouvrent nos régistres paroissiaux. C'est donc un ancien que nous perdons dans la personne de M. J. Hupé. Son épouse et sept enfants lui survivent. A toute la famille nous offrons nos sympathies.

Partie de cartes

Une partie de cartes se prépare pour le dimanche 17, à la salle municipale. Ce sont nos Enfants de Marie qui l'organisent. Voilà, certes, une soirée qui ne manquera pas d'attraits.

Les charroyeurs de gravier y sont allés rondement à la besogne. En moins de trois mois ils ont couvert plus de 22 milles de chemins. Les trois milles qui restent à l'est du village sont l'affaire d'une semaine. Tout le monde est enchanté du beau chemin qu'on nous promet, mais personne ne sera fâché de voir disparaître quelques-uns de ces lourds camions qui n'avaient pas l'air de voir les piétons ni même les voitures.

MARIAPOLIS

M. le curé est parti pour l'hôpital mercredi dernier. Il était malade depuis longtemps, et il y avait quinze jours qu'il ne quittait plus sa chambre. Maigré tout le dévouement et le savoir-faire des personnes qui l'entouraient chez lui, M. l'abbé Rousseau ne pouvait plus se passer d'un examen de médecins experts et des soins spéciaux qui ne se rencontrent ordinairement que dans un bon hôpital.

Nous n'avons pas encore de nouvelles détaillées sur l'état du cher malade; nous savons seulement qu'il est très malade. Dans quelques jours nous aurons le résultat de l'examen des médecins, et nous espérons connaître enfin quel est le mal qui le mine depuis si longtemps.

En attendant, ses chers paroissiens offrent des voeux et des prières ardentes à Dieu pour le rétablissement de sa santé et de son prompt retour auprès d'eux.

M. l'abbé H. Mazué, précédemment vicaire à Saint-Pierre, fait le service de la paroisse pendant l'absence de M. le curé Rousseau.

ST-FRANCOIS-XAVIER

Tableau d'honneur au Couvent

Grade VIII: Léa McCaughan.
Grade VII: Laurent Daigneault.
Grade VI: Maria Préfontaine.
Grade V: Imelda Perras.
Grade III: Gérard Richard, Laura Todd (ex aequo).
Grade I: Yvonne Souci.
Grade I A: Léon Précourt.
Cours préparatoire: Eugène Perras.

SAINT-PIERRE

Nous prévenons les amis des paroisses environnantes qu'aura lieu à Saint-Pierre, les 23 et 24 février, à 8 h. du soir, une grande séance comique sous les auspices du cercle local de Sainte-Thérèse, au profit des missions et des oeuvres paroissiales.

Ces représentations seront données par des artistes bien connus du public manitobain qui a déjà eu la bonne fortune de les applaudir souvent dans plusieurs centres canadiens-français.

M. Maurice Goulet et sa vaillante troupe sont les amateurs que nous aurons le plaisir d'entendre. Inutile de dire qu'un régal artistique nous attend. Rire vaut une bonne médecine, dit-on. Maurice nous donnera la prescription salutaire et nous aurons la satisfaction d'avoir passé une soirée des plus agréables, tout en ayant contribué à une bonne oeuvre.

Qu'on se le dise!

SAINT-NORBERT

Tableau d'honneur au Couvent

Grade XII — Excellence, Elisabeth Campeau.

Grade XI — Excellence, Jeanne Monchamp; honneur, Germaine Morier.

Grade X — Excellence, Michelle Monchamp; honneur, Melina Trottier.

Grade IX — Excellence, Georgette Gelaudé; honneur, Margaret Motta.

Grade VIII — Excellence, R.-Aimée Champagne; honneur, Georgianna Landry.

Grade VII — Excellence — Yvonne Degrave; honneur, Doris Verry.

Grade VI — Excellence, Alida Landry; honneur, Flore Jacques.

Grade V — Excellence, Annette Bélanger; honneur, Viola Forest.

Grade IV — Excellence, Helen Andrest; honneur, Olivine Richard.

Grade III B — Excellence, Andréa Champagne; honneur, Berthe Delisle.

Grade III A — Excellence, Solange Benjamin; honneur, Rita Verry.

Grade II — Excellence, Jeannette Gosselin; honneur, Laurette Alary et Stella Zelma.

Grade I B — Excellence, Jeanne Dandurand; honneur, M.-Ant. Gousseau.

Grade I A — Excellence, Lilian Plantge; honneur, Verna Zemla.

SASKATCHEWAN

GRAVELBOURG

"Consummatus in brevi"

Les portes de l'église viennent de se refermer. Compacte, pensive, la foule se disperse, se répand encore par les avenues; chacun, songeur, regagne le foyer.

Sur la grande route de l'ouest, suivi de plusieurs voitures, un corbillard emporte au cimetière un enfant de la paroisse, un élève du Collège, un confrère de classe, un jeune homme, hier encore en pleine santé, aujourd'hui la proie du tombeau.

Vêtus de noir, pleins de vie, six jeunes collégiens, ses confrères, dans la vingtaine, lui rendent le service de le transporter en terre. Celui que renferme le cercueil a vingt-cinq ans.

Nous dirigeant vers la grande croix nous nous rappelons le mot de l'illustre cardinal Pie, évêque de Poitiers: "Il est des funérailles d'où s'échappe une odeur de vie".

Repassant en mémoire l'édifiante, la belle et sainte mort de celui qui n'est plus, nous souscrivons à cette autre parole qu'adressait à ses élèves de Lille Mgr Baunard: "On meurt si bien à votre âge, si généreusement, si allègrement. On ne meurt jamais mieux que de vingt à trente ans, l'âge du dévouement, de l'enthousiasme et de l'élan de l'âme".

De vingt à trente ans!...

Belle, consolante et généreuse fut la mort d'Irénée Dupras, élève en philosophie du Collège Mathieu, décédé le 4 février, à 7 h. du matin, à l'hôpital Saint-Joseph de Gravelbourg.

Victime d'une crise d'appendicite, le 26 janvier, le jeune malade fut transporté à l'hôpital. A 7 h. du soir, l'opération d'urgence avait eu lieu. Le 29, dans la nuit, des complications faisant craindre le décès à brève échéance, nécessitaient à nouveau les services de la chirurgie. Il était tard. La situation s'aggrava, devint dangereuse...

Le 2 février, fête de la Purification de la sainte Vierge, le malade en parfaite connaissance renouvela le sacrifice de sa vie, fit ses adieux à ses parents, dit ses derniers conseils à ses confrères qu'il avait demandés avec sa famille, et tomba dans un état inconscient qu'après de cruelles souffrances, la mort termina le 4 février, lundi, pendant que plusieurs de ses professeurs élevaient l'Hostie vers le ciel, et que ses confrères demandaient dans leur communion sa guérison s'il plaisait à Dieu, ou la grâce d'une bonne et sainte mort.

"Consummatus est in brevi".

Rempli d'espérance, bien jeune encore, après de sérieux sacrifices, sur le point de voir se couronner le rêve de ses espérances: la fin de ses études classiques, la vie d'Irénée Dupras fut courte. Cette mort si tôt venue est un anneau brisé dans la courte chaine de ses confrères. C'est le lis des champs dans sa force et sa beauté, tombant sous la faux du divin Moissonneur.

Compagnon d'enfance de ce bien-aimé confrère, je crois pouvoir résumer sa carrière en trois mots: Il a travaillé, il a aimé, il s'est sacrifié.

Il a travaillé

L'aîné des garçons d'une nombreuse famille, il dut, dès que son âge le lui permit, aider les bras paternels à fournir sur la table le pain à dix enfants.

Courageux, débrouillard, il apprit vite le métier de son père: la menuiserie. Plusieurs foyers du sud de la province doivent à ses habiles mains une maison proprette. Durant les mois de vacances, le rabot, la scie, le marteau étaient ses compagnons de loisir.

Connaissant l'idéal de ce confrère qui songeait au sacerdoce, nous nous plaisons à voir un rapprochement avec le divin Charpentier de Nazareth.

A l'ouverture des classes, il quittait ses outils pour les dictionnaires grecs et latins. En septembre dernier, il entrait en philosophie. En plus de ses propres études il pourvoyait aussi à celles de son frère Gérard. Cloué par la fièvre sur son lit de souffrance, l'une de ses préoccupations était de prévoir au prolongement du cours classique de ce benjamin.

Irénée symbolisait le courage. Au milieu des épreuves, des revers, des dangers parfois qui l'entourèrent, sans tenir compte de l'intensité des sacrifices, il marcha droit son chemin. Le Rév. Père supérieur, qui l'a suivi de près, nous le citait hier comme modèle de volonté, d'idéal.

Il a aimé

Sa mère d'abord. Nous avons toujours remarqué de combien de prévenances il l'entourait. Lorsqu'il parlait d'elle, ses paroles trahissaient l'affection, le respect, la vénération. Durant la maladie, aux dernières heures surtout, l'un de ses soucis était de faire cesser, de consoler ses larmes. Que touchants et remplis d'affection ses adieux, ses caresses agonisantes à celle que ses yeux d'enfant ne devaient plus contempler ici-bas.

Il a pareillement aimé son "Alma Mater". Pendant ses sorties de vacances, il sut en parler favorablement, attirer parfois des jeunes se sentant des dispositions, de l'attrait pour l'étude. Plus d'un au milieu de nous lui doit cette orientation.

Il a aimé ses amis. Ardente, vraie, joyeuse, son affection envers nous tous. Très reconnaissant à l'égard des minimes services reçus, son amitié nous était fidèle, nourrie par la franchise, le dévouement.

Il s'est sacrifié

L'espérance de vivre lui était chère. De nature généreuse, sa volonté embrassa la main qui lui enlevait la vie, dès que le prêtre l'eut averti qu'il en devait offrir le sacrifice. Une fois la croix acceptée, il ne se démentit pas. Durant sa douloureuse agonie, combien de fois il appela la mort: "Je veux mourir; priez, priez afin que je meure." "Oh, Seigneur Jésus, venez donc me chercher."

Puis comme si l'habitude de l'Eucharistie l'eût attiré, comme si la pensée du sacerdoce, de l'autel lui fut revenue: "Oh, laissez-moi donc marcher, je vais me jeter au pied de l'autel, Jésus me prendra bien."

Son sacrifice fut donc conscient, religieux, entier.

Il n'est plus. Bien que jeune, sa vie laisse au milieu de nous, ses confrères surtout, une oeuvre: celle de l'exemple: "opera illorum sequuntur illos".

Irénée Dupras a su vivre en chrétien, habitué de l'Eucharistie, dévoué serviteur de Marie Immaculée dont il était le congréganiste; il a su mourir en chrétien.

La croix qui garde son corps au cimetière est un doigt qui nous montre sans cesse le ciel, les beaux et purs horizons, l'idéal, la vie bien remplie pour Dieu et l'Eglise.

Quelques jours avant de nous quitter, il nous disait: "Je ne sais pas si nous aurons le bonheur d'être tous ensemble au conventum".

Cher Irénée, si tu nous a quittés, tu ne continues pas moins de vivre dans nos souvenirs à chacun; cette séparation n'est qu'une union plus intime. Tu continueras de vivre avec nous, tu participeras à nos joies comme à nos peines, tel que nous l'avons juré par notre devise: "Semper unum".

Nos oreilles entendent encore ton fraternel adieu, tes paroles d'espérance: "Je vous souhaite du succès dans vos entreprises... Soyez bons... Je vous bénis... au ciel... je prierai pour vous... Priez pour moi."

Ta vie fut une leçon de courage, d'idéal, de travail, d'amour, de sacrifice; ta mort fut un exemple, lequel nous remplit le coeur de consolation, d'espérance dans notre deuil et celui de ta famille si durement éprouvée: "Beati qui in Domino moriuntur"; bienheureux, très heureux ceux qui, comme toi, meurent dans le Seigneur Jésus-Christ.

Paul PICHE,
Philosophie.

PARIS — L'état du maréchal Foch est stationnaire. Le Dr Davenières, pour se rendre au désir de Mme Foch, qui déplore la publicité donnée à la maladie de son mari, n'a pas donné d'autres détails.

SAINT-BONIFACE

Le programme de la Journée Sociale

C'est dimanche prochain que la Journée Sociale aura lieu. Nous sommes heureux d'en publier le programme complet. Il faut remarquer d'abord que la messe pontificale sera célébrée à la cathédrale de Saint-Boniface. Les séances, tant celle de l'après-midi que celle du soir, se tiendront dans la salle du Collège de Saint-Boniface.

Tous sont invités cordialement. L'entrée est gratuite à toutes les séances. Des numéros de musique et d'agrément dérideront les auditeurs et mettront en vue quelques-uns de nos artistes bien connus.

Voici le programme de la journée:

10 h. 30 du matin — Messe pontificale, célébrée par S. G. Mgr Arthur Béliveau, archevêque de Saint-Boniface. Sermon: "L'Eglise et la question sociale", M. l'abbé J.-Ad. Sabourin, curé de Saint-Pierre-Jolys.

2 h. 30 de l'après-midi, séance d'étude

Président d'honneur, Mgr Wilfrid Jubinville, P.D., président du Comité de la Journée Sociale.

Ouverture: Mlle Fabiola Gosselin, pianiste.

Déclaration préliminaire: Mgr Wilfrid Jubinville, P.D.

Conférence: "L'influence du travail extérieur sur nos jeunes filles", Mme William Raymond.

"Forest Sounds", Charles Dennée; M. Maurice Prud'homme, pianiste.

Comédie: "L'ami du Collège", Marius Verd — Personnages: Gaston du Bocage, M. Lucien Deschênes; Numa Colibris, M. Raymond Bernier; Colin, M. Gérard Buote; un chauffeur.

Conférence: "Le capital", R. P. Jean-Baptiste Beaupré, O.M.I.

Discussion: M. Alfred Doucet.

Sélections: M. Emile Bernier, cornettiste; au piano, Mlle Alberta Bernier.

Conférence: "Le Salaire", M. Donatien Frémont.

"Le Naufragé", François Coppée (déclamation): M. Charland Prud'homme.

Conférence: "Les Fonds de Secours", M. Louis-Philippe Gagnon.

Discussion: M. Ulric Lambert.

Conclusions: Mgr Wilfrid Jubinville, P.D.

8 h. 30 du soir, séance solennelle

Président d'honneur, S. G. Mgr Arthur Béliveau, archevêque de Saint-Boniface.

Ouverture: "Tancrède", Rossini (duo): Mlles Simone Ledoux et Marie-Josèphe Mager, pianistes.

Conférence: "L'Ouvrier et la Race", M. Camille Fournier.

"Sancta Maria", Faure: Mme Cyrille Muller, soprano; Mme Joseph Degagné, violoniste; au piano, Mme Célestin Muller.

Conférence: "L'Ouvrier catholique", R. P. Henri Schelpe, S.J.

Conclusions: S. G. Mgr Arthur Béliveau, archevêque de Saint-Boniface.

"O Canada".

Mort de Mme (juge) L.-A. Prud'homme

Après une syncope de coeur, suivie d'une brève maladie, l'épouse de M. le juge L.-A. Prud'homme (Apolline-Célanire Hénault), est décédée lundi soir au numéro 711, de la rue Saint-Joseph. Née à Saint-Cuthbert, Québec, le 19 décembre 1858, elle passa la plus grande partie de sa jeunesse à Beauharnois, Qué. Elle était graduée du Couvent des Soeurs des SS. NN. de Jésus-Marie, à Beauharnois.

Très dévouée aux oeuvres catholiques, elle se montra surtout très active dans les oeuvres philanthropiques. Mme Prud'homme était ex-présidente de la Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises; elle occupa aussi la position de présidente des Dames de Sainte-Anne et de secrétaire des Dames Patronesses de l'hôpital de Saint-Boniface.

Lui survivent, son mari, deux fils et quatre filles: S. G. Mgr J.-H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon; A.-A. Prud'homme, avocat, de Saint-Boniface; Mme E.-H. Sumner, Saint-Boniface; Mme Roy, épouse du juge L.-P. Roy, Saint-Boniface; Mme T.-F. Ennis, Chicago, Ills, et Mlle Marguerite Prud'homme, de Saint-Boniface. Elle laisse 16 petits-enfants. Sa soeur, lady Dubuc, l'a précédée dans la tombe il y a quelques mois.

La mort soudaine de Mme Prud'homme a causé une douloureuse surprise à tous les nombreux amis de la famille, car, avant la syncope qui l'a frappée dimanche, elle semblait en excellente santé.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 h., à la cathédrale de Saint-Boniface.

La Liberté prie M. le juge Prud'homme, S. G. Mgr Prud'homme et tous les autres membres de la famille d'agréer ses respectueuses condoléances.

Conférences de l'Union Canadienne

Dimanche dernier, il y avait si peu de monde à la conférence que les organisateurs ont décidé de la renvoyer. L'assistance aux conférences de l'Union a été déplorable cette saison. L'on se désintéresse de plus en plus de tout ce qui peut élever le coeur ou fortifier le patriotisme. Il est véritablement étonnant que des gens qui se piquent d'instruction ne se montrent pas plus zélés pour les choses de l'esprit et préfèrent une séance de boxe ou une partie de cartes à une conférence historique. Il est inconcevable que l'on puisse aussi comparer les deux et que ce soit l'autre qui l'emporte. Il faut que nous soyons plus malades que nous ne croyons! L'on doit donner, il me semble, dans les écoles et les collèges, le goût des choses de l'esprit et inculquer aux étudiants l'amour de la vérité. C'est, en plus, la prérogative des esprits latins de donner la première place aux choses de la pensée...

Combien, chez nous, se préoccupent, même parmi ceux qui sont instruits ou croient l'être, d'enrichir leur savoir en étudiant sérieusement? Combien s'intéressent au progrès qui se fait dans le domaine intellectuel? Nos jeunes, membres de l'Union Canadienne ou des cercles d'A. C. J. C., devraient être les premiers à s'intéresser aux conférences. Avec nos étudiants assez âgés pour comprendre, nos jeunes étudiantes des académies et la foule des plus âgés, le tout ferait un bel auditoire et ce serait plus encourageant pour les conférenciers. Il est inouï que l'on ne trouve pas plus de cent personnes ou même moins quand il y a une conférence annoncée.

L'enquête au sujet du chef de police

L'enquête de la Commission de police n'est pas près de se terminer. Comme on le sait, deux chefs d'accusation ont surtout été envisagés. Cinquante gallons d'alcool destinés à une maison de la province où l'on garde des petits enfants et où l'on se sert d'alcool comme médicament, n'auraient jamais été remis à destination, mais une partie aurait été interceptée au profit d'un M. Mourant. Ce dernier n'a pas encore comparu, mais son avocat l'a représenté devant la Commission. L'avocat a argué que la Commission n'avait pas le droit de faire distribuer de l'alcool; que seul le procureur général était chargé de cette besogne, etc. Il a été dit que Mourant comparaîtra plus tard.

L'avocat qui défend le chef Gagnon n'a pas encore trop insisté sur ce chef d'accusation, mais semble s'être attaqué surtout au second. Après cette seconde accusation, le chef aurait reçu, du Comité de secours de la ville, des sommes d'argent en paiement de dépenses qu'il n'avait jamais faites. Le chef devait s'occuper de nourrir les personnes qui étaient secourues par le Comité et recevait une somme fixe pour chaque repas. L'accusation veut que le chef ait fait payer au Comité plus de repas qu'il n'en a donnés en réalité et que les repas étaient insuffisants, mal apprêtés, etc. L'avocat a fait venir les policiers pour témoigner en faveur du chef. L'on dit aussi que tous les anciens échevins et les échevins actuels seront appelés à témoigner et à dire ce qu'ils pensent de cette accusation, surtout ceux qui ont fait partie du Comité de secours de la ville.

Comme on le voit, l'enquête va traîner. La Commission a toujours le pouvoir de destituer le chef, mais l'avocat prétend qu'elle ne peut le faire actuellement sans lui payer trois mois de salaire.

Le sport

Jeudi dernier nos jeunes amateurs se sont enfuis avec la chevelure de leurs adversaires, les porte-couleurs de Saint-Alphonse. Nos joueurs avaient déjà, au début de la saison, rencontré ces mêmes adversaires et avaient fait partie nulle avec eux; mais jeudi dernier ils ont montré une véritable supériorité et ont prouvé également qu'ils avaient fait de grands progrès. Le résultat a été de 5 à 0 (encore un!)

Nos jeunes sont seconds dans leur section et s'ils continuent ils pourront probablement rapporter à Saint-Boniface la coupe de la section intermédiaire.

* * *

Jeudi de cette semaine, nos jeunes jouent à 6 h. contre St. Mary's et à 9 h. aura lieu une joute importante entre nos seniors et Saint-Alphonse. L'équipe de Saint-Alphonse est, actuellement, celle qui, avec l'Immaculée-Conception, a le plus de chance d'arriver aux finales. Saint-Alphonse a battu dernièrement ses adversaires avec des résultats surprenants et a fait des progrès constants. Nous croyons que ce sont actuellement les adversaires les plus dangereux et il est certain qu'ils vont faire tout leur possible pour nous vaincre jeudi prochain. La partie sera, de toute façon, très intéressante. Elle aura lieu à 9 h. Les organisateurs comptent qu'une bonne foule se rendra pour supporter nos joueurs. L'équipe sera au complet jeudi et Van Belleghen sera aussi au poste, après l'accident qui lui est survenu il y a plus d'un mois et demi.

Société Saint-Jean-Baptiste

Une bonne nouvelle

Il est maintenant certain que nous aurons une bonne série de parties de cartes intéressantes.

On a déjà des prix enregistrés par plusieurs maisons locales: cordes d'épinette, beurre par 5 livres, caisses de désaltérants, ouvrages artistiques, etc., etc. Cela à partir des deux premiers prix de séries: un $10 en or pour les dames et un autre $10 pour les messieurs.

De plus amples détails seront donnés la semaine prochaine, mais d'ores et déjà préparez-vous pour la première partie qui aura lieu le dimanche 24 février, à l'école Provencher.

Amenez vos amis. Il nous faut notre salle paroissiale.

LE COMITE.

On fête M. S.-A. Nault

Samedi soir dernier, les nombreux amis de M. Samuel Nault se réunissaient à l'étage supérieur de la Pharmacie Préfontaine pour lui offrir leurs meilleurs souhaits de bonheur à l'occasion de son mariage et pour lui donner une preuve tangible de leur amitié. Il y eut beaucoup d'animation, tout le long de la soirée et contrairement aux célébrations analogues de naguère, l'on ne se sépara pas tard dans la nuit. On ne s'en amusa pas moins bien. M. Nault, qui n'est plus de la toute première adolescence, compte plutôt ses amis dans ce que l'on pourrait appeler la "classe des gens mariés". C'est ce qui explique que l'autre soir, si l'on entendit quelques soupirs furtifs venus des rangs de plus en plus clairsemés des célibataires, ces soupirs étaient noyés dans le choeur de bienvenue des hommes mariés. Ces derniers accueillent toujours avec empressement ceux qui s'embarquent dans leur bateau.

M. Louis-Philippe Gagnon présidait cette réunion. Il fit appel tour à tour à M. le juge Roy, à MM. J.-C. Davis, J.-E. Arpin, A.-B. Rosevear, Narcisse Fournier qui exprimèrent à M. Nault toute l'estime qu'ils avaient pour lui, en même temps que l'admiration que doit toujours provoquer un travailleur sérieux et persévérant de sa trempe. Ils le félicitèrent de son choix qui s'est arrêté sur une de nos familles les plus belles et les plus honorables et lui souhaitèrent tout le bonheur auquel lui donnent droit sa rectitude de caractère et son absolue probité. M. le maire Walsh voulut bien se rendre à cette démonstration et y adresser la parole.

M. Maurice Goulet, ami intime du héros de la soirée, fit la présentation d'une paire de pantoufles d'enfant qui contenait en quantité fort appréciable ce que l'on appelle du vil métal, mais qui n'en est pas moins, selon la phrase typique d'un de nos amis, "très commode pour faire les commissions". M. Goulet s'acquitta de son agréable tâche, au nom de l'assistance, en termes émus qui traduisaient adéquatement les sentiments de l'assistance. Le héros de la fête exprima sa vive gratitude pour ces témoignages d'amitié.

Le Dr Trudel donna avec beaucoup d'effet deux déclamations de son répertoire qui furent très goûtées. M. Maurice Goulet lui-même rendit "Les Belles-Mères", monologue comique.

A l'issue de cette réunion, le président remercia chaleureusement MM. Jean Préfontaine et Gérard Senez, les deux principaux associés qui composent la Pharmacie Préfontaine Ltée, d'avoir gracieusement mis leur salle à la disposition des amis de M. Nault pour la circonstance.

La Liberté s'unit aux amis de M. et Mme Nault pour leur offrir ses meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

LA VIE AU COLLEGE

Jeudi dernier les Rhétoriciens, ayant mobilisé leurs plus brillants joueurs, les Junioristes, se sont attaqués aux Philosophes. La partie fut chaude et attira beaucoup de partisans, qui se massaient le long des bandes. Nos Philos, piqués par l'arrogance de leurs cadets, déployèrent une énergie désespérée. Mais la fortune aime l'audace; les Rhétos leur infligèrent une défaite honorable: 2-1.

Quelques jours plus tard les Syntaxistes, pleins d'un beau zèle, s'en prennent aux Méthodistes, qui leur administrent une bonne leçon: 5-1.

* * *

Les chantres furent très honorés de contribuer par leurs mélodies à l'inauguration solennelle de l'église Saint-Ignace de Winnipeg. On dit que les assistants n'en furent pas moins charmés.

* * *

Mais l'événement capital fut, lundi soir, la distribution des prix du tournoi athlétique. Nos deux champions, des petits et des grands, virent leurs noms écrits dans l'argent pour l'édification des générations à venir. Et les nombreux gagnants se partagèrent les innombrables et beaux prix.

Cette distribution, encadrée par des numéros les plus "Mardi gras", laissera dans le coeur de tous le plus agréable souvenir pour les organisateurs de cette soirée et les bienfaiteurs.

TRIBUNE LIBRE

A propos des conférences de l'Union Canadienne

Saint-Boniface, le 11 février 1929.

M. le Directeur de la Liberté,
Winnipeg.

Monsieur le Directeur,

Vous annonciez, dans votre numéro de mercredi dernier, une conférence de M. Placide Bertrand qui devait être donnée hier soir, sous les auspices de l'Union Canadienne, dans la salle de l'Académie Saint-Joseph. Monseigneur le curé de la cathédrale de Saint-Boniface fit la même annonce au prône, dimanche.

En entrant dans la salle, hier soir, quelle ne fut pas ma stupéfaction de constater qu'il n'y avait pas 20 personnes. Il faut dire que l'on avait annoncé pour le même soir, à l'Académie Provencher, une partie de cartes organisée par les membres de l'A. C. J. C. pour défrayer les dépenses de la "Journée Sociale". La conférence précédente, faite par M. J.-H. Daignault, secrétaire de l'Association d'Education, avait réuni à peine cinquante personnes.

Voici un état de choses que j'oserai qualifier d'alarmant. Si les travaux soignés que l'Union offre à la population de Saint-Boniface sont l'objet d'une aussi complète indifférence, que devons-nous augurer de notre avenir? Le public de langue anglaise de Winnipeg et des environs s'est assigné un certain nombre de sociétés où se donne, au cours d'une année, ce que j'appellerai un véritable enseignement sur les sujets les plus divers. Nommons seulement ici le Club Canadien, le "Kiwanis", le "Rotary", le "Dickens Fellowship", le "Women's Musical Club", le "Press Club", le "Junior Board of Trade" qui, très fréquemment, se réunissent pour entendre des spécialistes traiter de questions politiques (nationales ou internationales), de questions économiques, historiques et littéraires. Ces causeries, si elles étaient, au bout de l'année, réunies en volume, formeraient une masse de connaissances très imposante et qui aurait le grand mérite d'être à la page. Bien rares sont ceux qui auraient le temps de parcourir ces traités si on les leur donnait en bloc. Mais répartis le long d'une année, au cours de lunch-causeries ou de soirées musicales, ces "cours" profitent à des milliers d'individus qui les absorbent sans effort, tout en faisant beaucoup d'efforts pour n'en point manquer.

Chez nous, les choses se passent différemment; la seule société qui ait un programme arrêté d'avance et qui le suit fidèlement, l'Union Canadienne, recueille de moins en moins d'adhésions. Je suis prêt à admettre toutes les circonstances atténuantes que l'on voudra, mais j'aimerais que l'on s'attaque à ce problème avec vigueur, car la situation actuelle dénote chez les nôtres une insouciance trop absolue pour les choses de l'esprit.

Si j'étais à la tête de l'Union Canadienne, je m'opposerais à ce qu'une conférence ait lieu quand une partie de cartes est organisée pour le même soir. Et si je devais organiser une partie de cartes, je m'efforcerais de ne pas choisir un soir de conférence, car quoiqu'on puisse dire, l'une nuit infailliblement à l'autre. L'on apprend qu'une société de dames doit donner prochainement une série de cinq parties de cartes au profit des oeuvres de la paroisse. Le but est louable, mais il y en a assurément deux sur le nombre qui coïncideront avec une conférence de l'Union et l'on sait d'avance pour lequel de ces deux divertissements le public optera. N'y aurait-il pas moyen, dans ces cas-là, d'en venir à une entente, par voie de consultation et de concessions réciproques? Je ne blâme personne de cette anomalie qui indique, entre autres choses, un manque d'accord entre les différentes forces du bien dans notre Saint-Boniface, mais il est de souveraine importance que les intéressés prennent des mesures pour rétablir un sens des proportions qui semble nous manquer.

En parlant de coïncidences fâcheuses qui concourent à faire déserter la chaire de l'Union Canadienne, je n'oublie pas que même si ces malentendus ne se produisaient pas, les auditoires ordinaires des conférences seraient encore assez restreints. Un excellent moyen de réfuter le reproche d'ignorance que l'on nous fait couramment dans certains camps est de s'intéresser aux manifestations de l'intelligence, d'encourager loyalement et assidûment ceux qui passent plusieurs soirées à préparer ces sortes de travaux en collaborant par notre présence et quelques sous que l'on n'exige jamais, mais qui sont toujours reçus avec reconnaissance. Notre dignité nationale l'exige.

Allons plus loin et posons la question franchement, avec l'espoir qu'on y répondra également avec franchise: A quoi est due l'abstention du public dans ce domaine? Trouve-t-on que l'on en sait assez et que les conférenciers locaux ne sauraient rien nous apprendre de neuf? Voilà qui serait pour le moins bien téméraire. S'objecte-t-on à la personne des conférenciers? Ou sont-ce les sujets qui n'intéressent pas nos gens? Autant de questions qui demanderaient des réponses.

Il faut rendre justice à quelques fidèles, pas nombreux, certes! que l'on retrouve toujours à leur siège ces soirs-là. A part ceux-là, il y a généralement les parents et les amis du conférencier qu'un sentiment très honorable anime; ceux-là ne s'y retrouvent presque jamais. Bon nombre de ceux-là mêmes qui ont donné des travaux sous les auspices de l'Union n'y reviennent pas souvent pour ceux des autres, et il semble qu'au moins ceux-là devraient se faire un devoir de manifester un sentiment de solidarité à celui qui est à la tâche. Rendons grâces à S. G. Mgr l'Archevêque, ainsi qu'à Mgr Jubinville, de vouloir bien rehausser ces démonstrations de leur présence et donner ainsi un exemple qui a peut-être besoin d'être souligné pour avoir sa véritable signification.

L'on parle souvent d'élite intellectuelle dans notre ville. Ceux qui y appartiennent font-ils à cet égard tout leur possible pour s'en montrer dignes en donnant à cette oeuvre des conférences un appui que l'on attend d'eux. Il peut arriver qu'une conférence soit moins intéressante qu'une autre, que le sujet n'en soit pas aussi captivant ou que le débit n'ait pas tout le brillant souhaité; il sera toujours loisible à quiconque y vient avec de bonnes dispositions de découvrir dans les travaux présentés assez de bons points non seulement pour en atténuer les lacunes, mais encore pour y trouver un aliment substantiel pour l'esprit. En d'autres mots, je soutiens que l'Union devrait toujours compter dans son auditoire un certain nombre de personnes dont les préoccupations sont plus particulièrement portées vers les choses de l'intelligence.

Ainsi, ceux qui sont nos guides spirituels, séculiers et congréganistes, et vers qui nous nous tournons instinctivement pour recevoir une direction intellectuelle, devraient toujours être largement représentés dans ces circonstances. Les élèves du Collège qui seront bientôt dans le monde profiteraient considérablement de ces contacts avec l'apostolat laïc. Ils y sont toujours du reste cordialement invités. Les conférenciers, passés et futurs, s'ils se faisaient un point d'honneur de n'en pas laisser passer, feraient preuve d'un sens de la solidarité qui finirait par leur être profitable. Enfin tous ceux qui ont à coeur de tenir le nom français à l'honneur.

D'aucuns aimeraient entendre des conférenciers étrangers de renom; un bon moyen de parvenir à cette fin consiste à manifester de l'intérêt à ces sortes d'entretiens et peut-être que la direction de l'Union (je n'émets ici qu'une hypothèse, sans vouloir m'ingérer d'aucune façon dans son administration) pourait s'assurer les services d'un conférencier de la vieille province dont les qualités éprouvées attireraient les plus difficiles et les plus délicats. L'on ne se dissimule pas cependant les frais que l'on devrait encourir pour procurer à la population franco-canadienne de Saint-Boniface et des environs ce régal. Que l'on aide donc les jeunes gens qui donnent le meilleur d'eux-mêmes à l'oeuvre de l'Union depuis des années pour n'envisager souvent qu'un déficit financier et encourir des reproches qu'ils ne méritent pas.

Cette lettre est un peu longue, M. le directeur. J'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur; elle souligne un défaut qui est malheureusement trop réel; elle peut être en tout cas le point de départ d'un échange de vues dont le résultat pourra être bienfaisant, si l'on veut seulement faire un retour sur soi-même et analyser les moyens dont on dispose pour aller de l'avant.

Avec mes remerciements bien sincères, veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mon entier dévouement.

Louis-Philippe GAGNON.

PETITES NOTES

La Très Rév. Mère Marie de Saint-Ferdinand, provinciale de la communauté du Bon-Pasteur, est en ce moment en visite officielle au monastère de West Kildonan. Elle est accompagnée de la Rév. Soeur Marie de Saint-Anaclet, de la même communauté. Cette dernière est la soeur de Mme Horace Morier, de Saint-Vital.

* * *

La famille Joseph Couture remercie les personnes qui ont bien voulu lui témoigner de la sympathie à l'occasion de la mort de M. Joseph Couture.

Un pour deux

La concierge à son mari:

— Nos locataires du premier ne doivent pas être bien riches. L'autre jour, je les ai vus jouer à deux sur le même piano...

JULES PRAVIEUX

S'ils connaissaient leur Bonheur!...

FEUILLETON DE LA LIBERTE—No 16

Et maintenant, il comprenait des choses qui, jusque-là, lui avaient paru assez mystérieuses, d'autres aussi qu'auparavant il ne soupçonnait même pas. Il sentait autour de lui flotter les haines, les jalousies, les convoitises que suscitait l'appât de sa succession. Eh quoi, tous ces cousins qu'il croyait unis à lui par le lien du coeur, n'étaient attirés que par l'odeur de son "avoir"; ils n'attendaient que sa mort pour se partager sa dépouille! Et cette Mme Alphonsine, quel avait été, au juste, son rôle dans cette affaire? Il était, pour le moins, suspect; pourquoi ne lui avait-elle pas dit que, le jour du vol, elle avait rencontré sur la route le père Robillot, qu'elle avait parlé au vieillard de l'absence de son maître, de l'endroit où elle plaçait la clef de la maison? C'étaient là des indices qu'une femme rusée comme la dame Alphonsine Thibaut ne pouvait pas ne pas avoir perçus. Quel intérêt avait-elle donc à laisser l'accusation peser de tout son poids sur Emile Lefresne? "Oui, oui, mon pauvre Philippe, répétait-il, tu n'es qu'une bête!"

Dans sa détresse, son coeur cherchait un appui, une lumière, mendiait une affection. M. Randon pensait à Mme Pardolles, à Berthe Vallerin, à Emile Lefresne qui allait retrouver, avec la liberté, l'honneur, la considération: "Je suis aussi malheureux que si j'étais marié, pour le moins!" s'écria-t-il. Le temps n'était pas encore très éloigné où il considérait l'état de mariage comme le rendez-vous de presque tous les soucis dont il s'était cru à tout jamais libéré et qui nous ôtent la douceur de vivre: décidément, il évoluait.

Pour se consoler de ses déboires et endormir ses tristesses, à l'exemple de grands hommes des jours anciens ou modernes, illustres victimes de l'ingratitude, il résolût de se donner, avec plus de persévérance, aux nobles labeurs de l'esprit; M. Randon pria les lettres de lui verser l'oubli qu'elles ne refusaient jamais, disait-on, aux grands désabusés. Il décida que, sans plus attendre, il se remettrait à son ouvrage sur "Virgile agriculteur", hélas! toujours si délaissé!

Le lendemain, vers les neuf heures du matin, dans toute la fièvre de son ferme propos pris la veillé au soir, M. Randon était assis à son bureau. Devant lui, s'étalaient de grandes feuilles de papier blanc sur lesquelles il devait aligner les phrases qu'il tirerait de son cerveau, laborieusement, comme on extrait les blocs de marbre d'une carrière. Il s'absorbait dans son travail avec une ardeur rajeunie. Que le monde était loin, avec ses laideurs, ses égoïsmes! M. Randon s'attardait à une période que, depuis un quart d'heure, il limait, polissait amoureusement: "Lorsque Virgile, de son calme enchanté, nous décrit les souples roseaux qui voilent d'un doux mystère les rives du Mincio, les chênes sacrés où bourdonnent les abeilles d'or, lorsque le plus divin des poètes..." il cherchait une fin de phrase dont la cadence plût à son oreille, quand la porte du cabinet s'ouvrit et Mme Alphonsine introduisit la femme Labize, cette fermière des Grandes-Chaumes dont le mari, par d'astucieuses manoeuvres, avait su se mettre de compte à demi avec M. Randon pour l'exploitation du domaine et se faire instituer, sans droit, co-propriétaire du bétail qui ne lui appartenait pas.

La femme Labize portait sur un organisme grêle une tête large et plate, où la figure, dévastée autrefois par la petite vérole, gardait des cicatrices d'aspect blanchâtre et comme nacré. Par son corps rétréci, effilé, par sa face circulaire, toute percée de trous, "la Labize" évoquait assez bien aux regards de M. Randon, chaque fois qu'il la voyait, la bassinoire familiale pendue à un clou de la cuisine comme un témoin des habitudes ancestrales et que Mme Alphonsine, parce qu'il lui était donné de la faire reluire, honorait de soins assidus.

— Monsieur, dit cette femme, sans préambule, je viens pour la truie.

— Ah!

— Oui, elle est malade.

— Pauvre femme! fit M. Randon distrait et dont l'esprit continuait de galoper aux trousses de l'insaisissable phrase: "Quand le plus divin des poètes..." Pauvre bête! ajouta-t-il se reprenant.

— C'est qu'elle va crever, fit la femme Labize.

— C'est un grand malheur, mais, ma pauvre madame Labize, que voulez-vous que j'y fasse? Il est dans l'histoire des peuples, comme celle des individus...

— Ah! dame, monsieur Randon, interrompit la fermière ça vous regarde autant que nous! Vous savez bien le papier qu'a signé mon homme et vous, où que ça dit que vous et nous, on est de commun dans tout, que la truie est à vous comme à nous: elle est de moitié.

— Je sais, je sais. Je l'aime tendrement, ma moitié. Croyez que les souffrances de ce mammifère me retournent le coeur comme à vous. Je pleure sur ma part de truie.

— Ma fi, puisque la truie est malade qu'est à vous comme à nous, votre moitié est malade comme la nôtre.

— Apparemment, observa M. Randon narquois. Et que lui donnez-vous à cette malheureuse pour lui rendre le trépas moins amer?

— Labize lui donne du thé à boire (1).

— Du thé! oh! mais vous la gâtez! Du thé!... N'oubliez pas les petits fours, hein? J'ai une adresse: exquis, pas chers. On ne refuse rien aux malades. Quand vous lui offrirez de ces petites douceurs, n'oubliez pas ma moitié, ma chère moitié. Je vous en prie, sucrez-la bien.

Manifestement, M. Randon se moquait, mais la femme Labize refusait de s'en apercevoir. Elle était venue là dans une intention bien définie, faire un appel d'argent, demander, exiger le remplacement, aux frais du propriétaire, de la truie qui allait passer; tout le reste n'était que contingence.

— Elle est sans enfants? interrogea M. Randon qui voyait venir la requête et voulait l'écarter.

— Sans enfants! Elle en a cinq!

— Et qu'en faites-vous, de ces chers petits?

— C'est moi que je les élève moi-même. Dans l'état où qu'est la mère...

— Ils doivent être bien jolis?

— S'ils sont jolis! Tout roses. Et freluquets; faut voir comme ils se trémoussent. Et intelligents! Ils comprennent tout. Ils me connaissent, vous savez. Quand ils m'aperçoivent,

(1) Dans certaines provinces, on appelle "thé" une variété de menthe sauvage qui passe pour soulager les maux des hommes et des bêtes.

ils poussent des petits cris. C'est du contentement. Y a pas pus gentil!

— Et comment les nourrissez-vous, ces amours?

— Avec toutes sortes de bonnes affaires. Et puis, ils entrent à la maison comme chez eux; si on est à table, je leur donne de la soupe au lait. Ils mangent comme nous.

— Bah! quand il y en a pour deux, il y en a pour trois!

— Bin sûr. L'embêtant, c'est qu'ils ne sont pas toujours convenables. Je suis obligée de passer le torchon sur tout le carreau quand tout ce petit monde-là est sorti. Dame, à c't-âge-là!...

— Il faut bien que jeunesse se passe!

— Si seulement, je pouvais leur z'y donner une deuxième mère, à la place de celle qu'est en train de crever! fit la femme Labize qui, après avoir paru l'oublier un instant, revenait à son dessein. C'est un malheur, ça, que notre truie en ait pus pour longtemps!

— Que voulez-vous, ma pauvre femme, un peu plus tôt, un peu plus tard, il faut bien y passer un jour.

— C'est que ça vaut gros d'argent, une truie!

— La vôtre a fait son temps... on ne peut pas vivre toujours... il faut savoir se faire une raison.

M. Randon se laissait aller au fil de son ironie, éparpillant autour de lui les aphorismes, les sentences estampillées par la sagesse des nations... La femme Labize ne se sentait point touchée. Même, en parlant de ses nourrins "tout roses" et si intelligents, elle avait un attendrissement dans la voix. C'est d'un ton subitement devenu plus âpre qu'elle formula:

— Enfin, c'est pas tout ça! Notre truie va crever, nous en faut une autre; puisqu'on est de moitié avec vous, faut que ça soit vous qui l'achetiez!

— Le voilà bien, l'impératif catégorique! s'écria M. Randon résolu, cette fois, à ne pas lui obéir... Qu'elle crève si elle y tient votre truie, je ne m'y oppose pas, je suis pour la liberté de tout le monde, moi! Sachez, madame Labize, que je ne remplacerai pas de mes deniers ce dégoûtant animal!

La femme Labize parut désemparée devant cette résistance inattendue, scandaleuse. Comment! un propriétaire qui refusait d'obtempérer aux injonctions de son fermier! En quel temps vivait-on! Qu'est-ce que c'était que des manières comme ça! Elle demanda:

— Vous ne voulez pas?

— Non... pas un sol, vous entendez bien, pas un sol.

Un flot de sang empourpra la face toute couturée de la femme Labize: la colère s'alluma dans ses petits yeux gris et sa bouche fendue comme au coutelas s'ouvrit sur un abîme d'où sortirent des phrases emportées:

— Eh bien oui, elle crèvera: le vétérinaire me l'a bien dit! Et c'est nous qui la mangerons encore, et pas vous! On n'est pas des bourgeois, nous, des riches, on n'a pas la bouche fine comme vous, nous: on n'est pas dégoûtés, nous!... Ah! oui, on pouvait le dire que vous étiez un bon homme. Une menterie! Monsieur Randon, vous êtes du mauvais monde!

— Sortez! cria impérieusement l'ancien professeur de belles-lettres montrant la porte d'un doigt indigné.

— Oui, du mauvais monde, du mauvais monde! vociférait la femme Labize dont l'exaspération montait.

— Sortez! réitéra M. Randon qui fit mine de se lever pour expulser la fermière.

— Enfin, dit-il dès qu'il fut seul, j'ai des ennemis, je suis un homme!

Il trempa sa plume dans l'encrier, et, d'un grand geste qui écartait à tout jamais de lui l'image de cette moitié de truie, de cette intruse qui venait, sans droit, troubler l'ordre de ses pensées, il se remit à la poursuite de la fin de phrase qu'il voulait harmonieuse, cadencée et qui, obstinément, se dérobait: "Lorsque le plus divin des poètes..."

M. Randon, qui avait, ce jour-là, fait avancer l'heure de son déjeuner, montait en voiture vers midi pour aller à Montbois, lorsqu'il entendit un glas tinter au clocher de l'église de Villenoisy. Mme Alphonsine qu'il se refusait à interroger, mais qui, jamais, n'ignorait rien des faits-divers du village, vint lui apprendre que le père Robillot était mort dans la matinée.

— C'est bien, fit M. Randon, sec, caustique; on profitera de l'occasion pour l'enterrer!

— C'est qu'on raconte des choses!... Monsieur ne sait sans doute pas que M. Robillot père, avant de mourir...

— Monsieur ne veut pas savoir!... La paix! La paix! ajouta-t-il véhément, impérieux.

C'est ainsi que, depuis la veille, il accueillait les entretiens que venait, insidieusement, lui offrir sa gouvernante. Il fouetta son cheval et disparut avant que Mme Alphonsine eût entrepris de dévider l'écheveau de ses récits.

Et comme pour se nettoyer l'esprit, pour y faire circuler un petit air de joie qui en chasserait les tristesses, M. Randon se mit à penser aux conséquences que devaient avoir pour Emile Lefresne les aveux du père Robillot. Le meunier voyait son innocence établie. Il était sauvé.

A peine descendu du train qui le ramenait à Montbois, après que l'ordonnance du juge l'eut remis en liberté provisoire, le jeune homme était accouru chez M. Randon.

— Savez-vous, mon cousin, ce qui me rend le plus heureux?

— Parbleu, c'est d'être libre. Ah! la liberté!...

— Eh bien, non! C'est de me dire que cette liberté je la dois à Berthe. Elle m'aime. Que puis-je demander de plus?

— Pourtant, cher ami, vous ne pouvez vivre heureux sous le coup d'une pareille accusation!

— Je sortirai de là, j'en ai la certitude. Je suis parfaitement tranquille.

Cette confiance d'Emile Lefresne n'avait point été déçue. Quelques jours après, les aveux du père Robillot anéantissaient l'accusation, détruisaient toutes les présomptions. Le meunier de l'Etang-Neuf n'était plus que la victime d'une erreur judiciaire qui s'était arrêtée à mi-chemin.

Dès qu'il eut appris les révélations du père Robillot, que le maire et l'adjoint, en quittant le lit du malade, avaient aussitôt ébruitées, Emile Lefresne accourut à la villa du Pausilippe:

— Eh bien, cher ami, fit M. Randon lorsqu'il l'aperçut, vous voilà maintenant tiré du mauvais pas! Ah! je suis bien heureux.

— Je vous l'avais bien dit! s'écria le jeune homme. Je savais que je sortirais de là indemne parce qu'elle veillait sur moi, qu'elle me défendait, qu'elle m'aimait. Je savais qu'elle me sauverait. Elle m'a sauvé.

— Oui, sans doute, reprit M. Randon d'un petit ton de scepticisme, Berthe Vallerin vous a donné une preuve d'affection en allant trouver le juge d'instruction, mais qu'elle vous ait sauvé, au sens propre du mot...

— Comment! repartit le meunier prêt à s'indigner, ce ne serait pas à Berthe seule que je devrais d'être sorti de là! Allons donc! Je ne l'ai pas revue, mais je sais comment tout s'est passé! je le sais parce que je le devine, parce que je connais Berthe. Croyez-vous donc que ce ne soit pas elle qui soit allée auprès du père Robillot pour lui conseiller de dire toute la vérité!

— Vous croyez cela?

— J'en suis sûr, affirma Emile. C'est elle seule qui a tout fait.

M. Randon, lui, était sûr du contraire. Il n'ignorait pas quel rôle prépondérant avait eu l'abbé Nantois qui avait imposé au père Robillot l'obligation de réparer l'injustice criminelle commise par le vieillard en laissant accuser un innocent, mais il ne voulut point, par pitié, troubler la conviction du jeune homme.

— Je vous dis que c'est elle qui a tout fait, j'en suis sûr! répétait celui-ci.

M. Randon connut ainsi que l'amour engendre des illusions; qu'il s'en nourrit, ce qui accroît sa force et lui permet d'en engendrer d'autres.

Ces illusions il résolut de les laisser intactes chez Emile pour ne pas blesser au coeur celui qui les portait. Il ne parla point de l'abbé Nantois. Ce prêtre, au reste, qui avait fait simplement son devoir, était par caractère, à l'abri des sollicitations de l'amour-propre; le curé de Villenoisy ne réclamerait jamais des droits d'auteur dans la conversion "in extremis" du père Robillot.

— Et les cousins, comment prennent-ils la chose? demanda M. Randon.

— Je ne les ai pas vus encore, dit le meunier, mais je dois leur avoir fait de la peine en me tirant de ce mauvais pas; je m'en moque... Un qui n'est pas content, par exemple, c'est le brigadier de gendarmerie...

— Pas content! Et qu'est-ce que ça peut bien lui faire, à la maréchaussée, que vous soyez blanc ou noir?

— Le brigadier s'est trompé; il a du mal à me le pardonner.

— C'est assez humain et les gendarmes sont hommes, même ceux de Montbois qui sont à cheval.

— Figurez-vous, mon cousin, que pour venir ici j'avais pris le raccourci. Comme je suivais le sentier et que je traversais le petit bois de Gérmentay qui, vous le savez, côtoie la route, j'ai aperçu le brigadier de gendarmerie et le gendarme Lavot qui passaient à cheval. Ils causaient et, justement, ils parlaient de moi. A la distance où est le sentier, pas un mot ne m'a échappé: "Le meunier doit jubiler, disait Lavot. — Si maintenant les accusés se mettent à être innocents!... fit le brigadier, qu'est-ce que va devenir la justice? — Je me le demande, reprit l'autre, mais que voulez-vous, c'est la mode, aujourd'hui, d'être innocent: dans l'affaire Pigot, l'affaire Labache, l'affaire Bucherot, tous des innocents à ce qu'ont dit les juges! S'il n'y a plus que des innocents partout, il n'y a plus rien à faire pour la gendarmerie! — Heureusement, conclut le brigadier, je suis de la classe, quand je serai à la retraite, dans deux ans, ils seront innocents tant qu'ils voudront, je m'en moque!"

Ces propos, qui équivalaient à un essai d'étude sur l'état d'âme de la gendarmerie française, divertirent M. Randon. Lorsque son jeune cousin l'eut quitté, il se sentit pris d'un incompréhensible besoin de parler, de conter ce qui venait d'arriver, de s'entretenir de ce qui allait se passer, car, enfin, maintenant qu'Emile Lefresne était promu innocent, au grand scandale des gendarmes de Montbois, il y avait lieu de voir l'avenir sous un jour tout de même un peu moins sombre.

La situation nouvelle appelait des résolutions nouvelles: M. Randon désirait "demander conseil" sur ce qu'il convenait de faire, dans l'intérêt de Berthe Vallerin et d'Emile Lefresne, à Mme Pardolles elle-même. Il décida qu'il lui ferait visite pour prendre son avis; c'était, du moins, le prétexte qu'il se donnait. La raison vraie, c'est que, de plus en plus, il se sentait attiré vers celle qui l'avait aimé — il lui plaisait de n'en pas douter. Il voulait la voir, lui parler, entendre le son de cette voix si douce, si apaisante, toujours si réconfortante. Huit jours auparavant, il ignorait à peu près tout de la vie passée de Mme Pardolles, mais il avait su faire causer son ami le notaire de Montbois. Et maintenant, il savait. De dépit peut-être, elle avait contracté un mariage indigne d'elle. François Pardolles, au dire de Me Jonceau, n'était qu'un "viveur" d'esprit lourd, grand chasseur et grand buveur, qui aimait les ripailles et le reste. Mme Pardolles n'avait rien ignoré. Depuis qu'il avait été renseigné par le notaire, M. Randon s'irritait contre ce défunt Pardolles qui avait délaissé, pour courir aux joies animales, cette délicatesse d'âme, cette finesse de sentiment, cette grâce de l'esprit, ce bonheur, qui l'attendaient au logis. Il était pris d'une pitié attendrie pour cette femme dont la vie conjugale n'avait été qu'un long et silencieux martyre: "Elle méritait mieux", se disait-il. Il n'eût pas fallu le presser beaucoup pour arracher à sa sincérité cet aveu que le "mieux" que méritait Mme Pardolles s'appelait en réalité Philippe Randon.

A peine fut-il assis en face de la veuve de M. Pardolles, dans le petit salon clair où elle le recevait, qu'il se sentit sollicité de confesser ses déboires, poussé aux confidences. Comme ils parlaient de la perspicacité, du courage dont avait fait preuve Berthe Vallerin, des révélations du père Robillot, M. Randon déclara:

— C'est une fameuse leçon pour moi que cette histoire-là! Je suis, je vous l'assure, guéri de pas mal d'illusions. Je croyais en ces gens-là, mes cousins, mes voisins; je recherchais leur amitié, je voulais leur affection. Ils me laissaient croire qu'ils m'aimaient. Ils n'aimaient que les profits qu'ils comptaient tirer de moi, et l'espérance de me remplacer un jour dans la possession de mes biens; ils n'aimaient de moi que le rendement. C'est du propre! Et dire qu'il a fallu que ce soit le vieux Robillot qui, avant de mourir, m'ouvrît les yeux!... Ah! pour un homme roulé, je suis un homme roulé!... Madame, regardez-moi bien; vous avez devant vous un jobard, un grand dadais de cinquante-cinq ans! Un pauvre serin!

Elle eut un sourire qui lui tint lieu de protestation:

— Monsieur Randon, fit-elle, vous êtes sévère, mais injuste envers vous-même. Vous vous calomniez... Voulez-vous me permettre d'être franche, très franche?

— Je vous en supplie. Vous ne sauriez me donner une plus grande marque d'estime et de sympathie.

— Eh bien, puisque vous m'y autorisez, reprit Mme Pardolles, laissez-moi vous dire qu'en venant vous établir à Villenoisy, avec les idées qui étaient les vôtres, vous alliez à une déception certaine. Vous avez, monsieur Randon, atteint un âge où l'homme qui n'a pas de famille souffre de son isolement, veut donner un but à sa vie qui n'en a pas, cherche autour de lui des affections.

— C'est vrai, confessa M. Randon, je cherchais.

— Vous cherchiez, et vous n'avez pas trouvé, cela n'a rien que d'ordinaire, mais il faut se garder du pessimisme: c'est, je crois, un état d'esprit qui ôte toute leur lucidité à nos jugements sur le coeur humain, surtout lorsqu'ils sont trop absolus; presque toujours, ils procèdent de notre seule expérience personnelle et ont, par conséquent, peu de chance d'être impartiaux. J'avoue cependant, sans me faire prier, que, hors du petit groupe qu'est notre famille, il n'est pas de règle de rencontrer cette affection désintéressée que nous désirons tous, qui semble plus nécessaire à notre vie à mesure que nous nous sentons vieillir.

— J'ai cinquante-cinq ans!

— C'est la fin de la jeunesse... Monsieur Randon, vous m'avez permis d'être franche, je vais en abuser: vous avez fui les charges, les responsabilités et les soucis de la famille et vous auriez voulu en connaître les consolations, les joies. C'était là un calcul un peu, un peu...

— Egoïste, fit l'ancien professeur venant au secours de Mme Pardolles.

— Le mot est un peu dur, reprit-elle avec un sourire. Au risque de vous paraître trop solennelle, pédante, prêcheuse, — tant pis, c'est le sujet qui le veut! — je vous dirai qu'en écartant de vous les devoirs, pour ne connaître que les droits, vous alliez contre — mon Dieu, je vais avoir l'air de vous faire un sermon! — contre une loi morale!

— Peut-être, fit d'un ton contrit M. Randon qui baissait la tête.

— Certainement, rectifia-t-elle. Le bonheur — ce que nous appelons ainsi — ne s'achète, la plupart du temps, que par un sacrifice. Ce sacrifice, vous ne l'avez pas fait. Ai-je le droit de vous le reprocher? Moi-même qui vous parle, j'ai reculé devant le sacrifice. Je ne voudrais pas vous laisser croire que je me regarde comme meilleure que vous.

— Ce qui est, pourtant, la vérité! s'écria M. Randon d'un accent convaincu.

— Non, non, reprit avec fermeté Mme Pardolles: comme vous, je me suis dérobée devant certaines contraintes, certaines obligations qui se présentaient à moi et que je n'ai pas voulu accepter. J'étais veuve depuis plusieurs années lorsqu'une de mes amies mourut. A son lit d'agonie, elle me supplia, dans un élan de confiance, de ne jamais perdre de vue, dans la vie, ses trois enfants dont l'aîné n'avait pas cinq ans. Je promis. Deux ans après, son mari me demanda si je consentirais à être une seconde mère pour ses trois petits, si je voulais l'épouser. Je refusai et, je le déclare, j'eus tort. Je fus effrayée des responsabilités dont j'allais prendre la charge en acceptant d'être une mère pour des enfants qui n'étaient pas les miens. Ce fut là une lâcheté dont j'ai été punie: ma vie fut triste parce qu'inutile, vide, et, si je n'avais pas eu Berthe Vallerin à aimer, à consoler, à soutenir, je n'aurais jamais eu une heure de joie vraie. J'ai compris et je sens maintenant que le bonheur, s'il existe quelque part, ne peut être que dans l'oubli de soi-même, le don de soi-même, dans l'accomplissement d'une tâche de dévouement qu'on s'est imposée; on ne peut être heureux qu'en travaillant à donner du bonheur à d'autres... Si je vous ai fait ma confession, c'est pour vous prouver que si j'ai commis une erreur, je n'ai pas le droit de vous la reprocher.

— Si, si, madame, fit avec vivacité M. Randon, vous en avez le droit, vous avez été plus brave que moi, vous vous êtes mariée...

— Ah! mon mariage!... mon mariage! fit Mme Pardolles hochant la tête, tristement. Je me suis mariée et j'ai été très malheureuse. Et c'est pourquoi je n'ai pas eu le courage d'affronter une autre union, j'ai eu peur, moi, aussi.

M. Randon était troublé, ému: il n'osait relever la tête et tenait ses yeux obstinément fixés aux fleurs du tapis. A entendre Mme Pardolles, elle, d'ordinaire si discrète, s'abandonner, devant lui, à des confidences, il goûtait la douceur d'être admis à son intimité: il se sentait plus rapproché d'elle. Il savait que si elle s'humiliait ainsi devant lui, si elle s'accusait de son "erreur" — de ce qu'elle appelait ainsi, du moins — c'était par condescendance, par bonté, pour amortir, en quelque façon, le petit sermon de morale qui lui était offert, délicatement. Cette leçon donnée d'une voix presque tendre entrait en lui sans y blesser aucune susceptibilité, et, bien loin de s'en offenser, il désirait qu'elle se prolongeât. Mme Pardolles jugeait sans doute qu'elle avait épuisé la permission d'être franche que lui avait accordé M. Randon: elle fit dévier l'entretien et le ramena à la situation qui devenait celle d'Emile Lefresne par suite des aveux du père Robillot:

— L'ordonnance de non-lieu est certaine, dit M. Randon. Emile pourra maintenant relever la tête. A-t-il assez souffert, le pauvre enfant! A-t-il été assez brave! Il mérite bien, vraiment, qu'on se donne quelque mal pour lui. Je m'en vais, en vous quittant, madame, aller trouver le père de Berthe. J'aime à croire que, cette fois, il ne se montrera pas intraitable. Après la preuve publique d'affection que sa fille a donnée à Emile Lefresne, il n'osera plus s'opposer au mariage... Ne croyez-vous pas, madame, qu'une démarche venant de moi emporterait d'emblée le consentement de M. Vallerin?... Pensez-vous que j'aie chance de réussir?... Etes-vous d'avis que j'intervienne?

Comme il arrive très souvent, sous couleur de demander un conseil, M. Randon cherchait une approbation pour un projet bien arrêté: elle tardait un peu à venir. Exposée par Mme Pardolles, la morale du dévouement lui paraissait infiniment séduisante: l'ancien professeur avait hâte de la pratiquer et de montrer à Mme Pardolles qu'il n'était pas un égoïste impénitent. Sans doute, n'avait-elle pas une foi entière en l'efficacité du zèle de son converti, car elle dit, après un court silence, et avec quelque hésitation:

— Vous pouvez toujours tenter la chose. Réussirez-vous? Je le souhaite plus que je ne l'espère.

Lorsqu'il fut pour partir, M. Randon, qui, depuis quelques minutes, paraissait inquiet, gêné comme un homme qui est venu faire un aveu pénible, dont il voudrait, à tout prix, se délester, qui a reculé d'instant en instant et qui se voit enfin au moment de s'exécuter, déclara d'une voix que l'émotion faisait trembler:

— Madame, je vous demande pardon. Je suis un misérable... Je me suis conduit en lâche avec vous... autrefois... il y a trente ans... Pardonnez-moi...

Le prodige, c'est que M. Randon que, d'ordinaire, la peur du ridicule paralysait, ne sentit même pas que sa situation pouvait prêter à rire, ou tout au moins à sourire à une femme moins charitable que Mme Pardolles.

— Monsieur Randon, fit-elle, de cette voix qui le pénétrait de douceur, de confiance, le passé est mort, laissons-le dans sa fosse... Allons, promettez-moi que, jamais, jamais, vous n'évoquerez ces souvenirs... Promettez-moi.

— Je promets, dit humblement l'ancien professeur courbant la tête. Du reste, ce fut tant mieux pour vous, tant pis pour moi: je n'étais pas digne de vous.

— Allons, monsieur Randon, reprit Mme Pardolles, je compte sur votre très prochaine visite. Vous voudrez bien me faire part du résultat de votre démarche auprès de M. Vallerin.

— Demain même, si j'osais.

— Je vous en prie.

(A suivre)

PETITES ANNONCES

Tarif: 2 sous par mot. Minimum 25 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

Les petites annonces doivent nous parvenir au plus tard le lundi soir, à cinq heures.

A LOUER — Suite dans Bloc Provencher, 218, ave. Provencher, en face de l'hôtel de ville de Saint-Boniface. Loyer, $25.00 par mois. S'adresser à Shep Agencies Ltd., 804, rue Main, tél. 53 761—53 807, ou au gardien, Suite 17, Bloc Provencher. Tf

POUSSINS PURE RACE — De poules Leghorns blanches et de Rouges du Rhode Island; coqs primés; ancêtres avec record 254, 275, 293 oeufs. Escompte sur commandes pour livraison en février, mars. Prix raisonnables, selon espèce et qualité. Arrivée 100% et date fixe garantie. Abbé Bois, curé de Saint-Maurice, Bellegarde, Sask. 41p

PAQUETS D'ABEILLES avec reines italiennes, 10 et plus, 2 livres, $2.90. 10% avec la commande. Henri Michaud, Wharton, Texas. 37p

MIEL PUR DU MANITOBA, $7.50 la caisse de 60 livres, mis en chaudières de 10 livres. Maison Saint-Joseph, Otterburne, Man. 42

A VENDRE — Une automobile Ford sedan, modèle fin d'année 1927, en parfaite condition. Pour plus amples détails, s'adresser à W. Royal, Sterling Securities Ltd., 201, Curry Bldg., Winnipeg. Tf

TERRE A LOUER à Haywood, 240 acres, avec machines et bonne bâtisse; 150 acres en culture. Pour plus de renseignements, s'adresser à M. Eugène Tellier, Saint-Norbert, Man. 40

GRAINE DE LUZERNE, bonne variété, à 25 sous la livre; graine de mil à 9 sous la livre. J'enverrai échantillon à tous ceux qui en feront la demande. D. Bouvier, Fisher Branch, Man. 37p

MENAGE BELGE avec garçon de 16 ans, bon travailleur, demande place sur la ferme pour le 1er avril. Henri Gevaert, Routledge, Man. 41p

A LOUER — Suite de deux chambres, avec poêle électrique; tarif, 1 sou. S'adresser au Concierge, suite 17, Bloc Provencher, 218, rue Provencher, Saint-Boniface, ou à Shep Agencies Ltd., 804, rue Main, Winnipeg. Tél. 53 761—53 807. Tf

FERME A VENDRE, pour cause de santé; très bon terrain à blé, avec ou sans roulant. Pour prix et autres détails, s'adresser à Boîte 42, Notre-Dame de Lourdes, Man. 38p

ROMANS — Livre national, usagé, 7 pour $1.00. "Livre Favori", 15 pour $1, franco. La Cité des Livres, 4430, rue Saint-Denis, Montréal, P. Q. 40p

SERVANTE GENERALE pour deux grandes personnes. S'adresser à M. Aimé Bénard, 45, Middlegate, Winnipeg. 37

AU SACRE-COEUR

Le jubilé de Sa Sainteté Pie XI

Ordonné prêtre en 1879, l'année 1929 amène le jubilé d'or sacerdotal du Souverain Pontife actuellement régnant. A cette occasion tout l'épiscopat canadien a signé une lettre pastorale qui reflète l'ardente dévotion des fidèles de ce pays pour le Pape; cette lettre collective a été lue dimanche dernier. La lecture de cette lettre coïncida avec la lecture d'une lettre de Mgr A. Cherrier, P.A., V.G., exhortant à donner un témoignage sensible de notre affection et de notre reconnaissance à Celui qui célèbre son jubilé d'or sacerdotal comme père, pasteur et pontife, comme roi, grand-prêtre et pape. Nous avons confiance que la réponse des fidèles a été très généreuse et que chacun a dit dans son coeur: Vive le Vicaire de Jésus-Christ!

Bientôt

La retraite paroissiale commencera le 24 février et finira le 3 mars. Que l'on s'y prépare! A bientôt!

Mariage

Hier matin, M. Samuel-Auguste Nault et Mlle Blandine Thibault reçurent la bénédiction nuptiale à l'église du Sacré-Coeur. Le Rév. Père curé offrit la messe à leur intention. Heureuse vie sous l'oeil de l'infiniment Bon!

Baptêmes

Le 6 février — Marie-Lucie-Jacqueline, enfant de Florida Thibault et d'Yvette Desrochers. Parrain, Gérard Thibault; marraine, Lucie Forest.

Le 10 février — Stanley-Ernest-Robert, enfant de Harold Green et d'Educi Doucet. Parrain, Alfred Doucet; marraine, Blanche Ranger.

Partie de cartes

Bien organisées et bien fréquentées, les parties de cartes rapportent beaucoup. La partie de dimanche dernier ne le céda en rien aux précédentes, grâce au dévouement de nos enfants du 8ème grade et du 9ème grade et le secours efficace de Mme Curley; et alors que la liste des noms qui suivront ne vous surprenne pas:

Prix pour dames: Mme Watters Mlles M.-A. Gérard et M. Daignault Mme Moreland, Mlles J. Germain et Rose Montpetit; Mme Vaillancourt Mlle Y. Taillon; Mme A. Gammon et Mlles P. McKinnon et L. Plouffe.

Prix pour messieurs: A.-D. Richard, F. Chamberland, N. Soffie, Wm Hassan, L. Pomerleau, L. Latourelle, Wm Savage, J.-E. Murphy, Ch. Williams, V. Bonin, L. Sauvé et G. Guilbert.

Prix d'entrée: Mlle Y. Léger.

Rafle du coussin: Mlle Jeanne Guay.

Rafle du crucifix, — crucifix exposé à la "St. Pierre Trading Co." — gagné par M. André Nault, de Saint-Pierre-Jolys.

D'autres noms nous échappent sur la liste des gagnants.

Et le programme! Duo d'entrée: Mlles G. Thomas et Lorraine Bourbonnais; récitation simultanée; violon: Mlle T. Morache; chanson: "Soirées de Québec"; duo de sortie: Mlles C. Doyle et G. Thomas.

Eh bien! Encore des parties comme celle-là!

WINNIPEG

Le concert Van Der Straeten

Après cinq années d'études en Europe, M. Jack Van Der Straeten nous est revenu, et pour la première fois, lundi soir, au théâtre Walker, il affrontait le public. L'appréciation très enthousiaste dont il a été l'objet de la part de l'auditoire charmé l'incitera à aller de l'avant et à réaliser tout ce que sa voix, d'une qualité magnifique, promet.

Dans toutes les pièces, comprenant du Massenet, du Thomas, du Greig, du Puccini, M. Van Der Straeten nous révéla une voix fort belle, d'un velouté pénétrant, et une diction impeccable. Il a surtout obtenu un vif succès dans "Elle ne croyait pas" (Mignon) et "Le Rêve des Grieux" (Manon) qu'il a interprétées avec toute la flamme romantique, la subtilité et les nuances que ces pièces exigent. Le jeune ténor a dû donner de nombreux rappels au public avide de l'entendre. Il a chanté en français, anglais, italien, espagnol et flamand.

Signor Americo Sperapani, violoniste, et Mlle Clara Peabody, chanteuse, assistaient M. Van Der Straeten. Ce trio sympathique donnait l'impression d'un magnifique bouquet plein de fraicheur et de riches promesses d'avenir.

Virtuose, complet, Signor Sperapani montre une vive intelligence dans l'interprétation; il a de l'aisance, de la délicatesse, une sonorité ample et chaude, une technique solide. Son exécution de la "Sonatina XII", de Paganini, et "Hungarian Airs", de Nachez, a été vraiment remarquable et les applaudissements ne lui ont pas été ménagés.

Mlle Peabody possède une voix de cristal, douce, pure, aux notes angéliques. Elle a chanté avec brio "Chanson Provençale" et d'autres pièces d'un genre plus grave. Sa voix est pleine de ressources et joue admirablement avec la gamme de l'expression émotive.

Mme Louise Lavack-Thibault accompagnait au piano avec une belle dextérité et une expérience consommée. C'est une accompagnatrice comme nous en entendons rarement.

Ce premier concert de M. Van Der Straeten fut certainement un événement très agréable et remporta un beau succès que tout justifiait.

MUSICA.

Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises

Causerie du R. P. Normandin

L'assemblée du mois de février de la Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises eut lieu mercredi dernier. Les membres s'étaient rendu en grand nombre. Mme P. L'Heureux présidait.

Le R. P. Normandin, O.M.I., qui avait gracieusement accepté de donner une causerie, choisit comme sujet: "L'éducation par la mère canadienne".

Voici quelques pensées extraites de cette causerie intéressante et instructive. La mère doit s'appliquer à l'acquisition de la piété et s'efforcer de l'introduire dans son foyer et chez ses enfants. Il faut élever l'enfant pour Dieu et la mère doit l'instruire elle-même; tout ce que l'enfant apprend de sa mère il s'en souvient toujours. Ne jamais avoir peur de parler de religion à nos enfants. Il est bien triste de constater le nombre des mères négligentes sous ce rapport; l'instruction sans religion peut conduire à la longue à de funestes résultats.

Mme A. Talbot, au nom de la Fédération, remercia le conférencier de s'être rendu à l'invitation des Dames Canadiennes-Françaises.

Partie de cartes

La Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises désire annoncer qu'une partie de cartes (bridge et whist) aura lieu dans la salle des Chevaliers de Colomb, immeuble Trustee, 322, rue Main, le lundi 18 février, à 3 h. de l'après-midi. Mmes Laberge et Léger ont charge des arrangements. Les membres sont priés de se rendre en grand nombre et surtout de former des tables.

Concert de Mlle Gaultier au "Musical Club"

Je voudrais être capable de décrire la personnalité tout à fait charmante de Mlle Juliette Gaultier, qui a chanté au "Musical Club" le lundi 4 février, mais n'étant ni critique ni juge en musique, je n'ose trop me risquer. Les applaudissements véhéments de la très nombreuse assistance témoignaient de l'appréciation dans laquelle on tenait l'admirable voix de notre artiste canadienne-française.

Mlle Gaultier a fait une étude spéciale des chants des "Copper Eskimos", cette tribu qui habite tout à fait au nord de l'Amérique. Pour interpréter ces chants, elle portait le costume de la tribu et s'accompagnait elle-même sur un tambour, le seul instrument musical de ce peuple. Suivirent ensuite des chants des indiens Nootka, Kootenay et Nass; ces chants étaient un peu moins primitifs et plus mélodieux. Mlle Gaultier portait alors un costume magnifique de l'Indien Nootka, avec chapeau Totem, couverture et plumes d'aigle sacré. Puis, ce fut le tour des chansons canadiennes-françaises de Québec et de l'Acadie. Habillée d'un costume de paysanne française avec bonnet normand, Mlle Gaultier s'accompagna sur une petite harpe aux sons très doux, et nous informa que cette harpe était semblable à celles dont se servaient les troubadours du moyen-âge. "Blanche comme la neige" et une ballade russe excitèrent particulièrement l'intérêt de l'auditoire.

La Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises présenta à Mlle Gaultier une superbe gerbe de roses humble témoignage de son appréciation.

Mlle Gauthier doit passer à Winnipeg l'automne prochain, et nous espérons avoir de nouveau le privilège d'entendre cette artiste qui fait tant honneur à la race canadienne-française.

Hermine FRAPPIER-LOVE,
Secrétaire

Concert français au CKY

Le 20 février, à 11 h. du soir, au théâtre Tivoli, sous la direction du professeur A. Caron. Se feront entendre: Jack Van Der Straten (ténor), Americo Sperapani (violoniste), Mlles Prendergast (pianistes), Dr J.-J. Trudel (déclamation).

Du Cercle Molière et de sa pièce "Popaul et Virginie"

Samedi prochain, 16 février, se tiendra, comme d'habitude, la réunion mensuelle du Cercle Molière, sous la présidence du Dr J.-J. Trudel, dans la salle du Conseil Provencher des Chevaliers de Colomb. Cette réunion est de première importance et il est à souhaiter que tous les membres du Cercle s'y rendent: on doit y prendre, en effet, les dernières mesures concernant la pièce de "Popaul et Virginie".

C'est le 25 février que le Cercle Molière doit présenter au public de Winnipeg et de Saint-Boniface sa création de l'hiver, avec cette pièce de A. Machard. Le directeur dramatique, A. Boutal, secondé d'ailleurs dans une très large mesure par Mme A. Boutal, dont la réputation artistique est universellement répandue dans notre cité, n'a rien négligé pour que les félicitations du public saluent sa devise générale: "Toujours mieux".

Il faut d'ailleurs ajouter, en toute justice, que les acteurs, grands et petits, les secondent de leur mieux par leur assiduité à venir aux répétitions et à travailler leurs rôles. Les amateurs de pièces françaises verront certainement avec beaucoup de plaisir revenir des actrices et acteurs qui ont déjà recueilli, pour la plupart, des lauriers de théâtre, sur la scène du "Walker".

Nous retrouverons, nous a-t-on dit, sur le programme, en attendant de les voir sur la scène:

Mme E. Etsell, dans le rôle de la Comtesse S. de la Raguanerie, véritable point critique de toute la pièce, puisque c'est elle qui, après avoir voulu faire le bonheur d'un enfant, s'aperçoit de son erreur et la répare magnifiquement.

Mme Pelletier, concierge parisienne, tenant donc tout à fait du Cerbère de la Mythologie.

Mlles G. Bélanger, M. Simon, F. Prendergast, L. Chauvière, C. Le Goff et M. Sourisseau, dans différents rôles.

Du côté des acteurs, nous trouverons: Un aveugle de guerre, J. Delavignette; un maire de Paris, M. de



M. TARAS HUBICKI, L.A.B.,
qui dirigera l'orchestre de "Popaul et et Virginie"

Saint-Denis; M. Maire, dans le rôle de Bouzy; M. L. Moricet, qui tient à merveille le rôle d'un laquais de grande maison; M. Mercier, le médecin; E. Sourisseau, alias Bout-de-Bibi, le boute-en-train de toute la pièce.

Vous retrouverez aussi Miss Gladys Forester, la jeune et souple danseuse, accompagnant dans leurs clowneries MM. L. Glénat et M. Maire.

M. Taras Hubicki, le distingué professeur de musique, s'est chargé des solos de violon et aussi de la direction de l'orchestre interprétant la musique de scène, adaptée à la pièce par Mme G. Laflèche.

Enfin, toute une bande d'enfants viendra contribuer à vous faire passer une bonne soirée.

Il y a donc tout lieu de supposer que cette pièce de "Popaul et Virginie" sera accueillie avec le plus grand succès sur la scène du théâtre "Walker", le soir du 25 février prochain.

CYRANO.

P. S. — Les billets sont en vente dès maintenant, chaque soir, de 8 à 10 h. du soir, au coin de l'avenue Provencher et de la rue Taché, au Café Ritz. D'autre part, les membres du Cercle doivent se faire un devoir d'en offrir à tous leurs amis et connaissances.

VARSOVIE — La diète polonaise a ratifié à l'unanimité le pacte Kellogg-Briand contre la guerre.

* * *